

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
(INSTAT)

ENQUETE MODULAIRE ET PERMANENTE
AUPRES DES MENAGES (EMOP)



CONSOMMATION, PAUVRETE ET
BIEN-ETRE DES MENAGES

PASSAGES 1 - 4 (Janvier-Décembre 2024)

Mai 2025



TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	VII
LISTE DES FIGURES	IX
SIGLES ET ABREVIATIONS	XI
AVANT PROPOS	XX
Résumé synoptique des PRINCIPAUX indicateurs.....	XXI
RESUME.....	XXVI
INTRODUCTION.....	1
BREF APERÇU DE LA METHODOLOGIE DE L'EMOP	5
DEFINITION DES CONCEPTS CLES	6
1. DEPENSES DE CONSOMMATION DES MENAGES	9
1.1. Consommation des ménages	9
1.2. Allocation des dépenses selon les fonctions de consommation	11
1.3. Poids des principaux produits alimentaires consommés.....	14
2. MESURE ET ANALYSE DE LA PAUVRETE	17
2.1. Concepts et mesures de la pauvreté	17
2.2. Détermination des seuils de pauvreté.....	17
2.3. Unité d'analyse	19
3. CARACTERISATION DE LA PAUVRETE.....	20
3.1. Analyse régionale et spatiale de la pauvreté	20
3.2. Effort d'investissement.....	22
3.3. Caractéristiques sociodémographiques et pauvreté	23
3.4. Caractéristiques socioculturelles et pauvreté.....	24
3.5. Pauvreté et part de consommation alimentaire.....	27
3.6. Distribution des ménages selon les dépenses par tête.....	31
4. ETAT SANITAIRE DE LA POPULATION, ACTIVITÉ ET PAUVRETÉ	32
4.1. Santé et pauvreté	32
4.2. Pauvreté selon le secteur d'activité.....	33
4.3. Occupation non rémunérée des chefs de ménages pauvres.....	35
5. AUTRES ASPECTS DU BIEN ETRE	37
5.1. Dynamique de la possession des biens durables	37
5.2. Accès aux services sociaux de base	44
5.3. Distance et temps mis pour atteindre les services ou infrastructures sociales de base	52
6. ANALYSE DE L'INEGALITE	66
CONCLUSION	68
ANNEXES	XXVIII
ANNEXE 1: METHODOLOGIE	XXVIII
ANNEXE 2 : BILAN DES QUATRE PASSAGES POUR UN FICHER CONSOLIDE SUR LES DEPENSES	XXXIII
ANNEXE 3 : TABLEAUX DE CONSOMMATION ET D'ANALYSE DE PAUVRETE	XXXV
ANNEXE 4 : DEPENSES DE CONSOMMATION DES MENAGES PENDANT L'ANNEE 2024	XLVII
ANNEXE 5 : MIGRATIONS ET TRANSFERTS DES MENAGES PENDANT L'ANNEE 2024	LI

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 0.1 : Quelques indicateurs du cadre stratégique pour la relance économique et le Développement durable (CREDD)	XXI
Tableau 0.2 : Quelques indicateurs des objectifs de développement durable (ODD) suivis dans l'EMOP	XXII
Tableau 0.3 : Matrice des résultats de l'agenda 2063 au niveau national : Objectifs, domaines prioritaires, cibles et stratégies	XXV
Tableau 0.4 : Evolution de quelques indicateurs économiques clés (en %)	3
Tableau 1.1 : Dépenses annuelles de consommation par type de ménage (FCFA)	9
Tableau 1.2 : Structure de la consommation annuelle moyenne des ménages par quintile (%)	10
Tableau 1.3 : Part des dépenses par fonction de consommation selon la région (%)	11
Tableau 1.4 : Part des dépenses par fonction de consommation selon le niveau de pauvreté des ménages (%)	12
Tableau 1.5 : Part des dépenses de consommation par fonction selon le niveau d'instruction du chef du ménage (%)	13
Tableau 1.6 : Part des dépenses par fonction de consommation selon la taille de ménage (%)	13
Tableau 1.7 : Le poids des principaux produits alimentaires consommés par ordre d'importance	14
Tableau 1.8 : Les dix produits non-alimentaires les plus achetés par milieu	16
Tableau 2.1 : Evolution des seuils et incidences de pauvreté	19
Tableau 3.1 : Indices de pauvreté par région (%)	20
Tableau 3.2 : Evolution de l'incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence (%)	22
Tableau 3.3 : Effort d'investissement par région et par milieu de résidence	23
Tableau 3.4 : Indices de pauvreté selon le sexe du chef du ménage (%)	24
Tableau 3.5 : Evolution du taux d'alphabétisation des personnes de 15 ans et plus par sexe du CM (%)	25
Tableau 3.6 : Taux d'alphabétisation des 15 ans ou plus par région selon le niveau de pauvreté (%) ..	26
Tableau 3.7 : Alphabétisation parmi les personnes âgées de 15 à 24 ans, par sexe du CM et selon le niveau de pauvreté et le milieu (%)	27
Tableau 4.1 : Les activités non rémunérées des chefs de ménages pauvres selon le milieu (%)	36
Tableau 5.1 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la source d'eau potable la plus proche (%)	54
Tableau 5.2 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le marché de produits alimentaires (%)	55
Tableau 5.3 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le premier cycle fondamental le plus proche (%)	56
Tableau 5.4 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la maternité la plus proche (%)	58
Tableau 5.5 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la banque de céréales la plus proche (%)	59
Tableau 5.6 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le centre de santé communautaire le plus proche (%)	60
Tableau 6.1 : Coefficient de Gini selon la région, le milieu de résidence et le sexe	66
 Tableau A2 1: Répartition de l'échantillon entre les strates	 XXXIII
Tableau A2 2: Répartition des ménages selon la présence au passage	XXXIII
Tableau A2 3: Participation des ménages selon le nombre passage	XXXIV
Tableau A2 4: Répartition de l'échantillon consolidé des ménages	XXXIV

Tableau A3 1: Structure de la consommation annuelle moyenne des ménages par région (%)	XXXV
Tableau A3 2: Structure de la consommation annuelle moyenne des ménages par milieu (%)	XXXV
Tableau A3 3: Indicateurs de pauvreté selon le sexe du CM, niveau d'instruction, taille et milieu (%)	XXXVI
Tableau A3 4: Evolution de la possession de télévision par sexe du CM, quintile et milieu (%)	XXXVI
Tableau A3 5: Evolution de la possession du téléphone mobile par sexe du CM, quintile et milieu (%)	XXXVII
Tableau A3 6: Evolution de la possession de moto par sexe du CM, quintile et milieu (%)	XXXVII
Tableau A3 7: Evolution de l'accès à l'eau potable sexe du CM, quintile et milieu (%)	XXXVIII
Tableau A3 8: Evolution de l'accès à l'électricité par sexe du CM, quintile et milieu (%)	XXXVIII
Tableau A3 9: Evolution de l'usage d'aisance type chasse/fosse/latrine par sexe du CM, niveau d'instruction, quintile et milieu (%)	XXXIX
Tableau A3 10: Evolution de l'utilisation de bois (ou du charbon) comme source d'énergie pour la cuisson par sexe du CM, quintile et milieu (%)	XXXIX
Tableau A3 11 : Evolution de l'alphabétisation (%)	XL
Tableau A3 12: Alphabétisation par situation de pauvreté et milieu (%)	XL
Tableau A3 13: Alphabétisation par sexe du CM et quintile (%)	XL
Tableau A3 14 : Evolution de l'inégalité entre 2001 et 2023 mesurée par l'indice de Gini	XL
Tableau A3 15: Montant des dépenses par fonction de consommation selon la région et niveau national (FCFA)	XLII
Tableau A3 16 : Montant des dépenses par fonction de consommation selon le niveau de pauvreté des ménages (FCFA)	XLIII
Tableau A3 17 : Montant des dépenses par fonction de consommation selon le niveau d'instruction du chef du ménage (FCFA)	XLIV
Tableau A3 18: Montant des dépenses par fonction de consommation selon la taille des ménages (FCFA)	XLV
Tableau A3 19 : Le poids des principaux produits alimentaires consommés	XLVI
Tableau A4 1 : Répartition des dépenses trimestrielles sans les biens durables, sur les fonctions de consommation (milliards de FCFA, %)	XLVII
Tableau A4 2: Dépenses par ménage, par tête et par équivalent adulte (FCFA)	XLVII
Tableau A4 3 : Structure de la consommation trimestrielle des ménages maliens d'octobre à décembre 2024 selon le mode d'acquisition (milliards de FCFA, %)	XLVII
Tableau A4 4 : Part budgétaire des fonctions de consommation d'octobre à décembre 2023 selon le milieu de résidence (milliards de FCFA, %)	XLVIII
Tableau A4 5: Répartition des dépenses de consommation par région et par fonction (milliards de FCFA, %)	XLIX
Tableau A4 6 : Dépenses trimestrielles des ménages par fonction de consommation selon les quintiles (milliards de FCFA, %)	L
Tableau A4 7: Résultat des interviews des ménages par passage	L
Tableau A5 1 : La situation migratoire des ménages par région et milieu de résidence	LI
Tableau A5 2 : Proportion des ménages ayant reçu du transfert d'argent au cours des 12 derniers mois par région et milieu (%)	LII
Tableau A5 4: Allocation des transferts (interne et externe) reçus par région et milieu de résidence (%)	LIII

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1 : Répartition des parts alimentaires et non alimentaires selon le quintile (%)	10
Figure 3.1 : Indices de pauvreté selon le milieu de résidence (%)	20
Figure 3.2 : Incidence de la pauvreté selon la région (%)	21
Figure 3.3 : Indices de pauvreté selon la taille du ménage (%)	24
Figure 3.4 : Indices de pauvreté selon le niveau d’instruction du chef du ménage (%)	25
Figure 3.5 : Taux d’alphabétisation des 15 ans ou plus par milieu selon le niveau de pauvreté (%)	26
Figure 3.6 : Taux d’alphabétisation des 15 ans ou plus par quintile selon le sexe du CM (%)	27
Figure 3.7 : Part alimentaire et incidence de la pauvreté de 2011 et 2024 (%)	29
Figure 3.8 : Distribution des dépenses par tête des ménages au niveau national et à Bamako (FCFA) 31	
Figure 3.9 : Distribution des dépenses par tête des ménages ruraux et des autres villes (FCFA)	31
Figure 4.1 : Incidence de la pauvreté selon le statut de morbidité sur les 4 passages (%)	32
Figure 4.2 : Répartition de la population pauvre sur les types de prestataire de service de santé consultés (%)	32
Figure 4.3 : Les types de problèmes rencontrés au service de santé par la population pauvre (%)	33
Figure 4.4 : Répartition des employés selon le secteur d’activité et le statut de pauvreté (%)	33
Figure 4.5 : Taux de pauvreté des groupes socioéconomiques des individus par rapport à l’activité actuelle (%)	34
Figure 4.6 : Taux de pauvreté selon le secteur institutionnel (%)	34
Figure 4.7 : Les activités non rémunérées réalisées par les chefs de ménage pauvres (%)	35
Figure 5.1 : Possession de téléphone mobile par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%) 38	
Figure 5.2 : Proportion de la possession de téléphone mobile selon la région (%)	38
Figure 5.3 : Evolution de la possession de téléphone mobile de 2001 à 2024 (%)	39
Figure 5.4 : Evolution de la possession de téléphone mobile selon les quintiles (%)	39
Figure 5.5 : Evolution de la possession de certains biens possédés par le ménage (%)	40
Figure 5.6 : Possession de téléviseur par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)	40
Figure 5.7 : Proportion de la possession de téléviseur selon la région (%)	41
Figure 5.8 : Evolution de la possession de téléviseur selon la région (%)	41
Figure 5.9 : Evolution de la possession de télévision selon les quintiles (%)	42
Figure 5.10 : Possession de moto par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)	42
Figure 5.11 : Proportion de la possession de moto selon région (%)	43
Figure 5.12 : Evolution de la possession de moto entre 2001 et 2024 (%)	43
Figure 5.13 : Evolution de la possession de moto par quintile selon les années (%)	43
Figure 5.14 : Evolution de l’accès aux services de base (%)	44
Figure 5.15 : Accès des ménages à l’eau potable par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)	45
Figure 5.16 : Proportion des ménages ayant accès à l’eau potable selon la région (%)	45
Figure 5.17 : Evolution de l’accès des ménages à l’eau potable entre 2001 et 2024 (%)	46
Figure 5.18 : Evolution de l’accès des ménages à l’eau potable selon les quintiles (%)	46
Figure 5.19 : Accès à l’électricité par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)	47
Figure 5.20 : Proportion des ménages ayant accès à l’électricité selon les régions (%)	47
Figure 5.21 : Evolution de l’accès à l’électricité entre 2001 et 2024 (%)	48
Figure 5.22 : Evolution de l’accès à l’électricité par quintile (%)	48
Figure 5.23 : Proportion de ménages utilisant la chasse/fosse/latrine selon le niveau de pauvreté par milieu (%)	49
Figure 5.24 : Proportion de ménages utilisant la chasse/fosse/latrine selon la région (%)	49
Figure 5.25 : Proportion de ménages disposant de l’usage de la chasse/fosse/latrine entre 2001 et 2024 (%)	50
Figure 5.26 : Evolution de l’usage de la chasse/fosse/latrine par quintile (%)	50
Figure 5.27 : Proportion de ménages utilisant le bois comme source d’énergie pour la cuisson par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)	51
Figure 5.28 : Proportion des ménages utilisant du bois comme source d’énergie pour la cuisson selon les régions (%)	51

Figure 5.29 : Evolution de l'utilisation de bois comme source d'énergie pour la cuisson entre 2001 et 2024 (%).....	52
Figure 5.30 : Evolution de l'utilisation de bois comme source d'énergie pour la cuisson selon le quintile (%).....	52
Figure 5.31 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la source d'eau potable la plus proche (%).....	53
Figure 5.32 : Proportion des ménages par milieu selon la distance et le temps pour atteindre la source d'eau potable la plus proche (%).....	53
Figure 5.33 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le marché de produits alimentaires (%)	54
Figure 5.34 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le premier cycle fondamental le plus proche (%).....	56
Figure 5.35 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la maternité la plus proche (%).....	57
Figure 5.36 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la banque de céréales la plus proche (%).....	58
Figure 5.37 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le centre de santé communautaire le plus proche (%).....	60
Figure 5.38 : Aspects du bien-être 2024.....	62
Figure 6.1 : Evolution de l'inégalité entre 2006 et 2024 – coefficient de Gini	67
Figure 6.2 : Courbe de Lorenz pour la distribution des dépenses par tête selon le sexe	67

SIGLES ET ABREVIATIONS

Sigles	Définitions
AFRISTAT	Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
BM	Banque Mondiale
CM	Chef de Ménage
COVID19	Maladie à Coronavirus 2019
CREDD	Cadre stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSPRO	Census and Survey Processing System
DRPSIAP	Direction Régionale de la Planification, de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population
ELIM	Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages
EMEP	Enquête Malienne sur l'Evaluation de la Pauvreté
EMOP	Enquête modulaire et permanente auprès des ménages
EPAM	Enquête Permanente Auprès des Ménages
FBCF	Formation Brute de Capital Fixe
FGT	Foster, Greer et Thorbecke
GPS	Gouvernance, Paix et Sécurité
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
INSTAT	Institut National de la Statistique
IRD	Institut de Recherche pour le Développement

Sigles	Définitions
MICS-ELIM	Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples intégrée aux dépenses de consommation des ménages
PHASAO	Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre
PIB	Produit Intérieur Brut
ODD	Objectifs du Développement Durable
ORTM	Office de Radiodiffusion Télévision du Mali
SPSS	Statistical Package for Social Sciences
SGS	Strengthening Gender Statistics
UP	Unité Primaire
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
VA	Valeur Ajoutée

PERSONNEL DE COORDINATION ET DE CONCEPTION DE L'EMOP

Prénoms et Nom	Titre
1. Management	
Dr Arouna SOUGANE	Directeur Général de l'INSTAT, Chef du projet
Dr Issa BOUARE	Directeur Général Adjoint de l'INSTAT, Assistant au Chef du projet
Bouerima KANTE	Agent Comptable de l'INSTAT, Gestionnaire
Abdrahamane OUATTARA	Comptable INSTAT, Comptable
Adama FOFANA	Comptable INSTAT, Assistant comptable
Bintou TOGOLA	Agent administratif
Coumba FOFANA	Régisseur
2. Encadrement Technique	
Dr Siaka CISSE	Chef de Département Recherche, Normalisation et Enquêtes Statistiques, Directeur Technique
Aminata COULIBALY	Chef de Division des Enquêtes, Responsable Technique
Sira TRAORE	Chef de Division des Applications et des Bases de Données, Responsable de la conception des applications et de l'édition des données
Amadou KONE	Chef de Division de la Recherche et de la Normalisation, Responsable de la méthodologie de l'enquête
Ankoundia Gaston SODIO	Chargé d'Enquêtes, Appui à l'élaboration des outils et à l'analyse des résultats.
Salah Mahamane DIALLO	Chargé d'Enquêtes, Appui à l'élaboration des outils et à l'analyse des résultats.
Massa DIAKITE	Chargé de Recherche, Appui à l'élaboration des outils et à l'analyse des résultats.
Abdoul Karim DIAWARA	Chef de Division Cartographie et SIG
Modibo BA	Chargé des dossiers, agent d'édition
Mohamed FOFANA	Chargé des dossiers, agent d'édition
Roland DIARRA	Chargé des dossiers, agent d'édition
3. Coordination régionale	
Moussa DEMBELE	Directeur Régional de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) de la région de Kayes
Amadou DIAWARA	Directeur Régional de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) de la région de Koulikoro
Mahamadou Hamada MAIGA	Directeur Régional de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) de la région de Sikasso
Tahibou SISSOKO	Directeur Régional de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) de la région de Ségou
Amadou NIARE	Directeur Régional de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) de la région de Mopti

Prénoms et Nom	Titre
Seydou Makan KEITA	Directeur Régional de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) de la région de Gao
Halidou MAIGA	Directeur Régional de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) de la région de Ménaka
Oumar TRAORE	Directeur Régional de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) de la région de Taoudenni
Dippa TRAORE	Directeur Régional de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) de la région de Tombouctou
Boubacar TRAORE	Directeur Régional de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) de la région de Kidal
Eliza TANGARA	Directeur Régional de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) de la région de Bamako

PERSONNEL RESPONSABLE DE LA COLLECTE PAR REGION

Région	Prénom	Nom	Statut
Kayes	Boubacrine	TRAORE	Superviseur
Kayes	Abdoulaye	SIBY	Contrôleur
Kayes	Moctar	TRAORE	Contrôleur
Kayes	Bourama	DIARRA	Contrôleur
Kayes	Issiaka	NIARE	Enquêteur
Kayes	Hamidou	KONATE	Enquêteur
Kayes	Harouna	MOUNKORO	Enquêteur
Kayes	Drissa	SAMAKE	Enquêteur
Kayes	Dembe	COULIBALY	Enquêteur
Kayes	Moussa	DIALLO	Enquêteur
Kayes	Christine	DABOU	Enquêteur
Kayes	Fantji	TOGOLA	Enquêteur
Kayes	Bourouma	COULIBALY	Enquêteur
Kita	Amadou dit M'Bara	DIALLO	Superviseur
Kita	Ousmane	TOURE	Contrôleur
Kita	Hamadoun	MAIGA	Contrôleur
Kita	Barou	BERTHE	Enquêteur
Kita	Zoumana	COULIBALY	Enquêteur
Kita	Moussa	DIALLO	Enquêteur
Nioro	Seydou	COULIBALY	Superviseur
Nioro	Harouna	N'DIAYE	Contrôleur
Nioro	Lafia	CISSE	Contrôleur
Nioro	Souleymane	KEITA	Enquêteur
Nioro	Hamed	GOUNDOUROU	Enquêteur
Nioro	Souleymane	COULIBALY	Enquêteur
Kayes	Amadou Gagny	KANTE	Enquêteur
Kayes	Mahamadou	BATHE	Enquêteur
Kayes	Hely	DIALLO	Enquêteur
Kayes	Seydou	DOUMBIA	Enquêteur
Kayes	Sadio	KANTE	Enquêteur
Kayes	Mouhamed	BAMIA	Enquêteur
Koulikoro	Sidy	CISSE	Superviseur
Koulikoro	Bourama Y.	KONATE	Contrôleur
Koulikoro	Ibrahima	KONE	Contrôleur
Koulikoro	Lassina	TRAORE	Contrôleur
Koulikoro	Yacouba	SOUGANE	Enquêteur
Koulikoro	Elie	MAGASSOUBA	Enquêteur
Koulikoro	Dramane	CISSOUMA	Enquêteur
Koulikoro	Soumaïla	MARIKO	Enquêteur
Koulikoro	Souleymane	MAIGA	Enquêteur
Koulikoro	Sinimory	KEITA	Enquêteur
Koulikoro	Issa	COULIBALY	Enquêteur

Région	Prénom	Nom	Statut
Koulikoro	Housseni	HAIDARA	Enquêteur
Koulikoro	Idrissa	SOW	Enquêteur
Koulikoro	Abdoulaye	SANGARE	Enquêteur
Koulikoro	Alou	COULIBALY	Enquêteur
Koulikoro	Sékou	SAO	Enquêteur
Koulikoro	Amadou	TOURE	Enquêteur
Koulikoro	Bibi	KEITA	Enquêteur
Dioila	Abdoulaye	COULIBALY	Superviseur
Dioila	Idrissa	DEMBELE	Contrôleur
Dioila	Kassim	MARIKO	Contrôleur
Dioila	Adama	TRAORE	Enquêteur
Dioila	Gaoussou	FOFANA	Enquêteur
Dioila	Moussa	SIDIBE	Enquêteur
Dioila	Bina	TANGARA	Enquêteur
Nara	Ibrahima s	MAIGA	Superviseur
Nara	Aboubacar S. O.	TOURE	Contrôleur
Nara	Mamoutou	SANGARE	Contrôleur
Nara	Issa	SOUMARE	Enquêteur
Nara	Tiamba	MAGASSOUBA	Enquêteur
Nara	Amadou M	KANE	Enquêteur
Sikasso	Mahamadou Ismaïla	KONE	Superviseur
Sikasso	Aboubacar	SANOGO	Contrôleur
Sikasso	Manzourou	SANOGO	Contrôleur
Sikasso	Mamoutou	NIARE	Contrôleur
Sikasso	Ouara dit Bréhima	DIARRA	Enquêteur
Sikasso	Seydou	BERTHE	Enquêteur
Sikasso	Nana	COULIBALY	Enquêteur
Sikasso	Aliou Mohamed	MAIGA	Enquêteur
Sikasso	Alfousseyni N'Golo	OUATTARA	Enquêteur
Sikasso	Boubacar	TRAORE	Enquêteur
Sikasso	Yaya	KONATE	Enquêteur
Sikasso	Bamory	OUATTARA	Enquêteur
Sikasso	Djenebou	KANTE	Enquêteur
Koutiala	Siaka	DIALLO	Superviseur
Koutiala	Amadou	TRAORE	Contrôleur
Koutiala	Lacina	DIALLO	Contrôleur
Koutiala	Jean	COULIBALY	Enquêteur
Koutiala	Abdrahamane	SYLLA	Enquêteur
Koutiala	Hamidou	HAIDARA	Enquêteur
Koutiala	Sitapha	DIALLO	Enquêteur
Koutiala	Issa	DIAMOUTENE	Enquêteur
Koutiala	Issa Nya	DAOU	Enquêteur
Koutiala	Abdoulaye	SOW	Enquêteur
Koutiala	Kalifa	COULIBALY	Enquêteur

Région	Prénom	Nom	Statut
Bougouni	Sincé	KEITA	Superviseur
Bougouni	Mamadou	DIARRA	Contrôleur
Bougouni	Noumouke	DIALLO	Contrôleur
Bougouni	Mohamed	SOUGANE	Enquêteur
Bougouni	Fatoumata	COULIBALY	Enquêteur
Bougouni	Fatoumata N'Famissa	KONE	Enquêteur
Bougouni	Facrou dit Aly	COULIBALY	Enquêteur
Bougouni	Idrissa	TRAORE	Enquêteur
Bougouni	Nouhoum Kelekouma	MARIKO	Enquêteur
Bougouni	Pathé	DICKO	Enquêteur
Bougouni	Oumar	BALLO	Enquêteur
Ségou	Birama	SISSOKO	Superviseur
Ségou	Zoumana	DRAME	Contrôleur
Ségou	Zakha	DEMBELE	Enquêteur
Ségou	Yafar	COULIBALY	Contrôleur
Ségou	Souleymane	DIALLO	Enquêteur
Ségou	Abdoulaye	TRAORE	Contrôleur
Ségou	Ahamadou	SAMASSA	Enquêteur
Ségou	Djigui	KONATE	Enquêteur
Ségou	Amadou	CISSE	Contrôleur
Ségou	Abdoulaye	SISSOKO	Enquêteur
Ségou	Ousmane Wopre	TANGARA	Enquêteur
Ségou	Bintou Founé	SOW	Enquêteur
San	Emile Ibrahim	CAMARA	Superviseur
San	Nangassou	KONE	Contrôleur
San	Ousmane	CISSE	Contrôleur
San	Elie	BALLO	Enquêteur
San	Aly	COULIBALY	Enquêteur
San	Modibo	SOUARE	Enquêteur
San	Mamadou	KONE	Enquêteur
San	Bagni	SAMATE	Enquêteur
San	Modibo	TRAORE	Enquêteur
San	Gaoussou	NIARE	Enquêteur
Mopti	Namory	TRAORE	Superviseur
Mopti	Boubou	KONATE	Contrôleur
Mopti	Aramata	SANGARA	Enquêteur
Mopti	Fatoumata	KANOUTE	Enquêteur
Mopti	Moumoni	TRAORE	Enquêteur
Mopti	Mamadou	BAGAYOGO	Contrôleur
Mopti	Sékou	COULIBALY	Enquêteur
Mopti	Badra Alou	TRAORE	Enquêteur
Mopti	Dianguiné	COULIBALY	Contrôleur
Mopti	Amadou	DIALLO	Enquêteur
Mopti	Oumar	BAH	Enquêteur

Région	Prénom	Nom	Statut
Bandiagara	Boukary	TRAORE	Superviseur
Bandiagara	Moussa	TRAORE	Contrôleur
Bandiagara	Boureima	SANGHO	Enquêteur
Bandiagara	Ousmane	TAPILY	Enquêteur
Bandiagara	Amadou	YALCOUE	Enquêteur
Bandiagara	Alassane	BAMBA	Contrôleur
Bandiagara	Soumaila	GUINDO	Enquêteur
Bandiagara	Biba	SAGARA	Enquêteur
Bandiagara	Sayon	DIALLO	Enquêteur
Bandiagara	Yaya	METE	Enquêteur
Douentza	Abdoulaye	DAO	Superviseur
Douentza	Yacouba	SIDIBE	Contrôleur
Douentza	Hamadoun	CISSE	Enquêteur
Douentza	Ahmed	KANINTA	Enquêteur
Douentza	Aissata	DICKO	Enquêteur
Douentza	Aly	TIMBINE	Contrôleur
Douentza	Boukary	GUINDO	Enquêteur
Douentza	Bandiougou	MINTA	Enquêteur
Douentza	Oumar	MAIGA	Enquêteur
Gao	Amadou	SOGOBA	Superviseur
Gao	Youssouf Mohamed	AHIMIDI	Contrôleur
Gao	Aboubacar	DIALLO	Enquêteur
Gao	Alassane Abdoulaye	TOURE	Enquêteur
Gao	David	GUINDO	Enquêteur
Gao	Idrissa	MAHAMADOU	Enquêteur
Gao	Issa	FANE	Contrôleur
Gao	Lassine	COULIBALY	Enquêteur
Gao	Yacouba	OUMAROU	Enquêteur
Ménaka	Habiboulah	HAMMA	Superviseur
Ménaka	Saidou	DOURBELA	Contrôleur
Ménaka	Bilal Ould	BAIDARI	Contrôleur
Ménaka	Maïmounatou Mahamane	MAIGA	Enquêteur
Ménaka	Hamma	AG AKLININE	Enquêteur
Ménaka	Agaly	AG AMIKWAL	Enquêteur
Ménaka	Myarata	AG ALMOSTAPHA	Enquêteur
Taoudenni	Hafizou	YATTARA	Superviseur
Taoudenni	Arafa	COULIBALY	Contrôleur
Taoudenni	Mahamane	ALASSANE	Enquêteur
Taoudenni	Abdoulaye Oumar	CISSE	Enquêteur
Taoudenni	Moulaye Mohamed	HAIDARA	Enquêteur
Tombouctou	Lamine	COULIBALY	Superviseur
Tombouctou	Oumar	SIDIBE	Contrôleur
Tombouctou	Aboubacrine	TRAORE	Enquêteur
Tombouctou	Oumar	BABA	Enquêteur

Région	Prénom	Nom	Statut
Tombouctou	Ibrahim	BAGNA	Enquêteur
Tombouctou	Mahalmoudou	MAIGA	Contrôleur
Tombouctou	Harber	BOUYA	Enquêteur
Tombouctou	Mohamed	OUMAR	Enquêteur
Tombouctou	Belco	MEME	Enquêteur
Tombouctou	Mahamadoune	TRAORE	Enquêteur
Tombouctou	Mouhamed AG Mouhamed	ALDJOU MAGATT	Enquêteur
Kidal	Ismaila Niomby	DIANE	Superviseur
Kidal	Yaya	SAMAKE	Contrôleur
Kidal	Idrissa	CISSE	Enquêteur
Kidal	Ismael	SIBI	Enquêteur
Kidal	Eriad	AMARA	Enquêteur
Kidal	Mossa AG	IMADANE	Enquêteur
Bamako	Harouna	BAMBA	Superviseur
Bamako	Abdramane	TRAORE	Contrôleur
Bamako	Yacouba	TRAORE	Contrôleur
Bamako	Minata	BIBA	Enquêteur
Bamako	Pierre Faboula	SYLLA	Enquêteur
Bamako	Bouréïma	GOÏTA	Enquêteur
Bamako	Lassana Zani	COULIBALY	Contrôleur
Bamako	Mahamadou	COULIBALY	Contrôleur
Bamako	Ousmane	TRAORE	Enquêteur
Bamako	Oumou	CISSÉ	Enquêteur
Bamako	Bakary	SAMAKÉ	Enquêteur
Bamako	Bourama	DIARRA	Enquêteur
Bamako	Mory	KONE	Enquêteur
Bamako	Fanta	DIARRA	Enquêteur
Bamako	Daouda	SANGARÉ	Enquêteur
Bamako	Rokiatou	DIALLO	Enquêteur
Bamako	Adama	CISSE	Enquêteur

AVANT PROPOS

L'édition 2024 de l'Enquête Modulaire et Permanente auprès des ménages (EMOP) a été réalisée par l'Institut National de la Statistique (INSTAT), en collaboration avec la Banque mondiale. Elle vise à répondre aux besoins de disposer d'informations fiables et actualisées pour la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD), de la Stratégie Nationale pour l'Emergence et le Développement Durable (SNEDD) 2024-2033, des Objectifs du Développement Durable (ODD) et divers programmes et politiques sectoriels. Les objectifs généraux de cette enquête sont de fournir, dans des délais courts, les indicateurs permettant de suivre régulièrement les conditions de vie des populations et des ménages.

L'EMOP a une couverture nationale. Ses résultats sont significatifs au niveau national, pour les milieux urbain et rural, et pour chacune des 19 régions et le district de Bamako. Elle est réalisée annuellement en quatre passages dont chacun dure trois (03) mois. Le questionnaire de base est composé de modules fixes et de certains modules rotatifs offrant l'opportunité d'intégrer de nouvelles questions provenant des sectoriels, des partenaires et bien d'autres utilisateurs de données. La présente édition de l'EMOP a touché 15 438 ménages échantillonnés et mobilisé 204 agents de collecte dont 142 enquêteurs, 42 contrôleurs et 20 superviseurs régionaux ainsi qu'une dizaine de cadres de l'INSTAT qui ont assuré aussi bien la formation, la supervision, le traitement et l'analyse des données que l'élaboration des différents rapports de passage et de rapport annuel.

Ledit rapport annuel découle de l'analyse des données consolidées des dépenses de consommation des ménages issues des quatre passages de l'EMOP. Il décrit le niveau des principaux indices de pauvreté observés au niveau national, dans les régions ainsi que dans les deux milieux de résidence retenus en tant que strates d'analyse. En outre, les indicateurs sectoriels relatifs à l'éducation, à l'emploi, à la santé, etc., disponibles dans les rapports de passage, sont croisés avec les variables ou indices de pauvreté pour améliorer les connaissances dans le profilage de la pauvreté dans le pays.

Je me félicite de la régularité et de la richesse des publications de l'EMOP, fruit d'une collaboration féconde entre l'INSTAT et ses partenaires. Il me plaît, à juste titre, de rendre un hommage mérité à la Banque mondiale à travers le PHASAOC pour son accompagnement financier et aux Directions Régionales de la Planification, de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du territoire et de la Population (DRPSIAP) pour le suivi rapproché des travaux de collecte.

J'adresse également mes remerciements à toute la population malienne pour sa franche collaboration, particulièrement les ménages qui ont accepté de se soumettre aux questionnaires. Mes remerciements vont à tout le personnel de collecte, notamment les enquêteurs, les contrôleurs et les superviseurs pour le sacrifice consenti. Mes encouragements s'adressent également à mes collaborateurs pour leur dévouement et leur attachement à la qualité du travail.

L'Institut National de la Statistique compte sur les observations et suggestions pertinentes de tous les utilisateurs de données afin d'améliorer les différentes publications.

Je vous remercie et vous souhaite une bonne lecture.

LE DIRECTEUR GENERAL

Dr. Arouna SOUGANE
Chevalier de l'Ordre National

RESUME SYNOPTIQUE DES PRINCIPAUX INDICATEURS

Tableau 0.1 : Quelques indicateurs du cadre stratégique pour la relance économique et le Développement durable (CREDD)

Objectif spécifique	Effets/Impacts	Indicateur CREDD	EMOP 2024 (%)
3.1.3 : Promouvoir une croissance réductrice de la pauvreté et des inégalités	La croissance économique est forte, inclusive et durable	Taux de pauvreté monétaire (%)	
		-National	43,3
		-Bamako	17,9
		-Urbain autre que Bamako	27,9
		Rural	52,4
		Indice de Gini	0,32
		Taux d'accès des ménages à l'eau potable (femmes, hommes)	
		-National	86,7
		-Urbain	93,4
		-Rural	83,3
		-Chef de ménage homme	86,3
		-Chef de ménage femme	90,5
		Taux brut de scolarisation	
		Taux brut de scolarisation (%) au primaire I des filles	77,1
		Taux brut de scolarisation (%) au primaire I des garçons	77,0
		Taux net de scolarisation (%) au primaire II des filles	32,1
		Taux net de scolarisation (%) au primaire II des garçons	28,4
		Part de la population vivant dans un rayon de 5km (moins de 5 km) d'un centre de santé fonctionnel (CSCOM) (%)	63,7
5.2.1 : Améliorer le rendement interne du système, favoriser l'employabilité des jeunes et l'insertion socioprofessionnelle des sortants	Les jeunes disposent de meilleures connaissances académiques et de compétences professionnelles facilitant leur insertion dans le tissu économique	Rémunération horaire moyenne au Mali (F CFA)	615
		- Homme	765
		- Femme	365
5.2.2 : Promouvoir un accès équitable et inclusif à une éducation de qualité pour tous	D'ici à 2023 les filles et garçons accèdent à une éducation équitable, inclusive et de qualité	Taux d'emploi des jeunes (15-40 ans)	56,9
		Proportion de jeunes (âgés de 15 à 40 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation	31,0
5.3.1 : Satisfaire durablement les besoins en eau potable, en quantité et en qualité, d'une population en croissance et d'une économie en développement.	La population dispose d'une couverture en eau potable est satisfaite en quantité et en qualité.	Taux d'alphabétisation des femmes	29,6
		Taux brut de Scolarisation au 1er cycle de l'Enseignement Fondamental	77,1
		Taux d'accès des ménages au service d'eau potable à domicile	86,7

SOURCE : EMOP 2024

Tableau 0.2 : Quelques indicateurs des objectifs de développement durable (ODD) suivis dans l'EMOP

Indicateur ODD	Cible	EMOP 2024 (%)
ODD1 : Lutter contre la pauvreté		
1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe du chef de ménage (%)	D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes	
National		43,3
Chef de ménage homme		44,5
Chef de ménage femme		25,8
1.4.1 Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base	D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance.	
Eau potable		86,7
Électricité		80,6
Toilette		93,6
ODD4. Education de qualité		
4.6.1 Proportion de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues a) en alphabétisme et b) arithmétique fonctionnels, par sexe.	D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.	
Proxy : Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus dans n'importe quelle langue (%)		
National		40,0
Homme		50,2
Femme		30,9
ODD5 : Egalité entre les sexes		
5.b.1 Proportion de la population (Ménages) possédant un téléphone portable, par sexe (du CM)	5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes	
National		89,8
Homme		90,9
Femme		78,9
ODD6. Accès à l'eau potable et assainissement		
6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité ¹	6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	86,7
6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon (L15) %	6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	56,9
ODD7. Accès à l'énergie propre et à coût abordable		

¹ Proxy : Proportion de la population ayant accès à l'eau potable

Indicateur ODD	Cible	EMOP 2024 (%)
7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité (Electrification EDM, Electricité rurale (AMADER, Agence des Energies Renouvelables, ESMAP), Groupe électrogène et Panneau Solaire)	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	80,6
7.1.2 Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres ²	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	6,0
ODD8. Plein emploi productif et travail décent pour tous		
8.5.1 Rémunération horaire moyenne (F CFA) des salariés hommes et femmes, par profession, âge et situation au regard du handicap	D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	615
Sexe		
Homme		765
Femme		365
Catégorie socioprofessionnelle		
Cadre supérieur, ingénieur et assimilé		3 560
Cadre moyen, agent de maîtrise		1 925
Employé, ouvriers qualifiés		1 280
Employé, ouvrier semi qualifié		1 085
Manoeuvre		610
Patron, employeur		1 120
Travailleur à son propre compte		615
Associé		620
Apprenti		295
Aide familial		175
Groupe d'âge		
15_24 ans		280
25_34 ans		595
35_44ans		740
45_64 ans		800
65 ans et plus		750
Aucun Handicap		615
Au moins un handicap		290
35-44ans		1,8
45-64 ans		0,1
65 ans et plus		0,1
Statut d'handicap		
Aucun Handicap		2,8
Au moins un handicap		1,8

² Proxy : Proportion de la population ayant accès à des combustibles propres pour la cuisson (Electricité, Four solaire et Gaz)

Indicateur ODD	Cible	EMOP 2024 (%)
8.6.1 Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation		30,1
Homme		13,8
Femme		44,4
8.7.1 Proportion d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent	Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes	12,3
Garçon		14,2
Fille		10,3
11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats ³	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	5,3

Source : EMOP 2024

³ Les maisons considérées en taudis sont : Case, tente, Habitat précaire/Baraque et autres.

**Tableau 0.3 : Matrice des résultats de l'agenda 2063 au niveau national :
Objectifs, domaines prioritaires, cibles et stratégies**

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	EMOP 2024
1.1. Niveau et qualité de vie élevés, bonne santé et bien-être pour tous les citoyens	1.1.4. Habitats modernes et vivables, et services de base de qualité	f) Réduire la proportion de la population qui n'ont pas accès à l'eau potable de 95 pour cent du niveau de 2013 ;	87,6
		g) Réduire la proportion des personnes qui n'ont pas accès aux installations d'assainissement amélioré de 95 pour cent du niveau de 2013 (accès aux toilettes et lavages des mains);	17,6
		h) Augmenter l'accès à l'électricité d'au moins 50 pour cent du niveau de 2013 ;	80,6
		k) Assurer l'accès de tous les citoyens à une connectivité Internet à haut débit et aux moyens de communication vocale d'ici à 2025	14,5
1.2. Des citoyens bien formés et une révolution des compétences sous-tendue par la science, la technologie et l'innovation	1.2.1. Révolution des compétences axée sur l'éducation, la science, la technologie et l'innovation	a) Atteindre un taux d'alphabétisation de 100 pour cent d'ici à 2025 ;	40,0

Source : EMOP 2024

RESUME

L'Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages (EMOP) a pour objectif de recueillir un large éventail d'indicateurs socio-économiques nécessaires pour suivre et évaluer les progrès réalisés dans l'amélioration des conditions de vie des ménages. Plus précisément, l'EMOP a été conçue pour mettre à jour les indicateurs du Cadre pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) arrimés aux Objectifs du développement durable (ODD) ainsi que ceux de l'agenda 2063 « l'Afrique que nous voulons » de l'Union Africaine et des programmes sectoriels mis en œuvre par le Gouvernement du Mali. Après le CREDD, l'EMOP contribue à fournir les statistiques nécessaires au suivi et à l'évaluation de son successeur qu'est la Stratégie Nationale pour l'Emergence et le Développement Durable (SNEDD) 2024-2033.

La collecte des données de cette enquête s'est déroulée en quatre passages organisés sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. L'estimation des informations recueillies au cours de cette opération sont relatives à la démographie, au logement, à l'éducation, à la santé, à l'emploi, à la sécurité alimentaire, aux dépenses de consommation, etc. Les résultats estimés sont significatifs au niveau des régions enquêtées, du District de Bamako ainsi qu'au niveau des deux milieux de résidence (urbain et rural).

Le présent rapport, sur l'analyse de la pauvreté, résulte de l'exploitation des données consolidées des dépenses de consommation des différents passages réalisés courant l'année 2024.

Niveau de la pauvreté

L'incidence de la pauvreté c'est-à-dire la proportion de la population malienne qui n'arrive pas à dépenser 305 805 FCFA par an nécessaire pour satisfaire ses besoins de base, est estimée à 43,3 % en 2024 contre 43,9 % en 2023.

La pauvreté est largement répandue en milieu rural, plus de la moitié de la population dudit milieu est pauvre (52,4 %). Les ménages dirigés par les hommes contiennent plus de pauvres que ceux dirigés par les femmes (44,5 % contre 25,8 %).

L'effort d'investissement nécessaire pour éradiquer la pauvreté, mesurée par sa profondeur, autrement dit le déficit collectif moyen des dépenses des pauvres par rapport à la ligne de pauvreté pour l'ensemble de la population est estimé à 910,18 milliards de FCFA.

Possession de biens durables

L'enquête montre qu'un peu moins de trois ménages sur cinq (45,5 %) possèdent un téléviseur. Le pourcentage de ménages possédant un téléviseur a connu une augmentation significative entre 2001⁴ et 2024⁵ (passant de 14,1 % à 45,5 %).

La possession du téléphone portable⁶ par les ménages a également enregistré une progression notable entre 2011 et 2024, passant de 66,7 % à 89,8 %.

⁴ EMEP 2001

⁵ EMOP 2024

⁶ Le téléphone portable n'a pas été capté dans l'enquête de 2001.

Accès aux services de base

La proportion de ménages ayant accès à l'eau potable s'améliore sur la période 2006–2024. En effet, de 78,7 % des ménages en 2006, à 80,7 % des ménages en 2011 puis à 86,7 % des ménages en 2024. Selon le milieu de résidence, 86,9 % des ménages pauvres des villes autres que Bamako ont accès à l'eau potable en 2024 contre 76,7 % en milieu rural. Et, 89,4 % des ménages non pauvres des villes autres que Bamako ont accès à l'eau potable en 2024 contre 87,8 % en milieu rural.

Le taux d'accès des ménages à l'électricité, c'est-à-dire la proportion des ménages connectés au réseau électrique national, utilisant un panneau solaire ou un groupe électrogène, est passé de 20,1 % en 2006, à 34,3 % en 2011 puis à 86,7 % en 2024.

En termes d'hygiène, le taux d'utilisation de types de toilettes « chasse/fosse/laitrine » est de 93,6 % des ménages en 2024 contre 94,3 % en 2023.

L'enquête révèle également que le bois reste la principale source d'énergie utilisée par les ménages comme moyen de cuisson. La proportion des ménages ayant recours à ce combustible a connu une baisse passant de 83,7 % à 55,8 % entre 2006 et 2024. Ce sont les ménages ruraux qui sont les plus grands utilisateurs de ce moyen de cuisson.

INTRODUCTION

Depuis la fin des années 1990, le Gouvernement du Mali, avec l'appui de ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF), a orienté sa politique de développement vers la lutte contre la pauvreté. Cette volonté s'est manifestée par l'élaboration en 1998 de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP) qui a ouvert la voie au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté dont la troisième génération a été adoptée en 2011 et couvre la période 2012-2017⁷. Une nouvelle dénomination a été donnée permettant d'assurer, d'une part, la continuité avec le Plan pour la Relance Durable du Mali (PRED 2013-2014), et d'autre part, le lien avec la Conférence de Paris du 22 octobre 2015 sur la « Relance Economique et le Développement Durable du Mali » et les Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés en septembre 2015 par la communauté internationale. L'appellation proposée pour ce nouveau document unique de référence est le « Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable, en abrégé CREDD ». L'objectif global du CREDD 2016-2018 était de promouvoir un développement inclusif et durable en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités dans un Mali uni et apaisé, en se fondant sur les potentialités et les capacités de résilience en vue d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030. Le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2019-2023) est fondé sur une vision de long terme, Mali 2040, en tant que nouveau document de référence de moyen terme et cela conformément aux conclusions de la Journée de la prospective de janvier 2014 que précèdent « CREDD 2016-2018 » fondé sur la vision Mali 2025. Le nouveau document de référence, la vision « MALI Kura Netaasira ka ben san 2063 ma » et de la Stratégie nationale pour l'émergence et le développement durable « SNEDD 2024-2033 » ambitionne de transformer structurellement l'économie malienne afin de générer des opportunités durables pour l'ensemble de la population. En valorisant les spécificités locales et en encourageant une planification territoriale harmonieuse, le Mali cherche à promouvoir un développement inclusif, équitable et résilient.

La formulation, la mise en œuvre, le suivi ainsi que l'évaluation des politiques, stratégies et programmes de lutte contre la pauvreté nécessitent de disposer de données statistiques fiables et à jour sur les conditions de vie de la population. Dès lors, la réalisation d'enquête d'envergure nationale comportant des modules qui offrent la possibilité d'avoir une image idoine de la pauvreté devient une exigence pour le pays. Le Mali a une économie à vocation essentiellement agropastorale avec plus de deux tiers (2/3) de la population occupée dans le secteur. Le tableau 0.1 donne l'évolution de quelques indicateurs macroéconomiques. Il y ressort que sur la période 2011-2024, le taux de croissance économique du Mali a varié entre 3,1 % et 7,6 %, excepté en l'année 2012 (-0,6 %) à cause de la situation politique et sécuritaire du pays et en 2020 (-1,2 %) à cause de l'épidémie de la COVID 10. Le taux d'inflation n'a pas toujours respecté la norme communautaire à cause, notamment de la situation politique et sécuritaire intérieure et de l'environnement macroéconomique internationale. Le taux de pression fiscale est resté bien en deçà de la norme communautaire de l'UEMOA.

⁷ Depuis la deuxième génération, le CSLP est devenu Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCRCP)

Tableau 0.4 : Evolution de quelques indicateurs économiques clés (en %)

Indicateurs économiques	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de croissance réelle du PIB	4,0	-0,6	2,4	7,6	6,0	6,0	5,4	4,9	5,0	-1,2	3,1	3,5	4,7	5,0
dont secteur primaire	-2,6	9,8	-4,0	15,1	5,4	6,2	5,7	7,3	2,1	-2,7	-0,7	6,0	2,7	7,9
dont secteur secondaire	0,8	-6,1	2,0	3,4	2,3	2,7	6,9	9,3	4,7	-0,2	1,8	-0,3	2,6	-2,4
dont secteur tertiaire	9,1	-3,3	6,4	5,6	6,8	6,1	3,8	3,6	5,2	1,0	5,3	5,1	6,8	6,7
Taux d'inflation	3	5,9	-0,6	0,9	1,5	-1,8	1,8	1,8	-3,0	0,5	3,9	9,7	2,1	3,2
Taux d'investissement global (en % du PIB)	24,4	21,2	24,2	26,0	24,9	27,3	25,5	24,5	26,5	20,4	23,6	23,2	22,3	20,9
Taux de pression fiscale (en % du PIB)	12,0	12,1	12,3	13,4	16,9	14,9	15,3	11,9	14,6	14,2	15,2	13,5	14,7	15,6
Taux de couverture (exportations/ importations)	72,5	84,4	62,4	59,1	60,6	57,9	61,8	68,4	67,3	81,4	70,4	73,7	76,0	79,3
Taux d'endettement extérieur et intérieur public (en % du PIB)	23,9	24,8	26,0	27,2	30,7	35,9	35,5	36,9	40,6	47,3	51,6	50,4	50,9	49,7

Source : INSTAT/Comptes Nationaux selon le SCN 2008

C'est ainsi que l'Institut National de la Statistique a réalisé plusieurs enquêtes qui ont permis au pays de disposer d'un profil de pauvreté à partir duquel les différentes générations du CSLP (y compris le CREDD) se sont servies dans le cadre de leurs revues. Dans l'ordre chronologique, il s'agit principalement de l'Enquête Malienne sur l'Evaluation de la Pauvreté (EMEP 2001), de l'Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages (ELIM 2003 et 2006) et de l'Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples et de dépenses des ménages (MICS-ELIM 2010).

Malgré cette production relativement abondante et régulière, la nécessité d'avoir une production annuelle en vue d'être en phase avec la tenue des revues du CREDD devenait de plus en plus une exigence. Quel dispositif faudrait-il mettre en place pour répondre aux besoins de production capable d'évaluer annuellement la mise en œuvre du CREDD ?

Pour satisfaire à cette exigence, l'Institut National de la Statistique, avec l'appui de la Suède a mis en place depuis 2011 un dispositif d'enquête modulaire et permanente auprès des ménages (EMOP) qui a pour objectif de fournir les informations susceptibles de renseigner les indicateurs permettant de suivre régulièrement les conditions de vie des personnes et des ménages.

Le présent rapport résulte de l'estimation des données consolidées des dépenses de consommation des ménages de la treizième-édition (EMOP 2024) et présente l'estimation du niveau des principaux indices de pauvreté enregistrés au niveau national, dans les régions et les milieux de résidence retenus en tant que strates d'analyse en faisant ressortir la situation des ménages vivant dans les autres villes autres que Bamako (Bamako, Autres villes et Rural)⁸. Des analyses croisées détaillées faisant intervenir les caractéristiques socio démographiques de la population ainsi que le capital économique des ménages par rapport à la possession de biens d'équipements compléteront l'analyse.

⁸ La pertinence de cette stratification est justifiée par le fait que Bamako influence les résultats du milieu urbain s'il n'est pas traité à part.

Le document est structuré autour de six chapitres. Le premier est relatif aux dépenses de consommation des ménages. Le second traite de la mesure et l'analyse de la pauvreté et le troisième des caractéristiques de la pauvreté. Le quatrième s'intitule « Etat sanitaire de la population, activité et pauvreté ». Le cinquième chapitre porte sur les autres aspects du bien-être et sixième sur l'analyse de l'inégalité.

BREF APERÇU DE LA METHODOLOGIE DE L'EMOP

La méthodologie de l'EMOP est présentée brièvement dans le tableau ci-dessous. Le développement se trouve dans l'Annexe 1.

Période	Janvier – décembre 2024.
Echantillon	15 738 ménages dans 2 014 sections d'énumération. Sondage stratifié à deux degrés
Echantillon enquêté avec succès	12 740 ménages ayant déclaré leurs dépenses de consommation sur au moins trois passages
Taux de réponse des ménages	82,5 %
Imputation	Il a été retenu les ménages présents à au moins 3 passages sur 4.
Période de référence	Pour chaque ménage, l'estimation est faite sur la base des dépenses alimentaires mesurées quatre fois avec référence aux 7 derniers jours et à partir des dépenses moins fréquentes mesurées quatre fois avec référence aux 3 derniers mois. Les dépenses des biens durables sont mesurées deux fois. Pour ce faire, au premier passage, la question est posée avec référence aux 12 derniers mois. Au quatrième passage, la référence est faite au premier passage, donc 9 mois. Lors du traitement, la somme des dépenses des 12 mois et 9 mois est calculée couvrant donc un total de 21 mois. Ainsi, cette dépense totale est divisée par 21 et ensuite multipliée par 12 pour chaque ménage afin d'estimer la dépense annuelle en bien durable.

SOURCE : EMOP 2024

DEFINITION DES CONCEPTS CLES

Effort d'investissement

L'effort d'investissement est la somme totale des différences entre le seuil de pauvreté annuel et la dépense par tête des individus pauvres. Il mesure le montant total qu'il faut donner aux pauvres pour atteindre le seuil de pauvreté.

$$N \times PG = \sum_{i=1}^q (z - y_i)$$

où N : est le montant total alloué aux pauvres pour atteindre le seuil de pauvreté, q: est le nombre total de pauvres, PG : est le poverty gap c'est-à-dire la différence entre le seuil de pauvreté et la dépense par tête d'un individu pauvre, z : est le seuil de pauvreté et y_i : est la dépense par tête

Equivalents adultes

Dans les calculs de consommation, on considère souvent qu'un homme adulte consomme plus de comestibles qu'un enfant ou qu'une femme. La FAO a déterminé les échelles d'équivalence pour être utilisées en Afrique subsaharienne. Celles-ci indiquent la consommation pour une personne définie par âge et sexe, exprimée comme proportion de la consommation d'un homme âgé de 20 – 50 ans. Par exemple, une femme âgée de 20 à 50 ans a un équivalent adulte qui correspond à 0,77. On estime qu'elle consomme, dans ce calcul, 77 % de ce que consomme un homme du même âge.

Pour les calculs de pauvreté, la mesure de dépenses par équivalent adulte serait plus indiquée que les dépenses par tête. Néanmoins, dans plusieurs pays, on préfère utiliser la mesure des dépenses par tête, qui a une interprétation facile à comprendre.

Indice de Développement Humain (IDH)

L'IDH est un indice statistique composite, crée par le programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en 1990 pour évaluer le niveau de développement humain des pays du monde. L'IDH se fonde sur trois critères majeurs : l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'éducation et le niveau de vie mesuré par le PIB par habitant.

Indices FGT

La mesure de la pauvreté est en soi une fonction statistique. Elle compare l'indicateur de bien-être du ménage et le seuil de pauvreté et traduit le résultat en un seul nombre pour toute la population, ou pour un sous-groupe déterminé. Il existe de nombreuses mesures alternatives, mais les trois mesures les plus couramment utilisées sont celles des indices FGT (Foster, Greer et Thorbecke, 1984) : l'incidence, la profondeur et la sévérité.

La forme générale est $P_\alpha = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left(\frac{z - y_i}{z} \right)^\alpha$,

où n = le nombre total des individus, q = le nombre des individus pauvres (c'est-à-dire, les individus des ménages avec les dépenses au-dessous du seuil), y_i = les dépenses par tête ou par équivalent adulte dans le ménage (pauvre) de l'individu i , et z = le seuil de pauvreté mesuré comme dépenses par tête ou par équivalent adulte.

a. L'incidence de la pauvreté

Nous l'obtenons pour $\alpha = 0$, $P_0 = \frac{q}{n}$

Cette mesure appelée aussi taux de pauvreté est l'indicateur standard le plus courant. Il correspond au pourcentage de la population dont les revenus ou les dépenses de consommation par habitant se situent en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire au pourcentage de la population qui n'a pas les moyens d'acheter un panier de biens de base.

Cet indice a été critiqué, notamment par Sen (1976), parce qu'il n'indique que le nombre de pauvres, et non l'ampleur de la pauvreté. Ainsi, si les pauvres devenaient encore plus pauvres, l'indice P_0 ne changerait pas.

b. Le gap ou profondeur de la pauvreté

Il s'obtient pour $\alpha = 1$, $P_1 = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left(\frac{z - y_i}{z} \right)$

Le gap de la pauvreté mesure la gravité de la situation des pauvres. Il indique à quel niveau en dessous du seuil de pauvreté se situe leur consommation. L'écart par rapport au seuil de pauvreté, qui lui est apparenté, mesure le déficit total de tous les pauvres : leur insuffisance de ressources par rapport au seuil de pauvreté. Autrement dit, il correspond au montant nécessaire pour amener tous les pauvres au seuil de pauvreté. Cet écart est donc une mesure beaucoup plus parlante que la simple comptabilisation des pauvres parce qu'elle prend en compte la répartition des pauvres.

c. La sévérité de la pauvreté

Nous l'obtenons pour $\alpha = 2$, $P_2 = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left(\frac{z - y_i}{z} \right)^2$

Cette mesure tient compte non seulement de la distance séparant les pauvres de la ligne de pauvreté (l'écart de pauvreté), mais aussi de l'inégalité entre les pauvres. Elle attribue une pondération plus importante aux ménages situés à plus grande distance de la ligne de pauvreté.

Objectifs de Développement Durable (ODD)

Également nommés Objectifs mondiaux, les ODD renvoient à un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité. Ces 17 Objectifs s'appuient sur les succès des Objectifs du Millénaire pour le Développement, tout en y intégrant de nouvelles préoccupations telles que les changements climatiques, la paix et la justice, entre autres priorités. Ces objectifs sont étroitement liés les uns aux autres, le succès de l'un dépendant souvent de la résolution de problématiques généralement associées à un autre objectif.

Quintiles

Le quintile, à l'instar de la notion plus générale de centile, de décile et de quartile renvoie à la position occupée dans la distribution des fréquences.

Dans ce rapport, la limite quintile est obtenue en rangeant d'abord les ménages selon toutes les dépenses par tête recueillies durant la période **janvier-décembre 2024**, de la plus faible à la plus élevée et ensuite, en choisissant la valeur de dépense par tête sous laquelle 20 % (limite inférieure), 40 % (deuxième limite),

60 % (troisième limite), 80 % (quatrième limite) et 100 % (limite supérieure) des ménages se trouvent respectivement.

Taux de couverture

Le taux de couverture est le rapport entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges de produits (biens et services).

Taux de croissance réelle du PIB

Le taux de croissance d'une grandeur (PIB, chiffre d'affaires, salaire, etc.) mesure son évolution d'une période à l'autre (mois, trimestre, année). Il est très généralement exprimé en pourcentage.

Ainsi, le taux de croissance du PIB entre l'année (n-1) et l'année n est donné par la formule :

$$((PIB_n - PIB_{n-1}) / PIB_{n-1}) * 100$$

où PIB_n et PIB_{n-1} sont estimés à prix constants

Taux de pression fiscale

La pression fiscale constitue un contexte et un mécanisme permettant d'orienter l'affectation des ressources d'une économie en particulier à travers des incitations fiscales et de modifier la redistribution des revenus et des patrimoines.

Le taux de pression fiscale, représente le rapport entre le montant des recettes fiscales et le P.I.B dans une économie. Donc, il mesure le degré d'intervention, l'emprise de l'Etat sur les agents économiques.

Taux d'endettement extérieur

La dette extérieure est l'ensemble des dettes (emprunts à rembourser) de l'ensemble des agents d'une économie qu'ils soient publics ou privés contractées auprès des agents non-résidents. Dans le langage de la comptabilité nationale, c'est la dette des agents des secteurs résidents (ménages, sociétés financières et non financières, administrations publiques et institutions sans but lucratif rendant des services aux ménages) à l'égard des agents du reste du monde. Le taux d'endettement extérieur représente le rapport entre le montant des dettes extérieures et le P.I.B. dans une économie.

Taux d'inflation

Taux de perte du pouvoir d'achat de la monnaie se caractérisant par une augmentation générale et constante des prix. Pour calculer le taux d'inflation, on se sert de l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC).

Taux d'investissement global

Le taux d'investissement est la part de l'investissement dans la valeur ajoutée (VA). Il est défini par le rapport $(FBCF / VA) \times 100$ (pour les entreprises). Il permet les comparaisons internationales et temporaires (baisse, stagnation ou augmentation) contrairement au coefficient du capital (autre moyen de mesurer l'intensité capitalistique) qui n'est pas intéressant à l'échelle macroéconomique.

1. DEPENSES DE CONSOMMATION DES MENAGES

Dans ce chapitre, l'analyse porte sur les niveaux de consommation des ménages, l'estimation des parts des dépenses des principaux produits consommés ainsi que sur les principales fonctions de consommation.

1.1. Consommation des ménages

La dépense de consommation est un bon indicateur de bien-être du ménage à cause de sa stabilité contrairement au revenu. En effet, plus la dépense de consommation par tête du ménage est élevée plus le ménage est supposé satisfaire à ses besoins vitaux.

Les dépenses totales annuelles de consommation estimées pour l'ensemble du pays en 2024 sont estimées à 9 794 milliards de FCFA contre à 8 571 milliards de FCFA en 2023 soit une hausse de 14,3 %. Trois cinquièmes des dépenses (59,9 %) sont effectuées par les populations du milieu rural où résident la grande majorité de la population. Les résultats montrent également qu'en moyenne, un ménage dépense annuellement 3 382 324 FCFA. Quant à la dépense par tête, elle est estimée à 503 305 FCFA et 660 369 FCFA par équivalent adulte. Suivant le sexe du chef de ménage, 798 milliards de FCFA sont dépensés par les ménages dirigés par une femme.

Tableau 0.4 : Dépenses annuelles de consommation par type de ménage (FCFA)

Caractéristiques	Dépenses totales (Milliards de FCFA)	Dépenses par ménage (FCFA)	Dépenses par tête (FCFA)	Dépenses par équivalent adulte (FCFA)
Sexe du chef du ménage				
Masculin	8 996	3 441 663	487 595	638 195
Féminin	798	2 831 927	649 026	866 050
Niveau d'instruction du chef du ménage				
Sans instruction	6 094	3 131 773	441 098	581 396
Primaire	2 156	3 541 941	552 200	722 473
Secondaire	786	3 972 515	676 892	878 017
Supérieur	759	5 289 600	900 204	1 167 868
Quintile				
Moins nantis	1 283	2 217 680	193 569	264 373
Quintile 2	1 624	2 806 057	295 976	396 854
Quintile 3	1 797	3 096 864	398 244	532 880
Quintile 4	2 130	3 677 718	553 069	732 839
Plus nantis	2 960	5 112 955	1 075 632	1 374 837
Milieu				
Bamako	2 251	4 837 999	727 837	945 131
Autres villes	1 675	3 393 506	576 234	744 134
Rural	5 868	3 029 765	430 776	570 609
Ensemble	9 794	3 382 324	503 305	660 369

Source : EMOP 2024

La consommation alimentaire, hors autoconsommation, constitue la principale composante des dépenses de consommation, quel que soit le niveau de richesse. Elle représente 55,4 % des dépenses totales, suivie par la consommation non alimentaire (hors loyers), qui en constitue 24,3 %. L'autoconsommation, c'est-à-dire la consommation de biens alimentaires produits par le ménage lui-même, reste également significative, en particulier chez les ménages les moins nantis. Dans ce groupe, elle représente 13,5 % des dépenses de consommation totales. La part de l'autoconsommation diminue globalement à mesure que le niveau de vie augmente, du premier au quatrième quintile, mais cette tendance s'inverse légèrement entre le quatrième et le cinquième quintile.

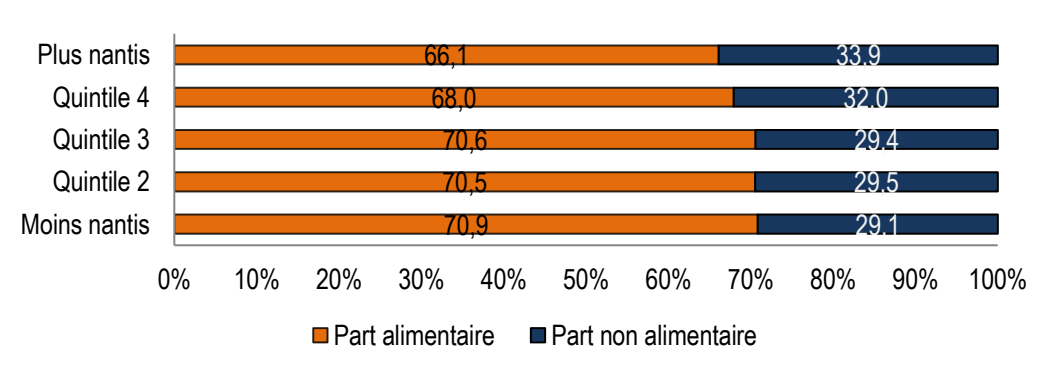
Tableau 0.5 : Structure de la consommation annuelle moyenne des ménages par quintile (%)

Consommation annuelle	Moins nantis	Quintile 2	Quintile 3	Quintile 4	Plus nantis	Ensemble
Consommation alimentaire sans autoconsommation	54,1	56,4	57,2	56,5	53,4	55,4
Autoconsommation alimentaire	16,7	14,1	13,4	11,5	12,7	13,5
Consommation non alimentaire sans les loyers	22,5	23,1	23,1	25,1	26,3	24,3
Loyer payé y compris les imputations	6,6	6,4	6,3	6,9	7,5	6,9
Consommation totale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Consommation totale en milliards de FCFA	1 576	1 678	1 780	2 019	2 743	9 794

Source : EMOP 2024

La part alimentaire des dépenses est un indicateur pertinent de l'état de bien-être du ménage. Il s'agit de la fonction « Alimentation et boissons non alcoolisées » au niveau du tableau 1-2. Elle s'obtient aussi comme la somme des deux premières lignes du tableau 1-2. Au niveau national, la part alimentaire est 68,8 %. La part alimentaire s'analyse comme une mesure complémentaire de la pauvreté. La part des dépenses allouées à l'alimentation est relativement moins élevée pour les ménages les plus nantis. En effet, elle est quasiment de deux tiers, 66,1 % et 68,0 %, respectivement pour les ménages les plus nantis et ceux quintile 4) et un peu plus élevé, entre 70,6 % et 70,9 %, pour les ménages des trois quintiles inférieurs.

Figure 0.1 : Répartition des parts alimentaires et non alimentaires selon le quintile (%)



Source : EMOP 2024

1.2. Allocation des dépenses selon les fonctions de consommation

En général, les ménages maliens consacrent plus des deux tiers de leurs dépenses à l'alimentation, soit 68,8 %. Cette part varie considérablement selon les régions : elle atteint un maximum de 88,4 % à Ménaka et un minimum de 55,7 % dans le district de Bamako. Dans toutes les régions, l'alimentation représente plus de la moitié des dépenses des ménages. La proportion relativement plus faible observée à Bamako s'expliquerait par la forte concentration de ménages aisés dans le district. En effet, selon la théorie économique, les ménages les plus riches ont tendance à orienter leurs dépenses vers des biens de prestige, généralement plus coûteux que les produits alimentaires.

Par ailleurs, environ 10,2 % des dépenses des ménages sont consacrées au logement, à l'eau, à l'électricité, au gaz et aux autres combustibles, suivis des vêtements et chaussures (6,0 %) et des transports (4,8 %).

Tableau 0.6 : Part des dépenses par fonction de consommation selon la région (%)

Fonction de consommation	Alimentation et Boissons non alcoolisées	Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	Articles d'Habilllements et Chaussures	Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	Meubles, Articles de ménages et Entretien	Santé	Transport	Communication	Loisirs et Cultures	Enseignements	Restaurants et Hôtels	Biens et services Divers	Total	Montant (milliards de FCFA)
Kayes	75,1	0,2	6,5	6,5	0,8	2,5	4,5	2,3	0,7	0,3	0,0	0,6	100	889,8
Koulikoro	74,2	0,2	6,6	6,9	1,4	2,1	4,2	2,3	0,9	0,4	0,0	0,9	100	1 265,7
Sikasso	65,1	0,2	5,8	10,2	1,9	2,5	7,7	2,7	1,2	0,7	0,0	2,0	100	500,9
Ségou	65,8	0,5	7,5	10,4	1,7	2,8	4,7	2,0	1,1	0,5	0,0	3,0	100	862,4
Mopti	69,8	1,0	5,8	11,7	1,2	2,2	3,6	2,0	0,5	0,2	0,0	1,9	100	365,5
Tombouctou	71,7	0,5	9,0	7,0	1,3	2,6	2,3	1,4	1,8	0,1	0,0	2,3	100	500,1
Gao	71,1	0,9	7,3	9,5	1,4	2,5	1,7	1,4	0,7	0,4	0,0	2,9	100	318,1
Kidal	56,7	2,3	11,3	15,1	2,0	2,0	4,3	2,9	1,1	0,2	0,4	1,7	100	54,9
Taoudenni	78,2	0,2	3,6	6,9	1,1	1,3	1,1	0,2	4,7	0,0	-	2,7	100	52,9
Ménaka	88,4	0,6	5,3	2,1	0,7	1,8	0,3	0,2	0,3	0,0	0,0	0,3	100	157,4
Nioro	83,0	0,3	4,2	4,1	1,5	2,1	1,6	1,4	0,6	0,1	0,0	1,0	100	283,7
Kita	71,8	1,0	5,7	6,8	1,6	3,8	5,0	2,4	0,5	0,2	0,0	1,2	100	248,0
Dioïla	71,7	0,4	7,6	7,2	2,3	2,9	3,7	2,0	0,5	0,2	0,0	1,6	100	233,3
Nara	75,0	0,3	5,8	6,7	1,5	4,6	2,0	1,4	0,5	0,3	0,0	1,9	100	122,2
Bougouni	71,2	0,2	5,1	9,5	1,3	2,4	6,0	1,9	0,5	0,2	0,0	1,8	100	572,0
Koutiala	68,8	0,2	4,9	8,8	1,4	3,2	7,1	2,8	0,4	0,6	0,1	1,7	100	365,5
San	69,1	0,5	5,6	7,5	2,8	3,0	5,5	2,3	0,5	0,4	0,0	3,0	100	234,1
Douentza	73,1	0,4	6,7	8,4	1,3	2,5	2,3	1,7	1,2	0,4	0,0	2,0	100	71,0
Bandiagara	87,6	0,2	3,5	4,2	0,5	1,1	1,3	0,8	0,2	0,1	0,0	0,7	100	445,8
Bamako	55,7	0,6	5,2	18,2	1,7	2,2	7,0	3,0	1,0	1,9	0,0	3,6	100	2 251,1
Ensemble	68,8	0,4	6,0	10,2	1,5	2,4	4,8	2,2	0,9	0,7	0,0	2,1	100	9 794,3

Source : EMOP 2024

Fonctions de consommation et niveau de pauvreté des ménages

Selon les théories économiques, la part des dépenses allouées à l'alimentation diminue lorsque le revenu du ménage croît. Les résultats de l'enquête de 2024 confirment cette évidence avec une plus grande affectation des dépenses des ménages pauvres (71,6 %) dans l'alimentation contre 68,0 % pour les ménages non pauvres. La situation contraire est plus ou moins observée sur un grand nombre de fonctions notamment les logements, eau, électricité, gaz et autres combustibles, les transports, la communication, les loisirs et cultures, les enseignements, les biens et services divers.

Tableau 0.7 : Part des dépenses par fonction de consommation selon le niveau de pauvreté des ménages (%)

Fonction de consommation	Non pauvre	Pauvre	Ensemble
Alimentation et Boissons non alcoolisées	68,0	71,6	68,8
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	0,5	0,3	0,4
Articles d'Habilllements et Chaussures	6,0	6,0	6,0
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	10,6	9,0	10,2
Meubles, Articles de ménages et Entretien	1,4	1,5	1,5
Santé	2,3	2,8	2,4
Transport	4,9	4,4	4,8
Communication	2,3	2,0	2,2
Loisirs et Cultures	0,9	0,6	0,9
Enseignements	0,8	0,3	0,7
Restaurants et Hôtels	0,0	0,0	0,0
Biens et services divers	2,3	1,5	2,1
Total	100	100	100
Montant total en milliards de FCFA	7 556	2 238	9 794

Source : EMOP 2024

Fonctions de consommation et niveau d'instruction du chef du ménage

Les résultats présentés dans le tableau 1.5 montrent que la part des dépenses allouées à l'alimentation diminue lorsque le niveau d'instruction du chef de ménage augmente. Ainsi, les ménages qui ont un chef de ménage ayant un niveau d'instruction supérieur ont une part alimentaire plus faible (57,2 %) comparativement aux autres niveaux d'instruction. En effet, une partie non moins importante des dépenses de ces ménages est orientée vers le logement (16,2 %), les transports (7,9 %), articles d'habillement et de chaussures (5,9 %). Les ménages avec un chef sans aucun niveau d'instruction ont des parts de dépenses toutes inférieures à 10 % pour toutes les autres fonctions sauf celle relative à l'alimentation où la part est plus élevée (72,4 %).

Tableau 0.8 : Part des dépenses de consommation par fonction selon le niveau d'instruction du chef du ménage (%)

Fonction de consommation	Sans instruction	Primaire	Secondaire	Supérieur	Ensemble
Alimentation et Boissons non alcoolisées	72,4	65,7	60,6	57,2	68,8
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	0,3	0,5	0,5	0,4	0,4
Articles d'Habillement et Chaussures	6,0	6,1	6,4	5,9	6,0
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	8,4	11,8	14,6	16,2	10,2
Meubles, Articles de ménages et Entretien	1,4	1,6	1,6	1,6	1,5
Santé	2,5	2,6	2,0	1,6	2,4
Transport	4,0	5,3	6,5	7,9	4,8
Communication	1,9	2,5	2,9	3,0	2,2
Loisirs et Cultures	0,8	0,9	1,1	1,2	0,9
Enseignements	0,4	0,8	1,2	2,0	0,7
Restaurants et Hôtels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Biens et services divers	1,9	2,2	2,7	2,9	2,1
Total	100	100	100	100	100
Montant total en milliards de FCFA	6 094	2 156	786	759	9 794

Source : EMOP 2024

Fonctions de consommation et taille des ménages

La part des dépenses alimentaires varie peu avec la taille du ménage (68,6 % pour les ménages d'une à trois personnes et 69,8 % pour les ménages de 16 personnes ou plus).

En ce qui concerne les dépenses de logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles, leur part diminue légèrement avec la taille du ménage. C'est ainsi qu'elles sont estimées à 11,4 % pour les ménages d'une à trois personnes et 9,6 % pour les ménages de 16 personnes ou plus (Tableau 1.6).

Tableau 0.9 : Part des dépenses par fonction de consommation selon la taille de ménage (%)

Fonction de consommation	1-3 pers	4-7 pers	8-10 pers	11-15 pers	16+ pers	Ensemble
Alimentation et Boissons non alcoolisées	68,6	68,4	68,5	69,5	69,8	68,8
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	0,6	0,5	0,4	0,4	0,3	0,4
Articles d'Habillement et Chaussures	6,2	6,1	6,0	6,1	5,5	6,0
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	11,4	10,6	10,2	9,5	9,6	10,2
Meubles, Articles de ménages et Entretien	1,5	1,5	1,5	1,5	1,4	1,5
Santé	1,8	2,3	2,4	2,5	2,8	2,4
Transport	3,9	4,7	5,1	5,0	4,9	4,8
Communication	2,4	2,2	2,3	2,2	2,0	2,2
Loisirs et Cultures	0,8	0,9	0,9	0,8	0,7	0,9
Enseignements	0,3	0,6	0,8	0,7	0,7	0,7
Restaurants et Hôtels	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Biens et services divers	2,5	2,1	2,0	1,9	2,1	2,1
Total	100	100	100	100	100	100
Montant total en milliards de FCFA	707	3786	2125	1675	1502	9 794

Source : EMOP 2024

1.3. Poids des principaux produits alimentaires consommés

De tous les produits alimentaires consommés, le riz occupe la première place avec une part de dépenses de consommation alimentaires des ménages estimée à 22,0 %. Le riz est suivi du mil (9,1 % des dépenses alimentaires), de la viande de bœuf fraîche (6,0 %) et du maïs en grain crus (5,1 %).

Tableau 0.10 : Le poids des principaux produits alimentaires consommés par ordre d'importance

Produits	Montant (Millions de FCFA)	Part alimentaire (%)	Part cumulée (%)
Riz	1 291 781	22,0	22,0
Mil	536 033	9,1	31,1
Viande de bœuf fraîche	289 484	6,0	37,1
Maïs en grain crus	155 234	5,1	42,2
Sucre	349 509	4,9	47,1
Huile d'arachide	138 333	3,1	50,2
Pain	299 174	3,0	53,2
Poissons frais	47 771	3,0	56,2
Poissons fumés, sèches, salés	172 524	2,9	59,1
Sorgho	174 496	2,6	61,8
Thé	181 378	2,4	64,1
Pâtes alimentaires	177 647	2,2	66,3
Oignon frais	54 889	2,2	68,5
Poulet	113 555	2,0	70,4
Viande de mouton ou de chèvre fraîche	49 248	1,9	72,4
Pâte d'arachide	89 257	1,9	74,3
Haricots secs	127 301	1,9	76,1
Lait en poudre	66 058	1,9	78,0
Tubercules et plantain	109 080	1,5	79,5
Autres produits alimentaires non cités	109 441	1,3	80,8
Farine (maïs, mil, blé, sorgho...)	76 218	1,2	82,0
Fruits (banane, orange, mangue ...)	69 855	1,1	83,1
Cube (Maggi, Jumbo etc.)	127 758	1,1	84,3
Gombo (frais et secs)	116 128	1,0	85,3
Feuilles locales (baobab, poron, patate, haricot, oseille, épinard etc.)	112 129	1,0	86,3
Beignets, Galettes	25 028	1,0	87,3
Arachide décortiquée	66 559	0,9	88,2
Tomate fraîche	31 500	0,9	89,2
Soumbala (moutarde africaine)	30 321	0,9	90,0
Lait frais local	24 786	0,8	90,9
Beurre de karité	60 242	0,8	91,7
Boisson gazeux/Jus de fruits	22 561	0,8	92,5

Produits	Montant (Millions de FCFA)	Part alimentaire (%)	Part cumulée (%)
Lipton/Infusion/ Kinkéliba	54 322	0,7	93,1
Concentré de tomate	35 056	0,6	93,7
Sel	29 943	0,5	94,3
Ail	52 715	0,5	94,8
Piment	60 232	0,5	95,3
Choux	57 077	0,4	95,7
Œufs	17 754	0,4	96,2
Eau en bouteille et /ou en sachet	12 492	0,4	96,6
Fonio	25 565	0,4	97,0
Salades	17 452	0,4	97,4
Poivrons	24 561	0,4	97,8
Café	44 160	0,4	98,2
Concombre	21 076	0,4	98,5
Lait caillé, yaourt	23 215	0,3	98,8
Aubergine, courge	13 768	0,3	99,1
Miel	15 574	0,3	99,4
Citrons	23 419	0,2	99,6
Dattes	9 087	0,2	99,8
Gingembre	40 078	0,2	100,0
Total	5 872 823	100,0	

Source : EMOP 2024

Tableau 0.11 : Les dix produits⁹ non-alimentaires les plus achetés par milieu

Dépenses totales (millions de FCFA)	
Bamako	
Loyers	256 738
Essence, autres combustibles (pour le transport) et lubrifiants	119 296
Combustibles solides (charbon, bois, etc.)	52 571
Électricité	49 008
Services d'appel téléphonique (portable)	48 870
Enseignement (frais de scolarité et de prise en charge de l'enfant)	40 335
Médicaments et produits et équipement thérapeutiques	34 810
Habillement : Tabaski	32 307
Habillement : Fin du Ramadan	31 204
Habillement	19 824
Autres villes	
Loyers	128 594
Essence, autres combustibles (pour le transport) et lubrifiants	45 793
Habillement	39 578
Services d'appel téléphonique (portable)	28 310
Médicaments et produits et équipement thérapeutiques	28 207
Combustibles solides (charbon, bois, etc.)	25 374
Habillement : fin du Ramadan	24 007
Habillement : Tabaski	23 158
Électricité	20 563
Maintenance et réparation des véhicules, vélos, mc (incl. les pièces détachées)	13 641
Rural	
Loyers	285 816
Essence, autres combustibles (pour le transport) et lubrifiants	146 190
Habillement	117 407
Médicaments et produits et équipement thérapeutiques	103 138
Habillement : Tabaski	83 774
Services d'appel téléphonique (portable)	82 374
Habillement : Fin du Ramadan	74 183
Combustibles solides (charbon, bois, etc.)	50 755
Chaussures et réparation	42 443
Maintenance et réparation des véhicules, vélos, mc (incl. les pièces détachées)	41 742

Source : EMOP 2024

⁹ Loyers : y compris le loyer imputé aux ménages propriétaires. Habillement : y compris les habillements des fêtes et cérémonies

2. MESURE ET ANALYSE DE LA PAUVRETE

La notion de bien-être recouvre plusieurs définitions et concepts. Ce rapport traite d'abord de ce qui est généralement défini comme la pauvreté, à savoir le fait pour un ménage ou une personne de ne pas disposer des ressources ou des compétences nécessaires pour satisfaire ses besoins essentiels (Aline Coudouel, Jesko S. Hentschel et Quentin T. Wodon ; 2002). Cette définition se fonde sur une comparaison des niveaux de revenus, de consommation, d'éducation et de certains autres attributs des personnes. Comme énoncé dans l'introduction, l'EMOP se réfère aux dépenses de consommation pour évaluer la pauvreté dans sa dimension monétaire. Certains autres aspects du bien-être en lien avec la pauvreté monétaire sont présentés dans le chapitre 4. D'autres aspects de la pauvreté liés aux conditions de vie des ménages tels que l'éducation, la santé, l'emploi ainsi que ceux relatifs à la pauvreté subjective ont été présentés dans les rapports de passage.

2.1. Concepts et mesures de la pauvreté

Dans la littérature, trois éléments sont requis dans le calcul d'une mesure de la pauvreté. De prime abord il y a lieu de choisir l'indicateur le mieux adapté à la mesure du bien-être qui peut être le revenu ou les dépenses de consommation. Ensuite, il convient de déterminer une ligne de pauvreté, c'est-à-dire un seuil en dessous duquel un ménage ou une personne déterminée sera considéré comme pauvre. En dernier lieu, il est nécessaire de sélectionner des indices en l'occurrence ceux de Foster, Greer et Thorbecke (FGT) (Foster, Greer et Thorbecke, 1984) qui servent à mesurer la pauvreté.

L'EMOP en collectant les informations sur la consommation des ménages, s'est intéressée à trois types de dépenses qui couvraient pratiquement l'ensemble des dépenses que les ménages étaient amenés à effectuer durant les 4 passages de l'enquête. Il s'agissait essentiellement des dépenses rétrospectives sur :

- les sept derniers jours en ce qui concerne les produits alimentaires de base ou essentiels ;
- les trois derniers mois sur les produits non alimentaires dont les dépenses sont moins fréquentes (semi-durables) ;
- les dépenses des douze derniers mois qui ont été collectées seulement au premier et au dernier passage (biens durables).

La valeur de ces dépenses était captée sous forme **d'achat, d'autoconsommation** ou de **cadeaux reçus**.

2.2. Détermination des seuils de pauvreté

Dans la littérature, on retient qu'au Mali les estimations de la pauvreté depuis 2001 ont été construites selon une variante de la méthode dite de l'énergie nutritive (DNSI, 2004). La Banque mondiale en utilisant les mêmes données de l'EMEP, a recalculé un autre seuil en utilisant l'approche du coût des besoins de base.

Depuis 2006, le seuil de pauvreté a tout simplement été obtenu en appliquant l'inflation selon IHPC au seuil de 2001 calculé par la Banque Mondiale. Exceptionnellement, en 2010, les taux d'inflation séparés pour le seuil alimentaire et le seuil non-alimentaire ont été calculés. Cette procédure a été appliquée dans toutes les éditions de l'EMOP jusqu'à 2021. Elle permettait d'aboutir à des résultats très proches de ceux

obtenus avec une version de la méthode classique décrite dans l'annexe 1 pour 2024, une version qui utilise un seuil non-alimentaire minimal (cf. l'Annexe 1, point 6).

La méthode utilisée jusqu'à 2021 correspond bien avec la réalité dans les premières éditions de l'EMOP, ainsi que plus tôt quand cette méthode a été établie. Cependant, dans les dernières années, il a été nécessaire d'appliquer certains déflateurs pour les ménages hors de Bamako. On perçoit trois changements importants : les dépenses non-alimentaires augmentées, ce qui rend obsolète le seuil non-alimentaire minimal ; l'inclusion de nouvelles spécifications des dépenses alimentaires ; et l'importance de la diversité des prix dans le pays. Avec la collecte des prix dans le cadre de l'EMOP, commencée en 2021, on a créé la possibilité de rapporter mieux les dépenses à leur valeur d'achat.

Pour ces raisons, on a décidé de changer la méthode pour déterminer le seuil. L'approche du coût des besoins de base¹⁰ est utilisée pour le calcul du seuil de pauvreté dans l'enquête EMOP en 2024. On construit d'abord un seuil alimentaire. Sur la base d'un panier de produits alimentaires, un montant est calculé qui, pour des prix donnés, fournit un nombre déterminé de calories par jour pour une personne. Le seuil alimentaire est défini comme ce montant multiplié par 365. Dans une deuxième étape, le seuil non alimentaire est calculé comme une fonction du seuil alimentaire.

Après le calcul, le seuil obtenu pour l'EMOP 2024 est de 305 805 FCFA.

L'ampleur de la pauvreté mesurée par son incidence, c'est-à-dire, la proportion d'individus pauvres dans la population, est estimée à 43,3 % au niveau national en 2024.

Les résultats montrent que l'incidence de la pauvreté c'est-à-dire la proportion de la population malienne qui n'arrive pas à dépenser 305 805 FCFA nécessaire pour satisfaire ses besoins de base, est estimée à 43,3 % en 2024 contre 43,9 % en 2023, avec une baisse de 0,6 % de points. Cette baisse est presque insignifiante. Le taux de pauvreté en 2024 demeure dans son intervalle de confiance de 2023 dont les bornes sont 41,9 % et 45,8 %.

¹⁰ La méthode, décrite dans l'Annexe 1 (point 6), se retrouve dans plusieurs publications, par exemple « Méthodologie d'élaboration de la ligne de pauvreté sur une base harmonisée : Bilan dans les Etats membres d'AFRISTAT, Série méthode No 7, mars 2009 » et le « Document de travail no 4 : Mesure de la pauvreté, décembre 2018 » de l'EHCVM.

Tableau 0.12 : Evolution des seuils et incidences de pauvreté

Années de référence	Seuils de pauvreté (FCFA)	Incidence de la pauvreté (%)	Intervalle de confiance à 95%		Incidence de la pauvreté sans les régions du Nord
			Borne inf.	Borne sup.	
EMEP 2001	136 000	55,6	53,1	58,0	57,9
Actualisation à partir du seuil de l'EMEP 2001					
ELIM 2006	149 000	47,6	45,5	49,6	49,1
ELIM 2009-10	165 000	43,7	42	45,2	45
EMOP 2011	172 000	45,6	43,3	47,5	45,9
EMOP 2013	174 000	47,1	44,9	49,3	47,1
EMOP 2014	175 000	46,9	45	48,7	48
EMOP 2015	177 000	47,2	45,4	49,1	48,3
EMOP 2016	175 000	46,8	44,9	48,6	48,1
EMOP 2017	178 343	44,9	43,1	46,7	46
EMOP 2018	181 201	43,8	41,9	45,8	44,9
EMOP 2019	177 307	42,0	55,5	60,5	43,8
EMOP 2020	179 327	41,9	39	44,8	43,7
EMOP 2021	186 221	44,6	41,2	47,9	46,6
Utilisation du panier des produits alimentaires à partir des prix collectés dans les grappes de l'EMOP					
EMOP 2022	279 574	45,5	43,6	47,5	47,1
EMOP 2023	291 426	43,9	41,9	45,8	45,8
EMOP 2024	305 805	43,3	41,7	45,0	44,9

*EMOP 2013 sans les trois régions du nord (Gao, Tombouctou et Kidal)

*EMOP 2014 à 2018 sans la région de Kidal

Source : EMEP 2001, ELIM 2006, MICS/ELIM2009, EMOP 2011-2024

2.3. Unité d'analyse

L'unité d'analyse la plus petite à laquelle s'applique la théorie de l'analyse de la pauvreté serait l'individu. Mais ce choix se révélerait peu pratique étant donné la nature contraignante des indicateurs de bien-être qui sont généralement admis pour mesurer la pauvreté (Angèle Soliz, Luis Alejandro, juin 1999). En effet, si la consommation est jugée adéquate pour mesurer le bien-être d'une personne puisque tous les individus effectuent des dépenses de consommation, cependant, force est de s'en convaincre qu'il y a des dépenses, comme celles du logement ou d'électricité qui sont difficiles à individualiser. Aussi, une des raisons déterminantes est peut-être le fait que des données sur la consommation individuelle ne sont pas toujours disponibles dans la plupart des cas ; les enquêtes sur la consommation se réalisant usuellement au niveau du ménage. En outre, ces biens font l'objet d'économie d'échelle.

Il s'agit d'un choix pertinent, puisque des dépenses telles que le logement, l'alimentation, et les factures d'eau ou d'électricité sont communes au ménage tout entier étant donné qu'on ne dispose pas en général de données pour chaque individu composant le ménage.

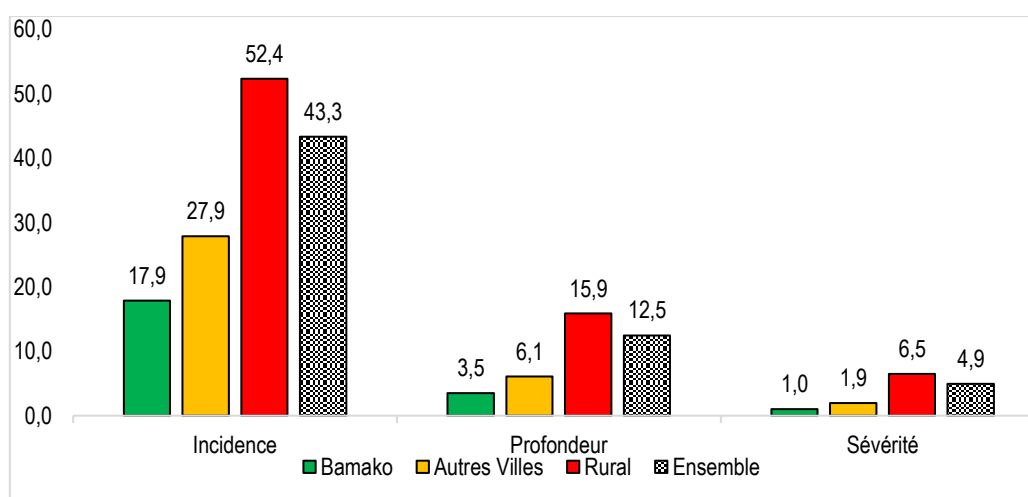
Cependant, si le ménage est considéré comme unité d'analyse, les principaux résultats relatifs aux indices de pauvreté se réfèrent aux individus.

3. CARACTERISATION DE LA PAUVRETE

3.1. Analyse régionale et spatiale de la pauvreté

L'ampleur de la pauvreté mesurée par son incidence c'est-à-dire la proportion d'individus pauvres dans la population, est estimée à 43,3 % au niveau national en 2024. Selon le milieu de résidence, l'enquête révèle une incidence de la pauvreté estimée à 17,9 % en 2024 à Bamako contre respectivement 27,9 % et 52,1 % dans les autres villes et en milieu rural. Le niveau de pauvreté est plus faible à Bamako par rapport aux autres zones de résidence. On observe la même tendance au niveau de la profondeur aussi bien que de la sévérité c'est-à-dire qu'il y a plus d'efforts à fournir en termes de ressources pour réduire la pauvreté dans les autres villes et en milieu rural qu'à Bamako.

Figure 0.2 : Indices de pauvreté selon le milieu de résidence (%)



Source : EMOP 2024

Les résultats du tableau suivant par région montrent que l'ampleur de la pauvreté est plus élevée à San, Koutiala, Dioïla et Sikasso avec des incidences respectives de 69,8 %, 67,8 %, 63,8 % et de 61,7 %.

La sévérité de la pauvreté qui tient compte non seulement de l'écart séparant les pauvres du seuil de pauvreté, mais aussi de l'inégalité entre les pauvres, s'élève à 4,9 %. Elle est plus prononcée dans les régions aux plus forts taux d'incidence de la pauvreté.

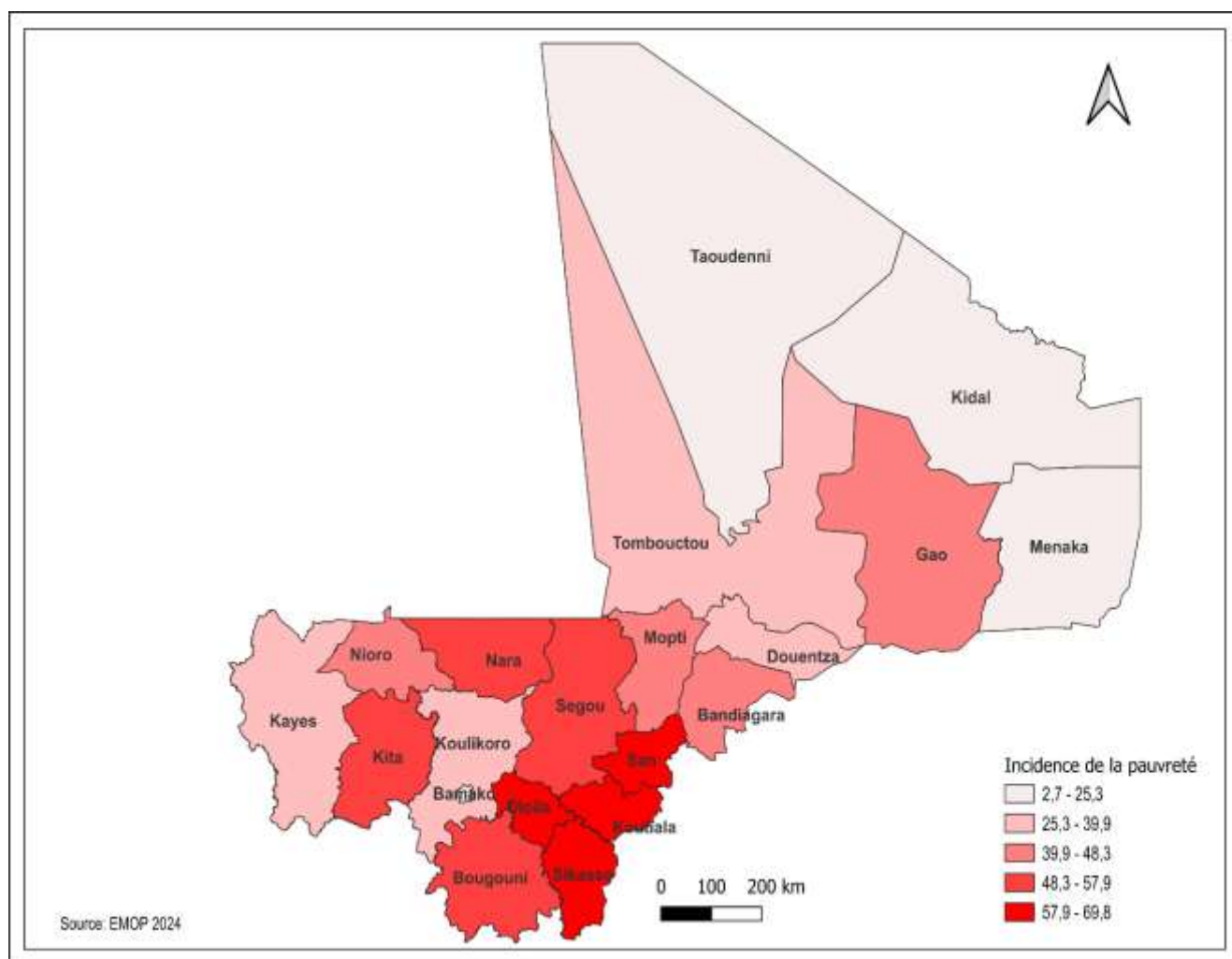
Tableau 0.13 : Indices de pauvreté par région (%)

Région	Incidence	95% Intervalle de confiance		Coefficient de variation	Profondeur	Sévérité
		Plus bas	Supérieur			
Kayes	35,5	29,1	42,0	9,3	9,9	3,9
Koulikoro	34,3	28,2	40,5	9,2	10,6	4,4
Sikasso	61,7	57,4	66,0	3,5	17,3	6,6
Ségou	55,7	49,4	61,9	5,7	15,7	6,3
Mopti	43,8	35,9	51,6	9,1	11,2	4,1
Tombouctou	25,3	20,5	30,0	9,6	7,2	2,8
Gao	41,6	33,7	49,5	9,7	9,8	3,4

Région	Incidence	95% Intervalle de confiance		Coefficient de variation	Profondeur	Sévérité
		Plus bas	Supérieur			
Kidal	2,7	0,0	5,5	54,6	0,2	0,0
Taoudenni	25,2	19,4	30,9	11,7	6,3	2,0
Ménaka	18,6	11,2	26,0	20,3	2,5	0,6
Nioro	42,0	36,3	47,8	7,0	9,9	3,2
Kita	55,0	48,4	61,5	6,1	16,9	6,7
Dioila	63,8	56,5	71,0	5,8	22,8	10
Nara	56,6	45,9	67,4	9,7	15,4	5,1
Bougouni	56,9	51,8	62,1	4,6	14,2	4,7
Koutiala	67,8	62,5	73,1	4	25,6	11,9
San	69,8	64,7	74,9	3,7	24,2	10,6
Douentza	39,5	29,3	49,6	13,1	11,5	5
Bandiagara	40,2	30,7	49,6	12,0	12,6	5,3
Bamako	17,9	13,8	22,0	11,6	3,5	1,0
Ensemble	43,3	41,7	45,0	1,9	12,5	4,9

Source : EMOP 2024

Figure 0.3 : Incidence de la pauvreté selon la région (%)



Source : EMOP 2024

L'analyse selon le milieu de résidence relève que la pauvreté est un phénomène rural, en effet un peu plus de la moitié de la population dans cette zone est pauvre (52,4 %) en 2024 contre une proportion de 27,9 % observé dans les autres villes en dehors de Bamako pour lequel cette statistique est de 17,9 %.

Tableau 0.14 : Evolution de l'incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence (%)

Enquête	Bamako	Autres villes	Rural	Ensemble
2001	17,6	28,6	66,8	55,6
2006	7,9	34,1	57,8	47,6
2009	9,6	32,0	51,2	43,7
2011	10,7	47,7	51,1	45,6
2014	11,1	46,6	52,8	46,9
2015	11,2	47,7	53,1	47,2
2016	7,4	36,9	55,2	46,8
2017	4,7	32,9	53,6	44,9
2018	4,1	24,6	54,1	43,8
2019	3,8	26,4	52,0	42,3
2020	3,5	24,8	50,6	41,9
2021	15,9	21,2	51,0	44,6
2022	16,4	26,2	54,9	45,5
2023	14,2	23,4	51,7	43,9
2024	17,9	27,9	52,4	43,3

Source : EMEP 2001, ELIM 2006, MICS/ELIM 2009, EMOP 2011, 2014-2024.

3.2. Effort d'investissement

L'effort d'investissement est calculé pour appréhender l'écart entre la ligne de pauvreté et les dépenses par tête des pauvres. Il permet d'estimer l'aide financière à apporter aux pauvres pour les sortir de leur situation de pauvreté. Le tableau 3-3 donne l'effort d'investissement en montant moyen et total des aides par région et par milieu de résidence.

Dans l'ensemble l'effort d'investissement est estimé à 910,18 milliards de F CFA. Comme pour l'incidence de la pauvreté, l'effort est plus important à Ségou (14,35 %) et plus faible à Kidal où l'effort à réaliser est presque nul. En général, plus le nombre de pauvre est important, plus l'investissement à apporter est conséquent.

Le montant de l'écart moyen qui correspond au rapport entre la somme des écarts et le nombre de pauvres est de 88 060 F CFA dans l'ensemble.

Tableau 0.15 : Effort d'investissement par région et par milieu de résidence

Régions	Ecart total		Ecart moyen
	Montant (en milliards de FCFA)	%	
Région			
Kayes	61,95	6,81	84 823
Koulikoro	82,71	9,09	94 524
Sikasso	86,56	9,51	85 922
Ségou	130,60	14,35	86 138
Mopti	33,75	3,71	78 401
Tombouctou	23,79	2,61	86 527
Gao	23,35	2,56	72 029
Kidal	0,04	0,00	21 678
Taoudenni	2,25	0,25	76 176
Ménaka	2,16	0,24	40 942
Nioro	23,49	2,58	72 001
Kita	39,14	4,30	94 242
Dioïla	54,95	6,04	109 180
Nara	15,56	1,71	82 986
Bougouni	77,97	8,57	76 288
Koutiala	100,25	11,01	115 532
San	66,86	7,35	106 187
Douentza	6,04	0,66	89 224
Bandiagara	38,41	4,22	96 159
Bamako	40,36	4,43	59 861
Milieu de résidence			
Urbain	105,42	11,58	63 879
Rural	804,75	88,42	92 655
Total	910,18	100,00	88 060

Source : EMOP 2024

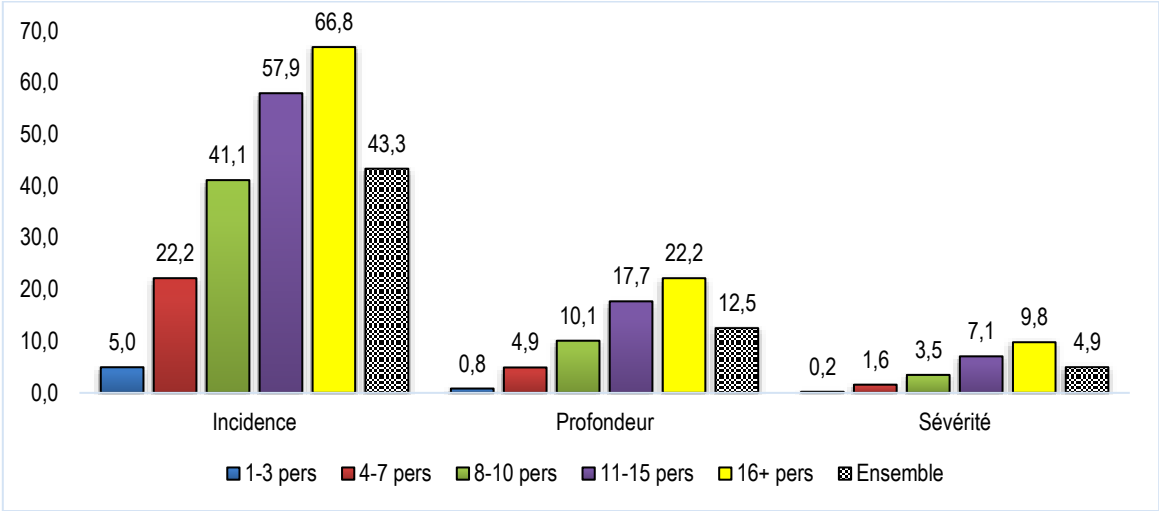
3.3. Caractéristiques sociodémographiques et pauvreté

La pauvreté est le fait pour un ménage ou une personne de ne pas disposer de ressources pour faire face à ses besoins essentiels. En effet, elle se caractérise par un manque de satisfaction dans les divers domaines de la vie tels que l'éducation, la santé, le logement, l'emploi, etc. Pour bien cibler les pauvres, il est indispensable d'avoir une masse d'informations à travers lesquelles ils sont identifiés. En d'autres termes, il faut identifier certaines caractéristiques propres aux personnes et aux ménages pauvres tels que le sexe, le niveau d'éducation, le statut dans l'emploi et la taille du ménage. En outre, si un ménage est pauvre, tous les individus de ce ménage sont pauvres. Les indices de pauvreté se réfèrent aux individus, et non au ménage. Le pourcentage de ménage pauvre peut donc être différent du pourcentage des individus pauvres dans chaque zone.

La taille est un élément qui contribue à augmenter les besoins de consommation du ménage. Ainsi, si les ressources disponibles pour faire face aux besoins essentiels de tous les membres du ménage ne sont pas abondantes, alors le risque de basculer dans la pauvreté s'élève. L'analyse des résultats indique que l'ampleur de la pauvreté est plus prononcée dans les ménages de seize (16) personnes ou plus (66,8 %) contre seulement 5,0 % chez les ménages ayant un effectif compris entre 1 à 3 personnes.

En regardant le statut de pauvreté selon la taille du ménage on observe qu'il y a plus de pauvre dans les ménages de grande taille (16 personnes et plus). En revanche, on constate moins de pauvres dans les ménages de petites tailles 1 à 3 personnes et de 4 à 7 personnes.

Figure 0.4 : Indices de pauvreté selon la taille du ménage (%)



Source : EMOP 2024

L'analyse des résultats estimatifs de l'EMOP 2024 montre que l'incidence de la pauvreté est moins élevée dans les ménages dirigés par les femmes. Parmi les individus qui vivent dans un ménage dirigé par un homme, 44,5 % d'entre eux sont pauvres et que parmi les individus dans un ménage dirigé par une femme, 25,8 % d'entre eux sont pauvres. Ces ménages dirigés par les femmes sont plus souvent localisés en milieu urbain¹¹ par rapport à l'ensemble et la taille de ces ménages est plus petite que la taille moyenne.

Tableau 0.16 : Indices de pauvreté selon le sexe du chef du ménage (%)

Sexe du CM	Incidence	Profondeur	Sévérité
Masculin	44,5	12,9	5,1
Féminin	25,8	6,8	2,7
Ensemble	43,3	12,5	4,9

Source : EMOP 2023

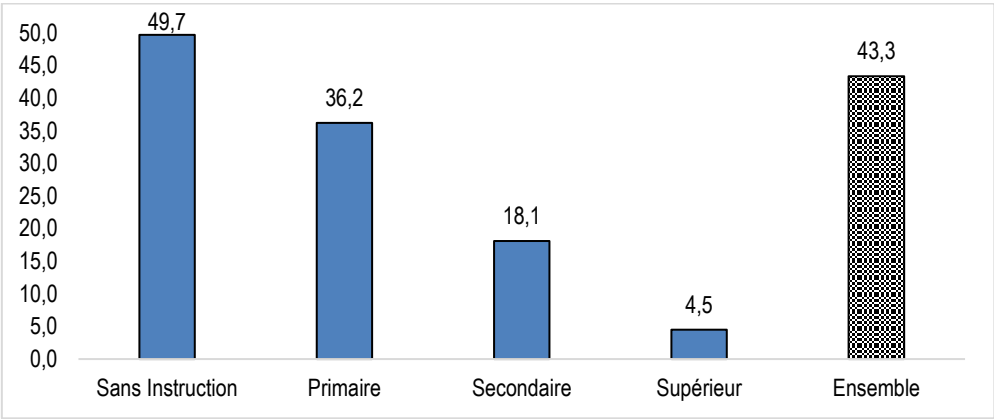
3.4. Caractéristiques socioculturelles et pauvreté

Le niveau d'éducation d'un individu est une caractéristique fondamentale qui explique beaucoup de phénomènes. Une bonne éducation augmente la chance d'échapper à la pauvreté, de trouver un emploi, d'améliorer ses conditions de vie et d'avoir la possibilité de faire des choix personnels selon ses aspirations. L'éducation est l'un des leviers les plus efficaces pour atteindre les Objectifs du Développement Durables (ODD). Le niveau de bien-être d'un ménage ou des individus qui y vivent peut donc à juste titre s'apprécier à travers celui de son chef. Contrairement à la taille, l'enquête révèle une

¹¹ 12,5% des femmes sont dans le milieu urbain contre 8,5% en milieu rural

corrélation négative entre le niveau d’instruction du chef de ménage et l’incidence de la pauvreté (4,5 % contre 49,7 % respectivement pour un niveau d’éducation équivalent à celui du supérieur comparé à celui qui est sans niveau d’instruction au sens de l’enquête c’est-à-dire celui qui n’a jamais été à l’école ou qui s’est arrêté au niveau de la maternelle).

Figure 0.5 : Indices de pauvreté selon le niveau d’instruction du chef du ménage (%)



Source : EMOP 2024

Parmi les caractéristiques individuelles, l’alphabétisation est un des facteurs fortement liés à la pauvreté. Même si le taux d’alphabétisation des personnes âgées de 15 ans et plus n’est pas très élevé au Mali, force est de constater qu’il a connu une croissance considérable entre 2001 (21,3 %) et 2024 (38,4 %). Quelle que soit l’année, l’alphabétisation est plus répandue chez les hommes comparativement aux femmes.

Tableau 0.17 : Evolution du taux d’alphabétisation des personnes de 15 ans et plus par sexe du CM (%)

Année	Masculin	Féminin	Ecart	Ensemble
2001	30,7	12,7	18,0	21,3
2006	34,9	18,2	16,7	26,2
2009	41,6	18,8	22,8	29,4
2011	43,1	24,6	18,5	33,4
2013	47,5	24,1	23,4	35,2
2014	41,5	21,5	20,0	31,0
2015	45,1	22,2	22,9	33,1
2016	41,4	21,6	19,8	31,0
2017	44,8	24,6	20,2	34,3
2018	46,2	25,7	20,5	35,5
2019	43,9	24,5	19,4	33,8
2020	42,3	23,6	18,7	32,4
2021	39,3	20,1	19,2	29,1
2022	35,9	23,9	12,0	29,5
2023	48,5	27,3	21,2	37,2
2024	48,2	29,6	18,6	38,4

Source : EMEP 2001, ELIM 2006, ELIM 2009, EMOP 2011, 2013-2024

On constate que dans toutes les régions à l'exception de Taoudenni, les pauvres sont moins alphabétisés que les non pauvres avec des écarts plus ou moins prononcés selon ces régions concernées. Dans les régions de Koutiala, Sikasso, Nara, Ségou, Koulikoro, Kita, Dioïla et Kayes, l'écart de taux d'alphabétisation est plus prononcé entre pauvres et non pauvres.

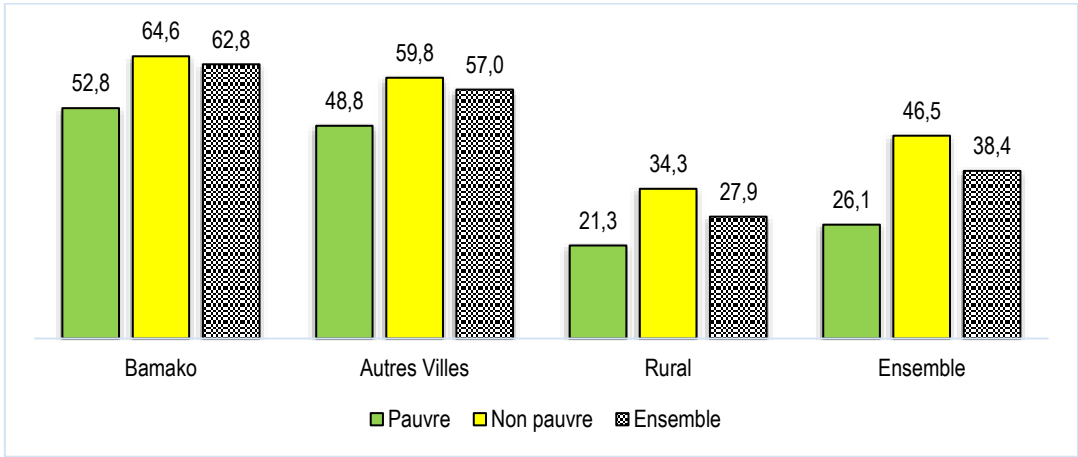
Tableau 0.18 : Taux d'alphabétisation des 15 ans ou plus par région selon le niveau de pauvreté (%)

Région	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Kayes	19,9	35,5	30,3
Koulikoro	20,2	44,0	36,6
Sikasso	28,6	54,5	39,5
Ségou	21,8	42,3	31,8
Mopti	50,0	51,4	50,8
Tombouctou	32,1	49,1	45,2
Gao	28,5	46,9	40,0
Kidal	35,1	36,1	36,1
Taoudenni	49,7	32,9	37,1
Ménaka	14,8	31,7	29,1
Nioro	21,8	22,7	22,3
Kita	16,3	31,7	23,6
Dioïla	22,7	34,5	27,3
Nara	15,4	38,5	26,1
Bougouni	19,9	33,5	26,5
Koutiala	29,8	60,3	40,9
San	26,0	36,8	29,6
Douentza	15,2	33,8	27,2
Bandiagara	13,5	24,0	20,1
Bamako	52,8	64,6	62,8
Ensemble	26,1	46,5	38,4

Source : EMOP 2024

Comme on pouvait s'y attendre, le taux d'alphabétisation est plus élevé dans les villes que dans les campagnes, et plus bas parmi les pauvres.

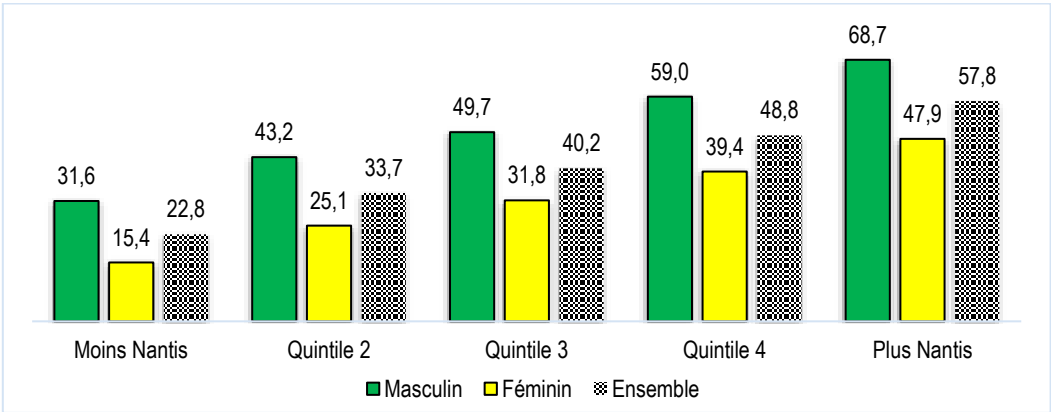
Figure 0.6 : Taux d'alphabétisation des 15 ans ou plus par milieu selon le niveau de pauvreté (%)



Source : EMOP 2024

Le taux d’alphabétisation est plus élevé dans les ménages où la situation financière est meilleure. En effet, les ménages nantis ont plus de possibilités à supporter les coûts liés à la scolarisation. En effet, il se dégage une allure croissante du taux d’alphabétisation avec le niveau d’aisance économique du ménage quel que soit le sexe de son chef.

Figure 0.7 : Taux d’alphabétisation des 15 ans ou plus par quintile selon le sexe du CM (%)



Source : EMOP 2024

Parmi les personnes âgées de 15 à 24 ans, le taux d’alphabétisation des pauvres est estimé à 40,4 % avec 34,8 % chez les femmes contre 45,9 % pour les hommes. Cette disparité entre les hommes et les femmes pauvres doit inciter des actions pour réduire cet écart dans la mesure où le taux d’alphabétisation est considéré comme un indicateur stratégique de réduction de la pauvreté.

Tableau 0.19 : Alphabétisation parmi les personnes âgées de 15 à 24 ans, par sexe du CM et selon le niveau de pauvreté et le milieu (%)

Sexe du CM	Pauvre				Non Pauvre			
	Bamako	Autres Villes	Rural	Ensemble	Bamako	Autres Villes	Rural	Ensemble
Masculin	80,2	69,8	38,8	45,9	83,0	76,4	53,3	66,0
Féminin	69,1	55,5	27,8	34,8	69,4	66,8	40,8	53,9
Total	74,6	62,5	66,6	40,4	75,4	71,2	46,4	59,3

Source : EMOP 2024

3.5. Pauvreté et part de consommation alimentaire

Traditionnellement, le bien-être et la pauvreté sont mesurés en termes de capacités financières à faire face aux besoins de base. L’approche la plus limitée est d’utiliser le revenu ou la consommation en espèces. Cependant, l’estimation à travers les dépenses de consommation est préférable à celle du revenu car elles sont plus stables avec moins d’omissions. Aussi, pour plusieurs raisons, certaines personnes rechignent de déclarer leurs revenus. Un nombre important de ménages vivent totalement ou partiellement de leur propre production alimentaire (autoconsommation) et résident dans des logements dont ils sont les propriétaires. La valeur de cette consommation doit être incluse dans les dépenses des ménages lors de la comparaison du bien-être entre les groupes et au fil du temps.

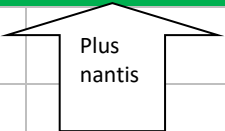
Les deux mesures les plus courantes de bien-être et de la pauvreté sont le taux de pauvreté et la part de l'alimentation dans la consommation totale. Lorsque les ménages obtiennent plus d'argent, ils dépensent aussi plus d'argent pour la nourriture, mais la part alimentaire dans le budget total descend (la loi d'Engel¹²). Engel a déclaré qu'un ménage est pauvre s'il utilise plus de 60 % du budget pour les produits alimentaires, et extrêmement pauvre s'il en affecte plus de 80 % dans l'alimentation.

En termes d'analyse, le taux de pauvreté renseigne sur l'ampleur de la pauvreté en indiquant la proportion d'individus pauvres qui vivent en dessous du minimum normatif requis pour satisfaire leurs besoins essentiels alors que la part alimentaire indique concrètement le niveau du bien-être d'un groupe de ménages. Ainsi, les deux mesures sont complémentaires et devraient normalement suivre la même tendance. En général, une part alimentaire faible devrait correspondre à un faible taux de pauvreté. Autrement, les perturbations observées dans cette corrélation positive, peuvent être expliquées par des choix méthodologiques différents.

La Figure suivante compare l'évolution du bien-être de 2011 à 2024 pour les deux approches. En effet, la situation s'avère similaire pour les deux méthodes. Dans l'ensemble, la part des dépenses totales consacrées à l'alimentation a connu une légère augmentation entre 2011 et 2024 (53,0 % contre 68,8 %). Selon la même figure, le taux de pauvreté a baissé entre 2011 et 2024, passant de 45,6 % à 43,3 %.

¹² H. Houthakker, « An International Comparison of Household Expenditure Patterns, Commemorating The Centenary of Engel's Law », *Econometrica*, vol. 25, 1957, pp. 532-551

Figure 0.8 : Part alimentaire et incidence de la pauvreté de 2011 et 2024 (%)

2024	Part alimentaire.	2011	2024	% pauvres	2011
	0-5		Kidal, Supérieur	0-5	Kidal
	6 - 10			6 - 10	Bamako, secondaire, Supérieur
	11 - 15			11 - 15	
	16-20		Ménaka, Bamako, Bamako, Secondaire	16-20	
	21-25		Tombouctou, Taoudenni	21-25	Primaire
	26-30		Autre Villes	26-30	
	31-35	Supérieur	Kayes, Koulikoro	31-35	Gao
	36-40	Bamako,	Douentza, Bandiagara, Primaire	36-40	Kayes
	41-45	Secondaire	Mopti, Gao, Nioro, Ensemble 2024	41-45	Ensemble 2011
	46-50	Primaire, Non Pauvres	Sans instruction	46-50	Koulikoro, Tombouctou, Autres villes, Rural
Bamako, Bamako	51-55	Koulikoro, Ensemble 2011	Ségou, Kita, Rural	51-55	Ségou, Sans Instruction
Kidal, Secondaire, Supérieur	56-60	Kayes, Sikasso, Mopti, Gao, Rural, Sans Instruction., Autres villes	Nara, Bougouni	56-60	Sikasso, Mopti
Sikasso, Segou, Primaire	61-65	Ségou, Kidal	Sikasso, Dioïla	61-65	

2024	Part alimentaire.	2011	2024	% pauvres	2011
Mopti, Koutiala, San, Autres villes, Non Pauvre, Ensemble 2024	66-70	Tombouctou, Pauvres	Koutiala, San	66-70	
Kayes, Koulikoro, Tombouctou, Gao, Kita, Dioïla, Nara, Bougouni, Douentza, Rural, Sans Instruction, Pauvre	71-75			71-75	
Taoudenni	76-80			76-80	
Nioro	81-85			81-85	
Ménaka, Bandiagara	86-90			86-90	
	91-95			91-95	
	96-100			96-100	

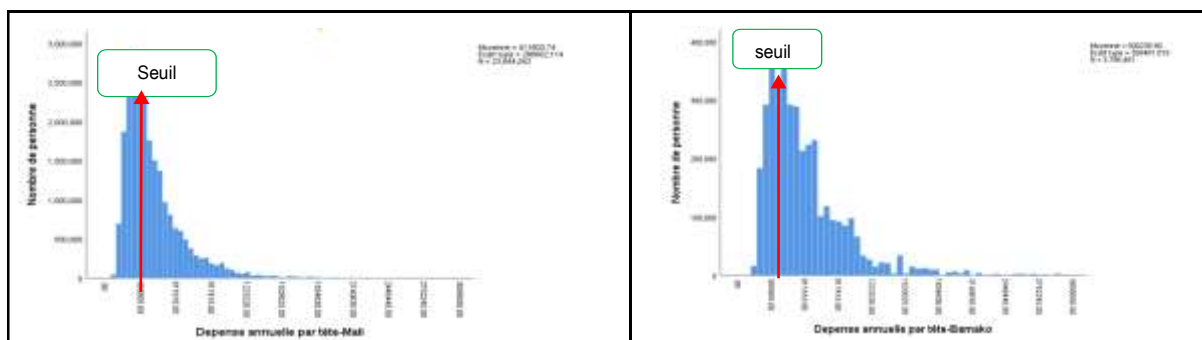
Moins
nantis

Source : EMOP 2011, EMOP 2024

3.6. Distribution des ménages selon les dépenses par tête

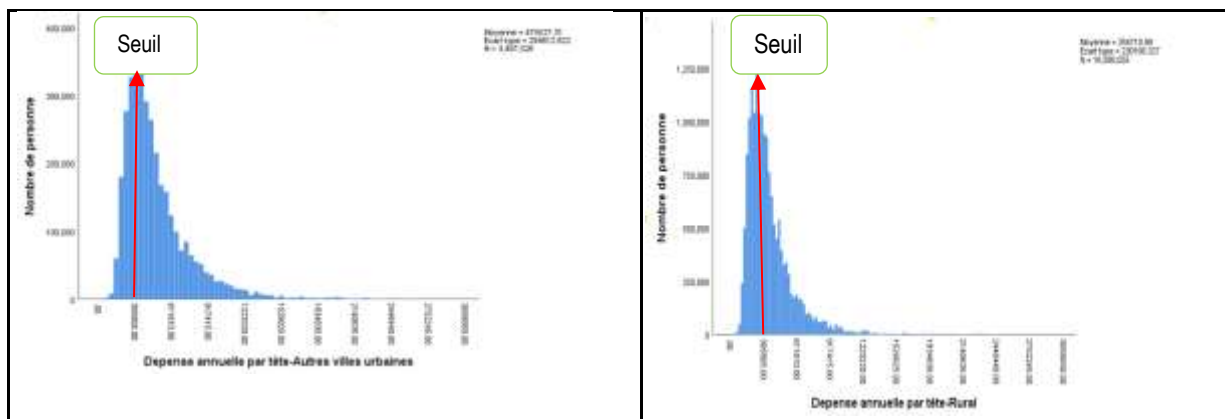
Les Figures suivantes montrent que les distributions des dépenses par tête dans les différents milieux se distinguent très nettement. Dans le milieu rural, une grande partie des individus (52,4 %) se trouve dans des ménages pauvres. Dans les Autres villes, la distribution est plus étalée à droite du seuil et 27,9 % d'entre eux sont pauvres. A Bamako, 17,9 % de la population au-dessous du seuil, la distribution est beaucoup plus étendue à droite, ce qui signifie un grand nombre de ménages non pauvres.

Figure 0.9 : Distribution des dépenses par tête des ménages au niveau national et à Bamako (FCFA)



Source : EMOP 2024

Figure 0.10 : Distribution des dépenses par tête des ménages ruraux et des autres villes (FCFA)



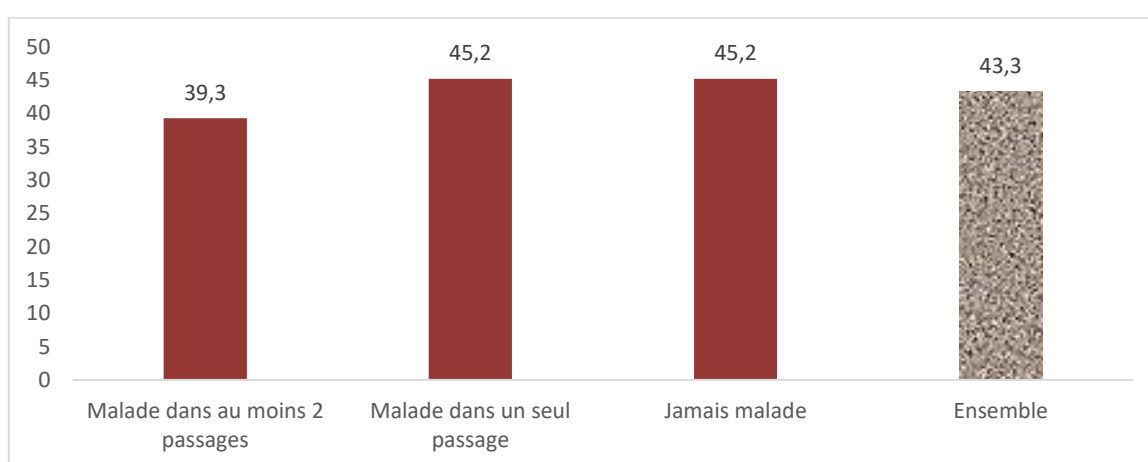
Source : EMOP 2024

4. ETAT SANITAIRE DE LA POPULATION, ACTIVITÉ ET PAUVRETÉ

4.1. Santé et pauvreté

L'EMOP renseigne une série de questions qui informent sur l'état de santé de la population, les services de santé auxquels elle fait recours en cas de nécessité et les difficultés rencontrées lors des consultations médicales. Ces informations sanitaires croisées avec le statut de pauvreté montrent que 45,2 % de la population n'ayant jamais été malade est pauvre soit le même taux que chez la population dont un membre a été malade durant un seul passage et 39,3 % chez la population où on a eu un malade dans au moins deux passages.

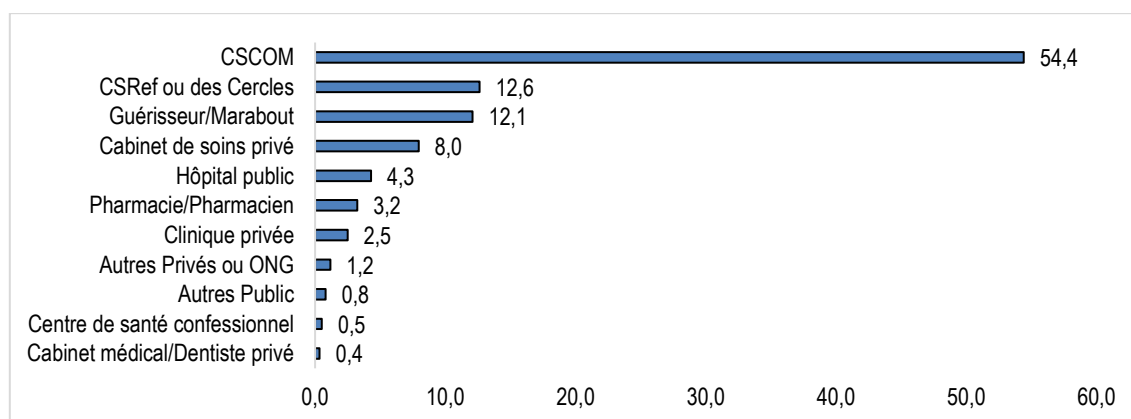
Figure 0.11 : Incidence de la pauvreté selon le statut de morbidité sur les 4 passages (%)



Source : EMOP 2024

Une question relative aux types de structures de santé fréquentées par la population pauvre a été posée. Les résultats montrent également que les prestataires de service de santé auxquels les pauvres font beaucoup plus recours en cas de maladie ou blessure sont les CSCOM (54,4 %), suivis des CSRef (12,6 %), du guérisseur ou marabout (12,1 %) et cabinet de soin privé (8,0 %).

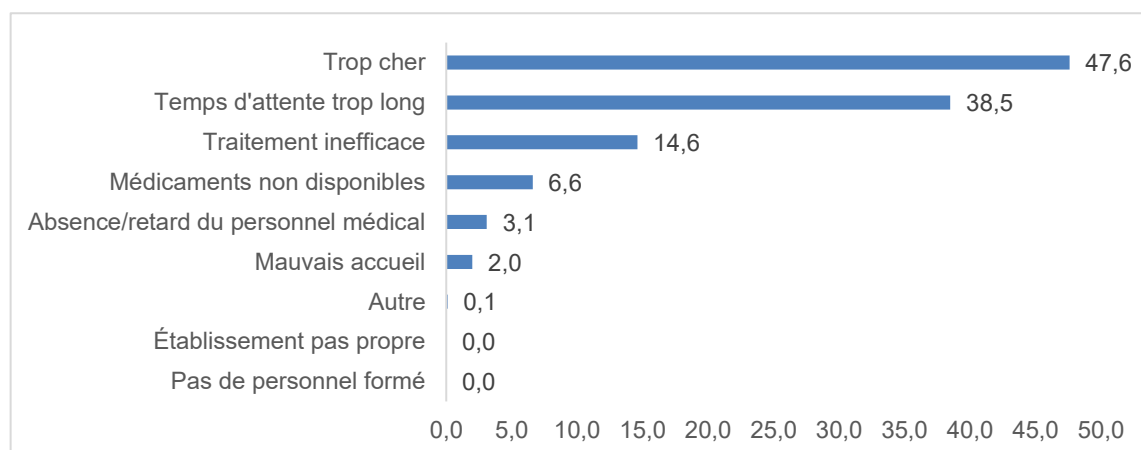
Figure 0.12 : Répartition de la population pauvre sur les types de prestataire de service de santé consultés (%)



Source : EMOP 2024

L'ensemble des difficultés rencontrées par les pauvres lors des consultations se résument essentiellement aux coûts de consultation trop cher (47,6 %), le temps d'attente trop long (38,5 %) et sont liées pour 14,6 % à l'inefficacité du traitement.

Figure 0.13 : Les types de problèmes rencontrés au service de santé par la population pauvre (%)

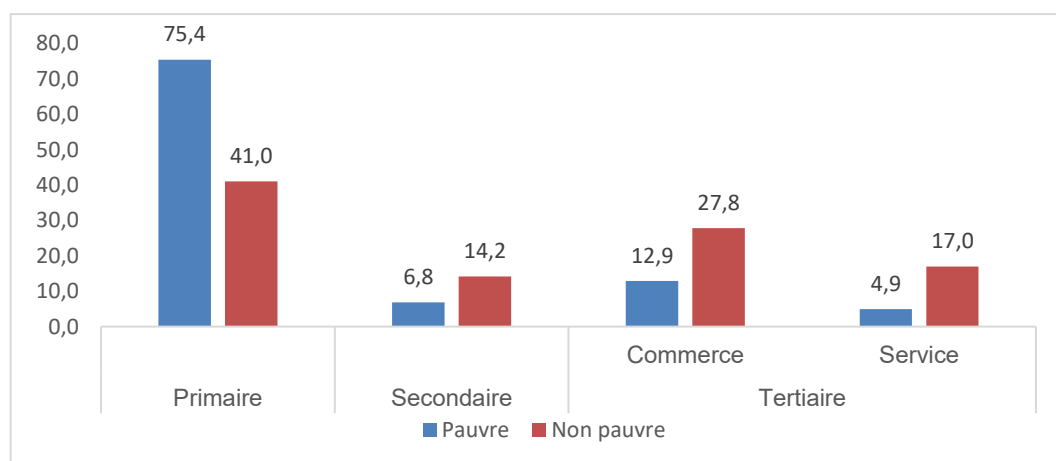


Source : EMOP 2024

4.2. Pauvreté selon le secteur d'activité

Les résultats indiquent qu'au sein des ménages pauvres, le secteur primaire, composé majoritairement d'agriculteurs, emploie 75,4 % de la main d'œuvre. Ce secteur est suivi du commerce (12,9 %) puis des services (4,9 %) constituant ensemble le tertiaire. Lorsqu'on s'intéresse aux non pauvres, le primaire reste dominant mais avec une proportion moins forte (41,0 %) que chez les pauvres. Le secteur primaire est suivi du commerce comme chez les pauvres avec une proportion de 27,8 % de la main d'œuvre employée. Mais en troisième position, c'est le secondaire qui vient avec 14,2 % de la main d'œuvre à la différence des pauvres.

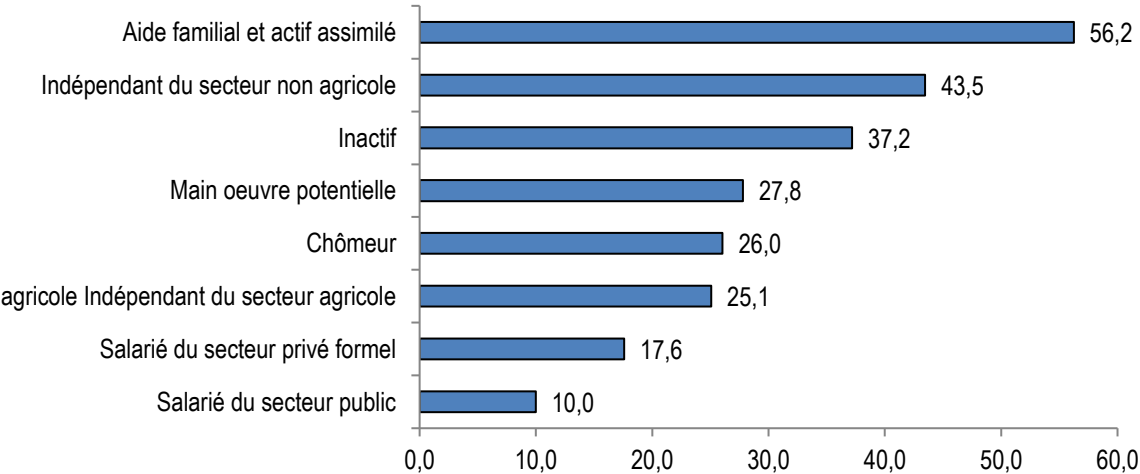
Figure 0.14 : Répartition des employés selon le secteur d'activité et le statut de pauvreté (%)



Source : EMOP 2024

Par ailleurs, en distinguant les différents groupes socioéconomiques se présentant sur le marché du travail, les résultats montrent que plus de la moitié des personnes exerçant comme aides familiaux et actifs assimilés sont pauvres avec 56,2 %. Les groupes socioéconomiques les moins pauvres sont des personnes occupant la main d’œuvre potentielle et les salariés (du public ou du privé formel).

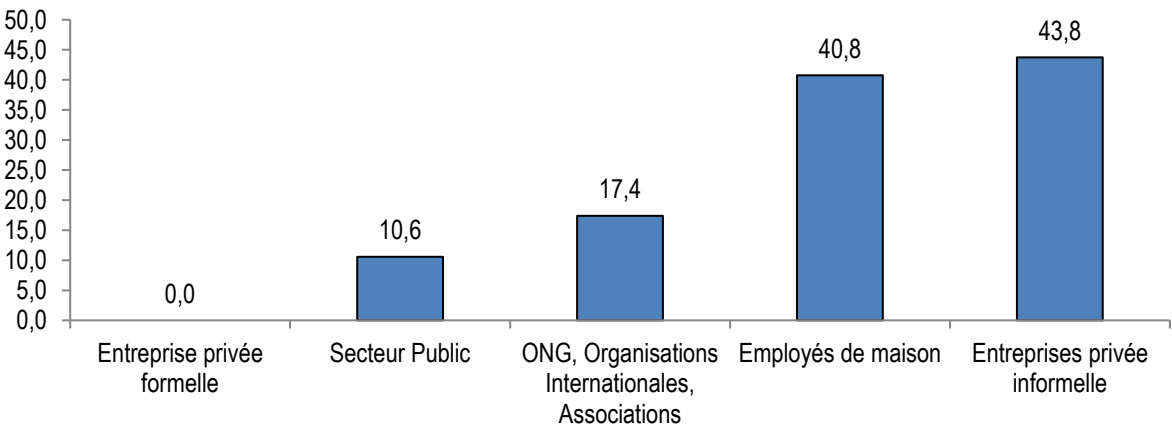
Figure 0.15 : Taux de pauvreté des groupes socioéconomiques des individus par rapport à l'activité actuelle (%)



Source : EMOP 2024

L'analyse de la pauvreté basée sur le secteur institutionnel montre que le phénomène sévit beaucoup plus chez les actifs occupés dans les entreprises privées informelles et les employés de maison avec respectivement 43,8 % et 40,8 % des pauvres. Les employés des entreprises privées formelles et ceux du secteur public sont les moins pauvres avec 10,6 % et 0,0 % respectivement.

Figure 0.16 : Taux de pauvreté selon le secteur institutionnel (%)

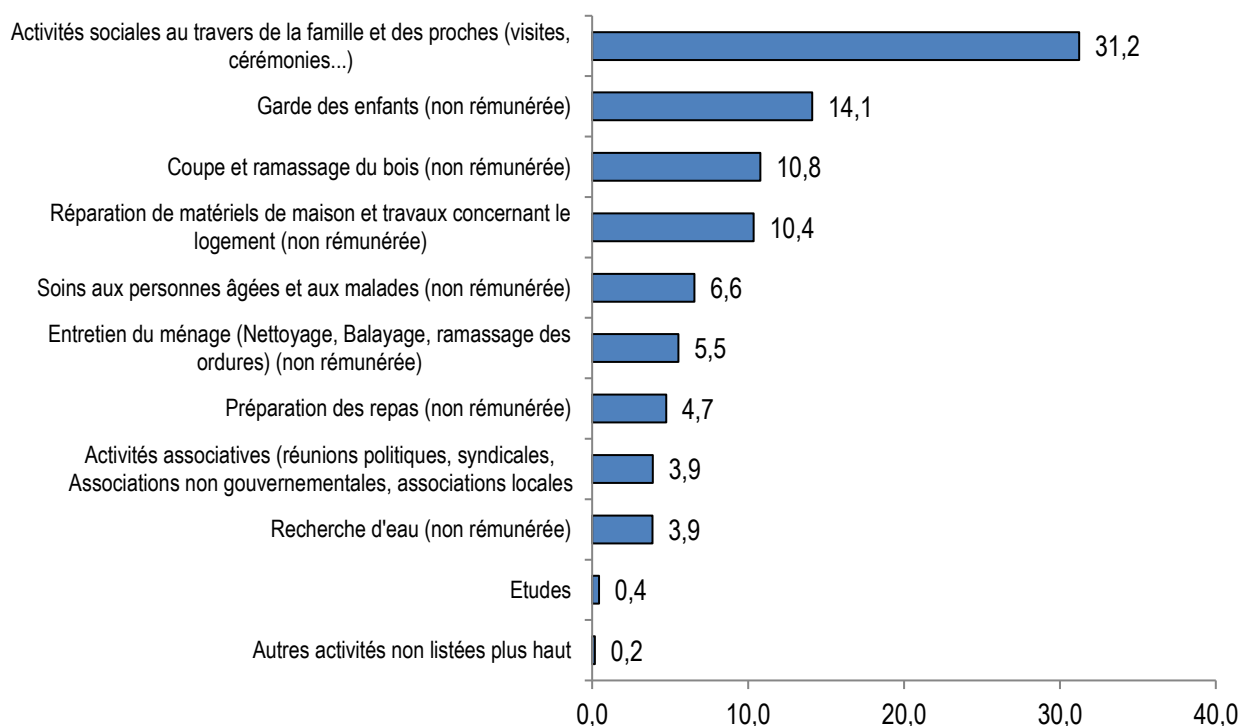


Source : EMOP 2024

4.3. Occupation non rémunérée des chefs de ménages pauvres

L'EMOP a collecté des informations sur le travail non rémunéré exercé par les membres du ménage. Dans cette section, les analyses portent sur les activités non rémunérées effectuées par les chefs de ménage pauvres. Il ressort des résultats que les activités non rémunérées occupent tout autant les pauvres que les non pauvres. Dans cette analyse, on s'intéresse aux ménages pauvres. Ainsi, on constate que les activités sociales à travers la famille et des proches (visites et cérémonies) occupent 31,2 % des chefs de ménages pauvres, 14,1 % font de la garde des enfants, 10,8 % d'entre eux ont fait des activités de coupe et ramassage de bois suivi par ceux qui ont consacré une partie de leur emploi du temps à la réparation des matériels de maison et travaux concernant le logement (10,4 %).

Figure 0.17 : Les activités non rémunérées réalisées par les chefs de ménage pauvres (%)



Source : EMOP 2024

Le tableau 4.1 révèle que quel que soit le milieu de résidence, les activités sociales au travers de la famille et des proches sont celles non rémunérées les plus exercées par les chefs de ménage. En effet, dans le district de Bamako, 40,3 % des chefs de ménage exercent ce type d'activité et dans les autres villes et en milieu rural, cette proportion est respectivement de 30,8 % et 30,7 %. Pour le reste, les chefs de ménages exercent plus l'entretien du ménage, la préparation de repas, le garde des enfants, les soins aux personnes âgées et aux malades et la réparation de matériels de maison. La coupe et ramassage du bois sont des activités exercées par les chefs de ménage plus en milieu rural et dans une moindre mesure dans les autres villes à l'exclusion de Bamako.

Tableau 0.20 : Les activités non rémunérées des chefs de ménages pauvres selon le milieu (%)

Activités non rémunérées des CM	Bamako	Autres Villes	Rural
Etudes	0,0	1,0	0,4
Entretien du ménage	7,9	8,7	5,0
Préparation des repas	5,8	8,5	4,2
Coupe et ramassage du bois	0,0	4,6	12,3
Recherche d'eau	1,2	4,0	4,0
Garde des enfants	5,6	15,8	14,4
Soins aux personnes âgées et aux malades	2,2	7,1	6,8
Réparation de matériels de maison	3,6	8,7	11,0
Activités sociales au travers de la famille et des proches	40,3	30,8	30,7
Activités associatives	0,0	2,7	4,3
Autres activités non listées plus haut	0,9	0,1	0,1

Source : EMOP 2024

5. AUTRES ASPECTS DU BIEN-ETRE

La pauvreté peut se manifester comme un manque de certaines qualités de vie, ou du bien-être. Il s'agit de la qualité du travail, du loisir au foyer, de la mobilité et de la facilité de communiquer. Ce sont toutes ces composantes du bien-être qui sont parfois accessibles avec difficulté aux ménages pauvres. Ces conditions peuvent être satisfaites tout au moins par la possession de certains biens durables. Dans la section 5.1, on donne des résultats sur la possession du téléviseur, du téléphone mobile et de la moto. Ces équipements individuels ou collectifs reflètent le niveau de bien-être des ménages en termes d'utilité dans le cadre de la satisfaction de certains besoins. Cependant, il est difficile de tenir un jugement objectif par rapport à la possession ou non d'un bien par un individu car ce qui est utile pour quelqu'un ne l'est pas nécessairement pour un autre. En d'autres termes, les goûts différents des individus jouent sur la possession ou non des biens. En outre, l'acquisition des équipements a été captée à travers les réponses du chef de ménage ce qui ne veut pas dire que leur usage est partagé par tous les membres du ménage.

D'autres aspects importants du bien-être sont liés au logement. L'accès à l'eau potable, aux ressources hygiéniques, à l'électricité, et la source d'énergie pour la cuisson mesurent aussi partiellement la situation du bien-être d'un ménage. Cette section présente des résultats relatifs à ce point.

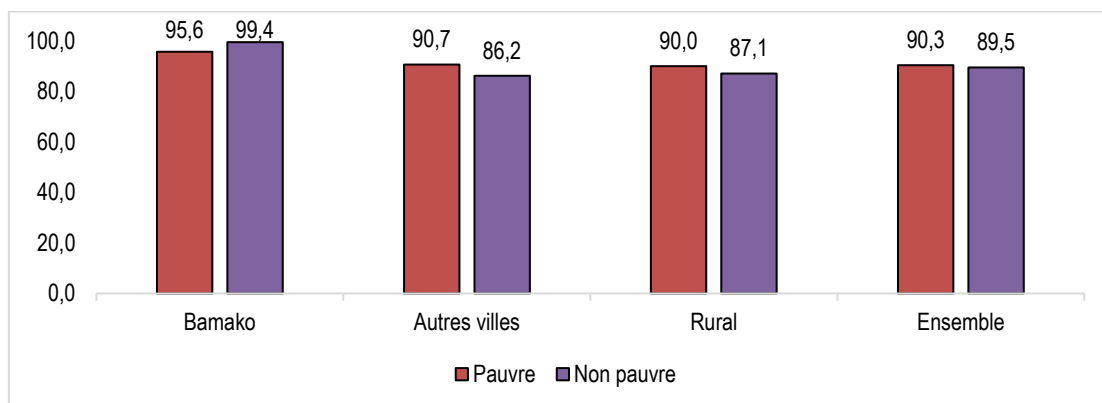
Certains des résultats de ce chapitre sont présentés dans le rapport du premier passage. Ces résultats ont été croisés à d'autres informations relatives aux estimations des dépenses de consommation pour affiner les analyses. En plus, l'évolution depuis 2001 est présentée pour assurer la cohérence des comparaisons avec les résultats de 2024. Les résultats de 2013 ne sont pas présentés en dynamique avec les autres années car les régions de Kidal, de Tombouctou et de Gao n'ont pas été enquêtées durant cette période.

5.1. Dynamique de la possession des biens durables

5.1.1. Possession de téléphone mobile

L'usage du téléphone mobile s'est largement répandu au Mali au cours de la dernière décennie et a surtout contribué à faciliter la communication. Donc posséder ce bien est un facteur de soulagement en termes de communication quand on sait que dans un passé récent, toute information relative à un événement social nécessitait un déplacement. Le téléphone mobile a donc véritablement contribué à rapprocher les populations. En analysant par rapport aux milieux de résidence, on relève une homogénéité dans la possession entre les ménages urbains et ruraux.

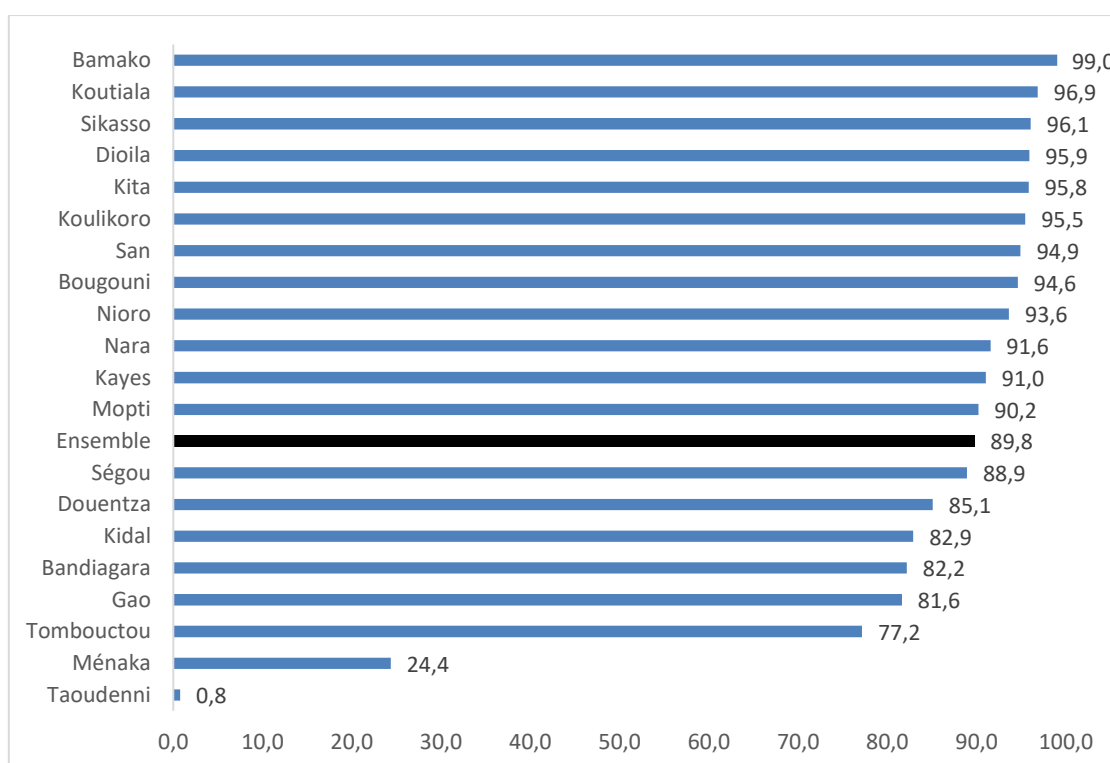
Figure 0.1 : Possession de téléphone mobile par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)



Source : EMOP 2024

Les résultats indiquent que le taux de possession du téléphone portable le plus élevé est enregistré au niveau du District de Bamako (99,0 %) et les taux de possession les plus faibles sont enregistrés dans les régions de Taoudenni, de Ménaka et de Tombouctou avec respectivement 0,8 %, 24,4 % et 77,2 %.

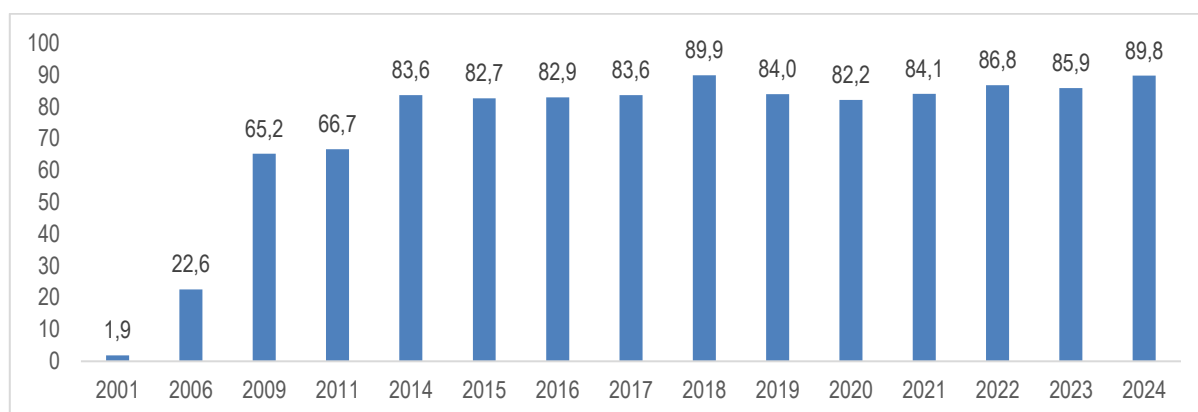
Figure 0.2 : Proportion de la possession de téléphone mobile selon la région (%)



Source : EMOP 2024

D'après la figure 5.3, dans l'ensemble du pays, le taux de possession de téléphone mobile est passé de 1,9 % en 2006 à 89,8 % en 2024. En 2006, 2009, 2011 le taux passe respectivement à 22,6 %, 65,2 % et 66,7 %. Le taux se stabilise relativement sur la période 2014-2024 entre 83,6 % et 89,9 %.

Figure 0.3 : Evolution de la possession de téléphone mobile de 2001 à 2024 (%)

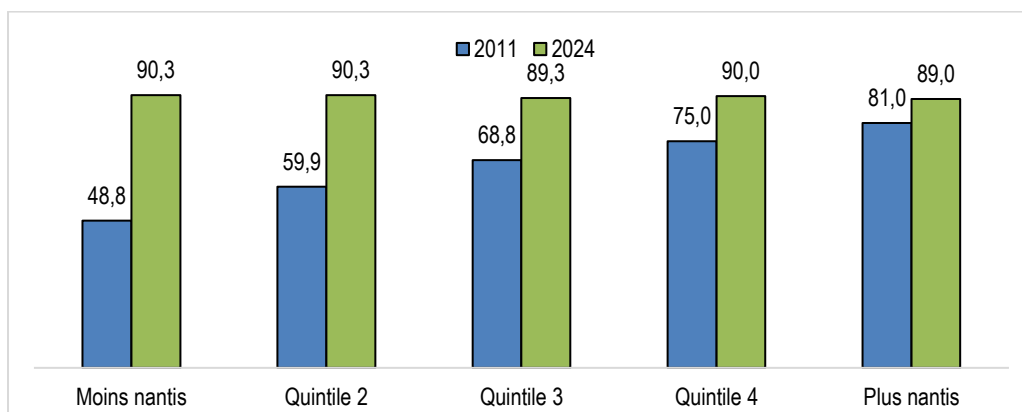


Source : EMEP 2001, ELIM 2006, EMOP 2009, EMOP 2011, EMOP 2014-2024

L'analyse par quintile laisse apparaître clairement un taux de possession plus élevé dans les ménages riches par rapport aux ménages pauvres de 2011 à 2024, avec des écarts très réduits au cours de l'année 2024.

En résumé, les résultats de 2024 indiquent que 89,0 % des ménages les plus nantis détiennent un téléphone mobile contre 90,3 % chez les ménages de quintile 2 et des moins nantis. Cette facilité à accéder à ce bien est probablement due à la variété des gammes qui inondent le marché malien ainsi qu'aux prix préférentiels auxquels les portables sont cédés. La question qu'on pourrait se poser est de savoir si dans le contexte actuel, la possession ou non d'un téléphone portable a un lien avec la pauvreté.

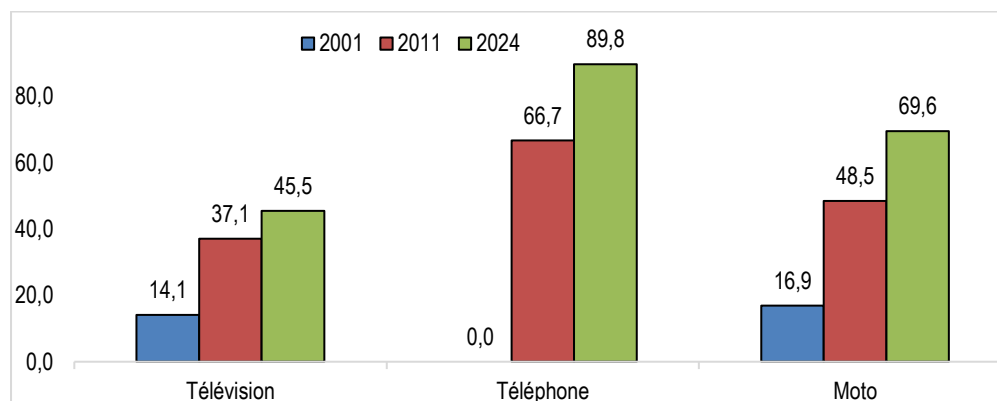
Figure 0.4 : Evolution de la possession de téléphone mobile selon les quintiles (%)



Source : EMOP 2011, EMOP 2024

La figure 5.5 montre une hausse importante de la possession de la télévision, de la moto et surtout du téléphone par les ménages en 2024 par rapport à 2001. La proportion de ménages possédant une télévision passe de 14,1 % en 2001 à 37,1 % en 2011 puis à 45,5 % en 2024. La hausse est plus importante pour la moto, dont le taux de possession passe de 16,9 % en 2001 à 69,6 % en 2024. La hausse est beaucoup plus importante pour le téléphone naturellement en faveur de l'avènement de la téléphonie mobile. La proportion de ménages qui possèdent un téléphone était de 66,7 % en 2011, tandis qu'elle était quasiment nulle il y a dix ans plutôt en 2001. En 2024, cette proportion progresse à 89,8 %.

Figure 0.5 : Evolution de la possession de certains biens possédés par le ménage (%)

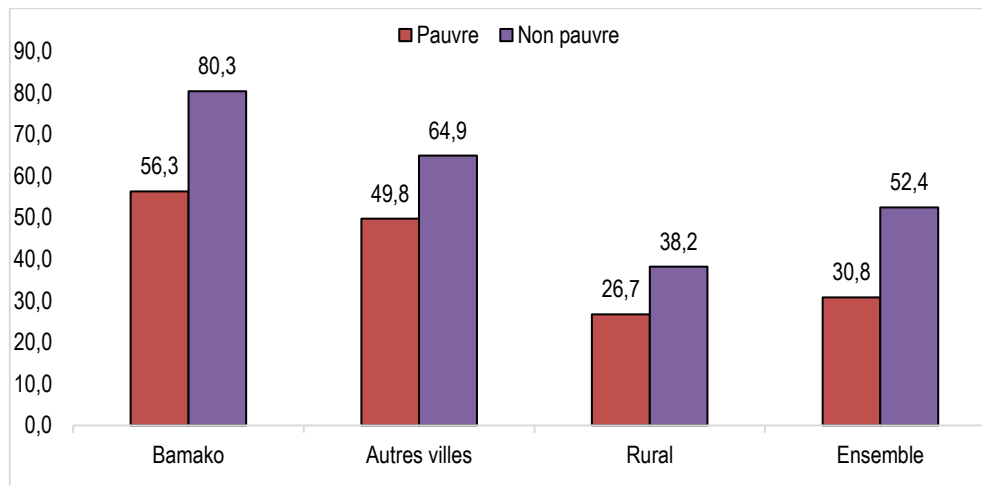


Source : EMEP 2001, EMOP 2011, EMOP 2024

5.1.2. Possession du téléviseur

La possession du téléviseur en tant que moyen d'information et de distraction est plus prononcée dans les ménages non pauvres quel que soit le lieu de résidence. Les écarts entre les pauvres et les non pauvres sont plus réduits en milieu rural que dans le district de Bamako et les autres villes urbaines.

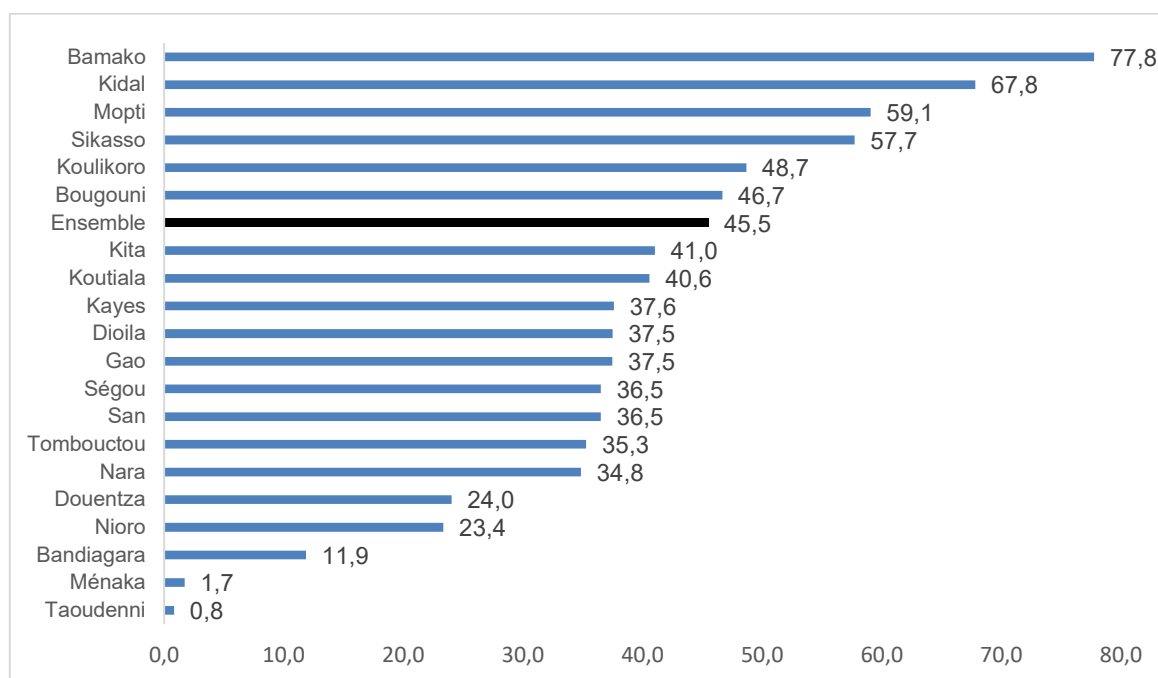
Figure 0.6 : Possession de téléviseur par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)



Source : EMOP 2024

Les résultats montrent une évolution croissante entre les années et dans les régions sauf en 2014 où on a remarqué une baisse générale du taux de possession par rapport à 2011. Ensuite, on observe une progression de possession de téléviseur de 2015 jusqu'à 2019. Les résultats montrent également une forte disparité dans la possession du téléviseur entre Bamako et les autres régions en 2023. Le taux global de possession cache des fortes disparités entre les régions.

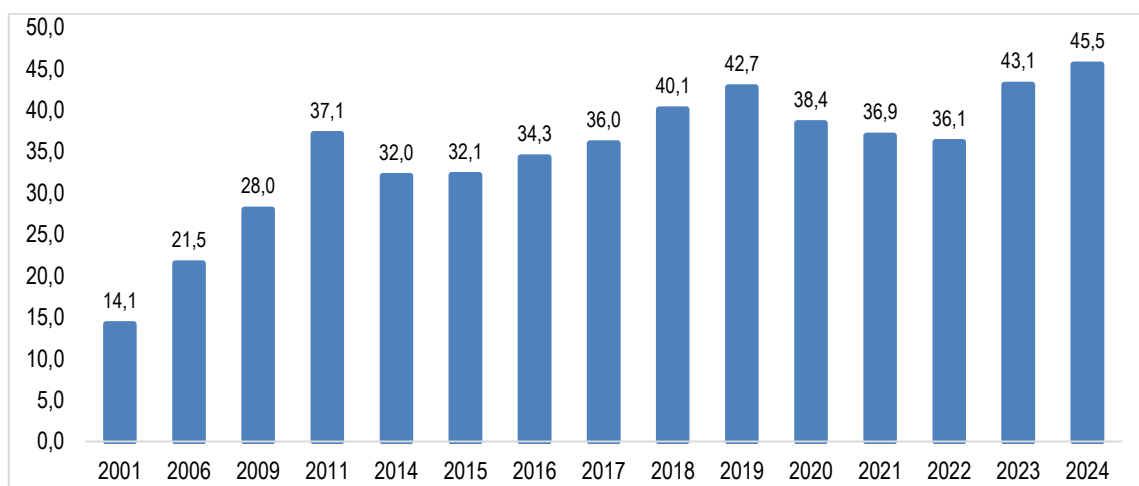
Figure 0.7 : Proportion de la possession de téléviseur selon la région (%)



Source : EMOP 2024

Globalement sur la période 2001-2024, le pourcentage de ménages possédant un téléviseur a augmenté, passant de 14,1 % à 45,5 %. Cependant, la figure 5.8 montre des irrégularités dans l'évolution de la possession de téléviseur.

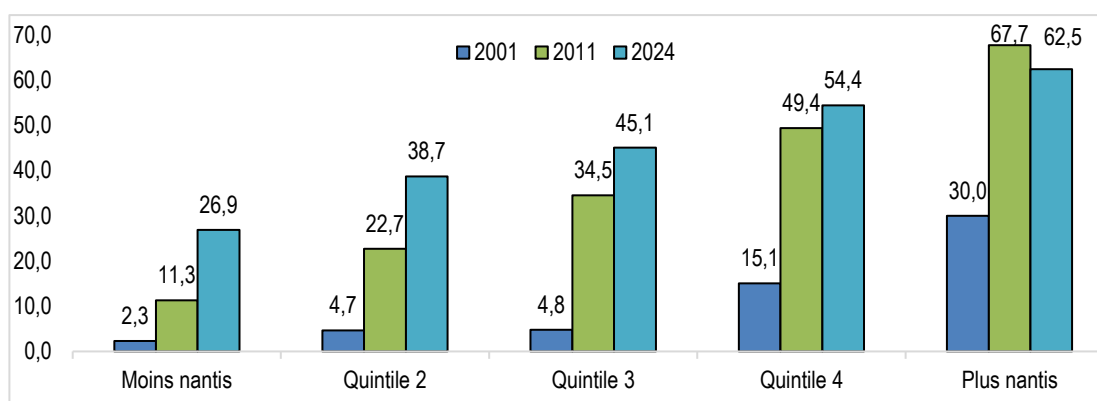
Figure 0.8 : Evolution de la possession de téléviseur selon la région (%)



Source : EMEP 2001, ELIM 2006, EMOP 2009, EMOP 2011, EMOP 2014-2024

Le taux d'équipement en télévision a un lien étroit avec le niveau des dépenses du ménage. En effet, quelle que soit l'année de l'enquête, les résultats indiquent que les taux de possession sont plus élevés chez les nantis que chez les plus démunis.

Figure 0.9 : Evolution de la possession de télévision selon les quintiles (%)



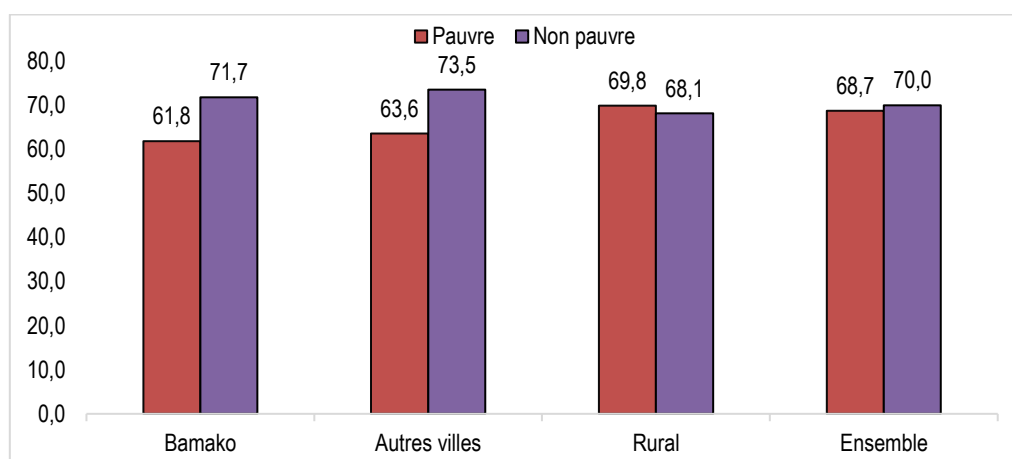
Source : EMOP 2024

5.1.3. Possession de moto

La possession de moto en tant que bien permet de gagner du temps et d'améliorer les conditions de transport de la population. Tout comme les autres biens d'équipement, elle peut être considérée comme un indicateur de condition de vie facilement mesurable.

La figure 5.10 indique que dans l'ensemble, 68,7 % des ménages pauvres possèdent une moto contre 70,0 % pour les ménages non pauvres. L'analyse selon le milieu de résidence montre que quel que soit le milieu, plus de la moitié des ménages non pauvres et pauvres possèdent au moins une moto. En milieu rural, le taux de possession de moto pour les ménages pauvres (69,8 %) est proche de celui des ménages non pauvres (68,1 %). C'est à Bamako et dans les autres villes que ce taux est plus élevée pour les ménages non pauvres comparativement à ceux pauvres.

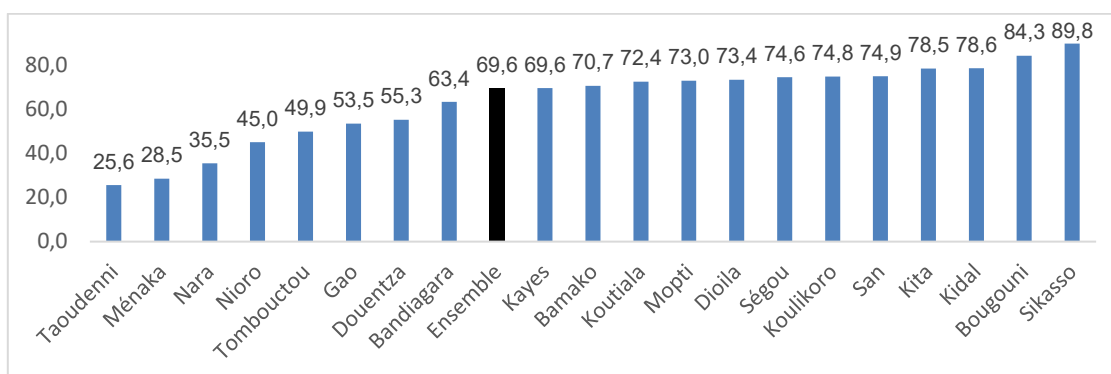
Figure 0.10 : Possession de moto par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)



Source : EMOP 2024

L'analyse selon la région révèle que c'est dans la région de Sikasso que les ménages possèdent plus de motos comparativement aux autres régions. En effet, ce taux est de 89,8 % à Sikasso, suivie de 84,3 % à Bougouni et à Kidal (78,6 %). Les taux de possession de moto les plus faibles sont enregistrés à Taoudenni (25,6 %), Ménaka (28,5 %), Nara (35,5 %) et Nioro (45,0 %).

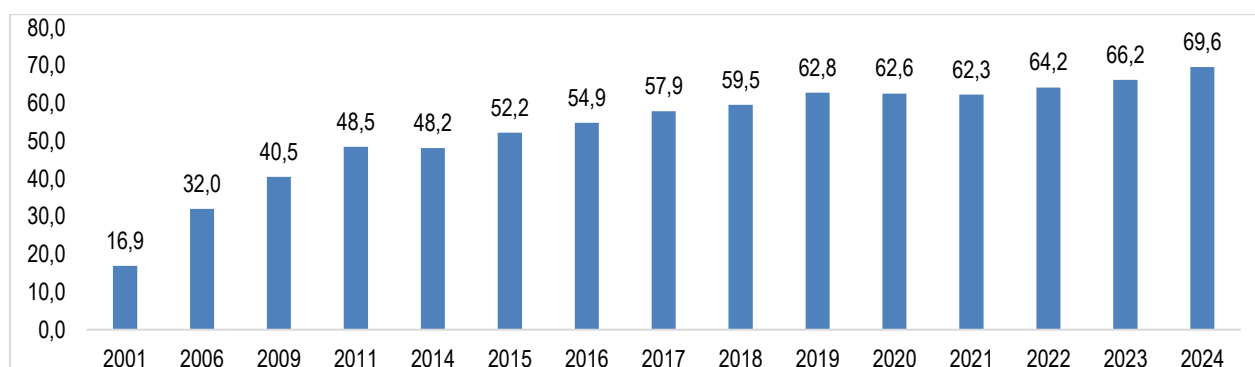
Figure 0.11 : Proportion de la possession de moto selon région (%)



Source : EMOP 2024

Les taux de possession de moto estimés au niveau national en 2001 et 2024 s'élèvent à 16,9 % et 69,6 % respectivement. Ce bond est dû à l'accessibilité d'engins à deux roues en provenance de l'Asie à des prix abordables.

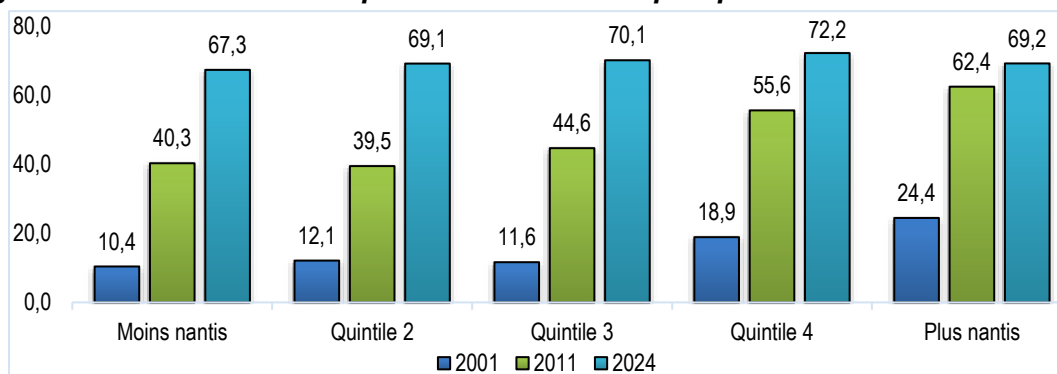
Figure 0.12 : Evolution de la possession de moto entre 2001 et 2024 (%)



Source : EMEP 2001, ELIM 2006, ELIM 2009, EMOP 2011, EMOP 2014-2024

Contrairement aux années 2001 et 2011, les taux de possession de moto croissent avec le quintile de bien-être, en 2024 les différences entre les quintiles sont réduites. Néanmoins, en 2024, il se dégage une légère croissance du taux de possession de moto du quintile 1 au quintile 4 avec un niveau relativement bas pour les plus nantis.

Figure 0.13 : Evolution de la possession de moto par quintile selon les années (%)

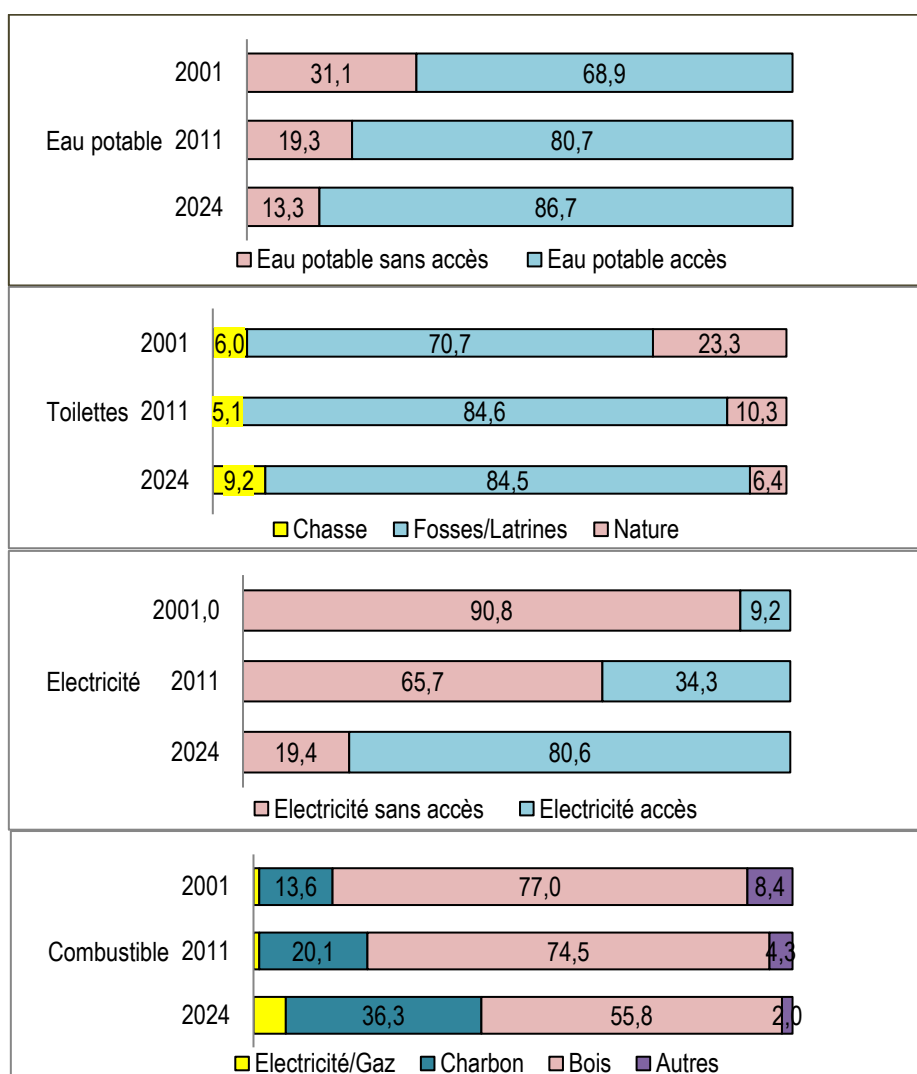


Source : EMEP 2001, EMOP 2011, EMOP 2024

5.2. Accès aux services sociaux de base

Le niveau d'accès aux services sociaux de base est un bon indicateur de la qualité de vie d'une population donnée. Ces services incluent l'eau, l'électricité, l'hygiène, la source d'énergie pour faire la cuisine, etc. L'accès des ménages à chacun de ces services sociaux de base s'est amélioré en 2024 comparativement à leurs niveaux de 2001.

Figure 0.14 : Evolution de l'accès aux services de base (%)



Source : EMEP 2001, EMOP 2011, EMOP 2024

Les combustibles pour faire la cuisine dans la catégorie « Autres » regroupent, le pétrole et les déchets d'animaux.

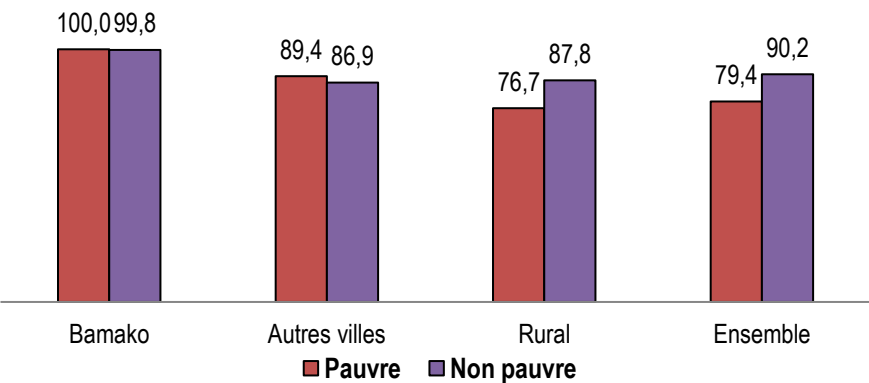
5.2.1. Accès à l'eau potable

On entend par eau potable celle provenant du robinet, des forages et des puits améliorées ou protégées. Au niveau des ménages, avoir accès à l'eau potable s'apprécie en termes d'utilisation dans la mesure où les concepts accessibilité et utilisation stricto sensu n'ont pas très souvent le même contenu. Au sens de

l’EMOP, dire qu’un ménage a accès à l’eau potable signifie que ce ménage en dispose pour la satisfaction de ses besoins en eau de boisson.

Les taux d’accès à l’eau potable sont assez élevés au niveau de tous les milieux de résidence et ce quel que soit le statut de pauvreté. Ainsi, il ressort que quasiment tous les ménages de Bamako ont accès à l’eau contre 89,4 % des ménages pauvres en milieu urbain autre que Bamako et 76,7 % des pauvres en milieu rural.

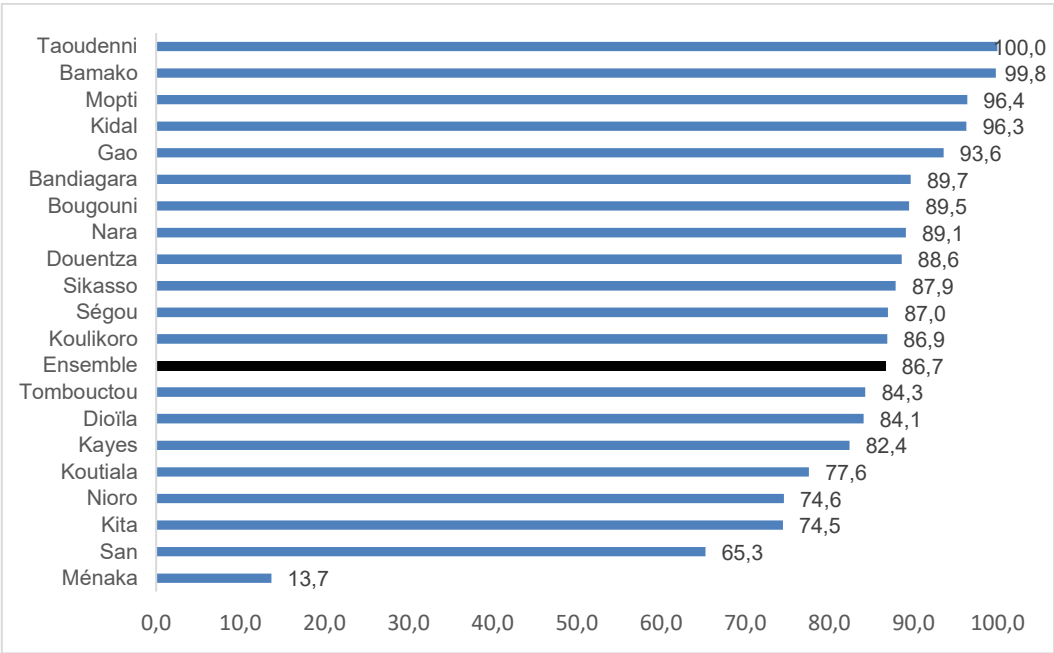
Figure 0.15 : Accès des ménages à l’eau potable par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)



Source : EMOP 2024

La figure 5.16 révèle que le taux d’accès à l’eau potable en 2024 est de 86,7 %. Il est particulièrement plus élevé dans le district de Bamako (99,8 %) et les régions de Mopti, Kidal et Gao avec des taux entre 93,6 % et 96,4 %. A l’opposé les régions de Ménaka, San, Kita, Nioro et Koutiala ont les taux d’accès à l’eau potable avec 13,7 % pour la première citée et entre 65,3 % et 77,6 % pour les autres.

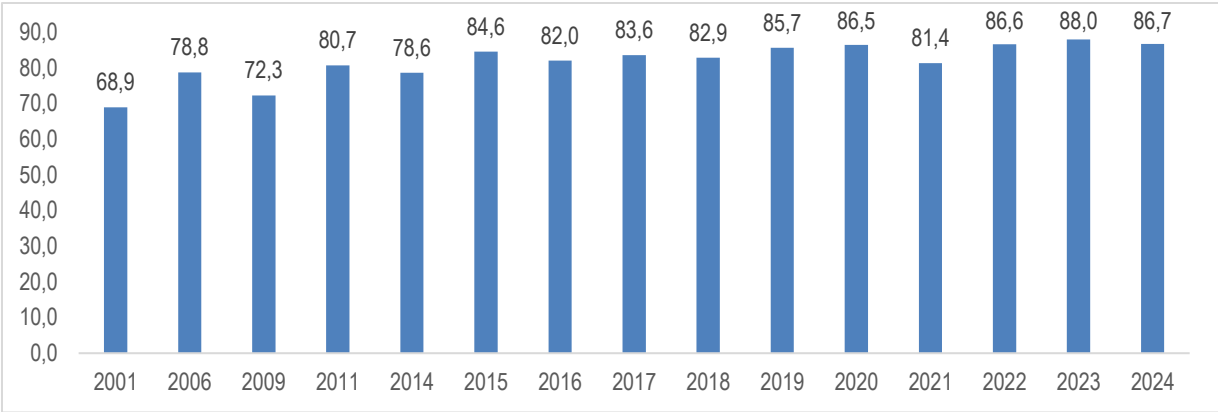
Figure 0.16 : Proportion des ménages ayant accès à l’eau potable selon la région (%)



Source : EMOP 2024

Le taux d'accès à l'eau potable est passé de 68,9 % en 2001 à 86,7 % en 2024 soit une hausse de 18,1 points de pourcentage en 23 ans. Il a connu une augmentation de 11,8 points de pourcentage en 2011 par rapport à 2001 en 10 ans. Après cette augmentation, l'évolution du taux a été moins rapide.

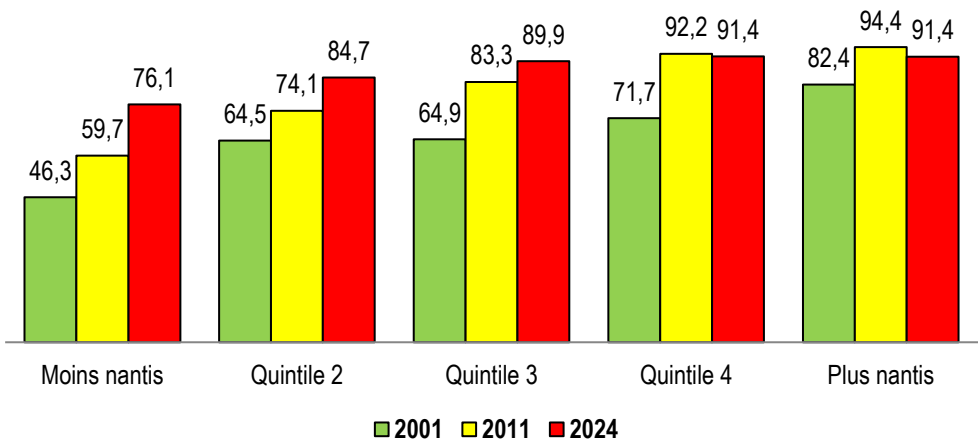
Figure 0.17 : Evolution de l'accès des ménages à l'eau potable entre 2001 et 2024 (%)



Source : EMEP 2001, ELIM 2006, ELIM 2009, EMOP 2011, EMOP 2014-2024

Globalement, il y a une amélioration de l'accès à l'eau potable en 2024 par rapport à 2011 et 2001. Mais pour les deux quintiles les plus nantis, l'accès à l'eau potable s'est légèrement détérioré passant de 92,2 % en 2011 à 91,4 % en 2024 pour le quatrième quintile et de 94,4 % en 2011 à 91,4 % en 2024 pour les plus nantis.

Figure 0.18 : Evolution de l'accès des ménages à l'eau potable selon les quintiles (%)



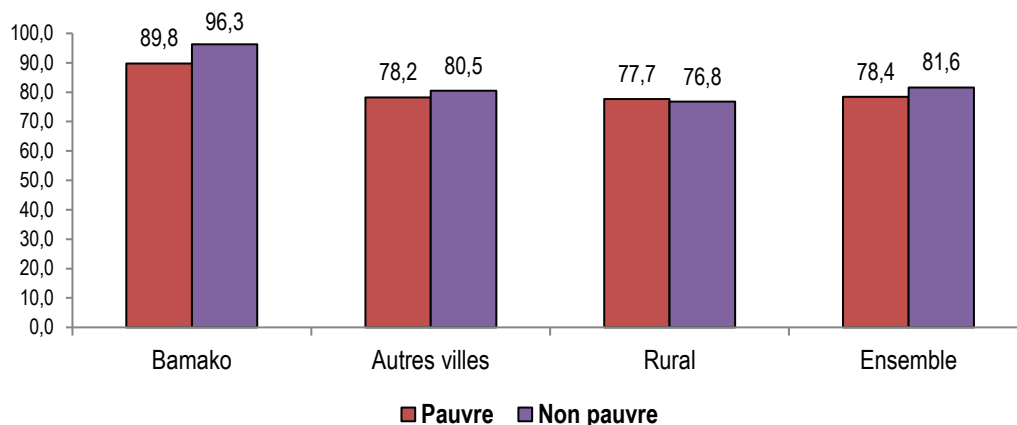
Source : EMEP 2001, EMOP 2011, EMOP 2024

5.2.2. Accès à l'électricité

Un ménage a accès à l'électricité, s'il est connecté au réseau de l'EDM ou s'il utilise un groupe électrogène ou des panneaux solaires. Dans l'ensemble, le taux d'accès à l'électricité a une allure croissante sur la période de 2001 à 2024 passant de 9,2 % à 80,6 % en 2024. La différence de taux

d'accès à l'électricité entre les pauvres et les non pauvres est presque faible en milieu rural (77,7 % contre 76,8 % respectivement).

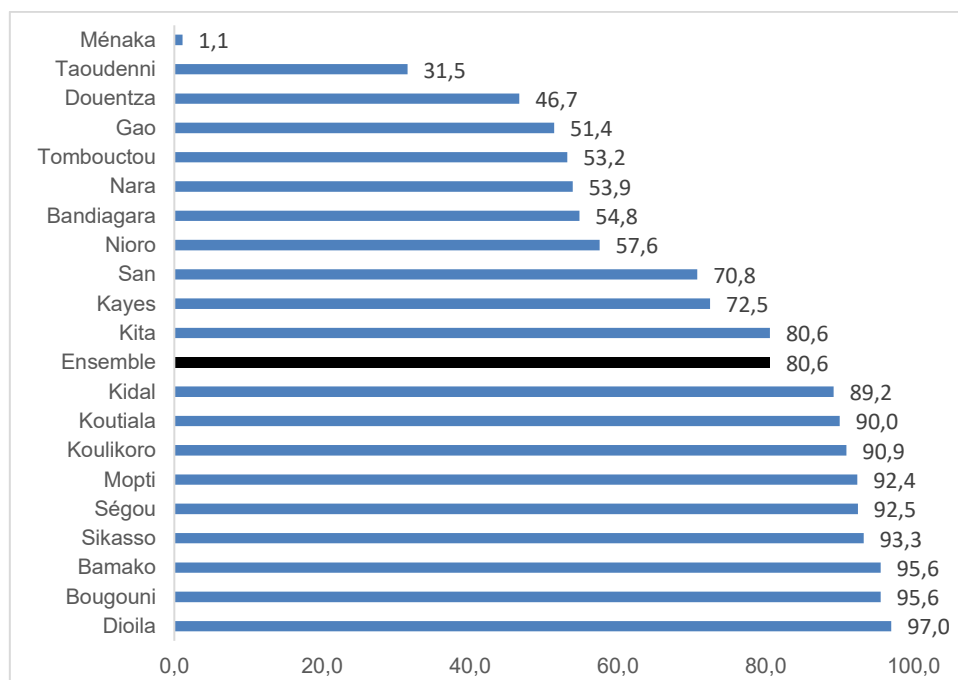
Figure 0.19 : Accès à l'électricité par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)



Source : EMOP 2024

D'après la figure 5.20, Kidal, Koutiala, Koulikoro, Mopti, Ségou, Sikasso, Bougouni, Dioïla et le district de Bamako ont les taux d'accès à l'électricité les plus élevés. Ils varient entre 89,2 % et 97,0 %. Les régions ayant les taux d'accès les plus faibles sont Ménaka (1,1 %) ainsi que Taoudenni, Douentza, Gao, Tombouctou, Nara, Bandiagara, Nioro ayant des taux entre 31,5 % et 57,6 %.

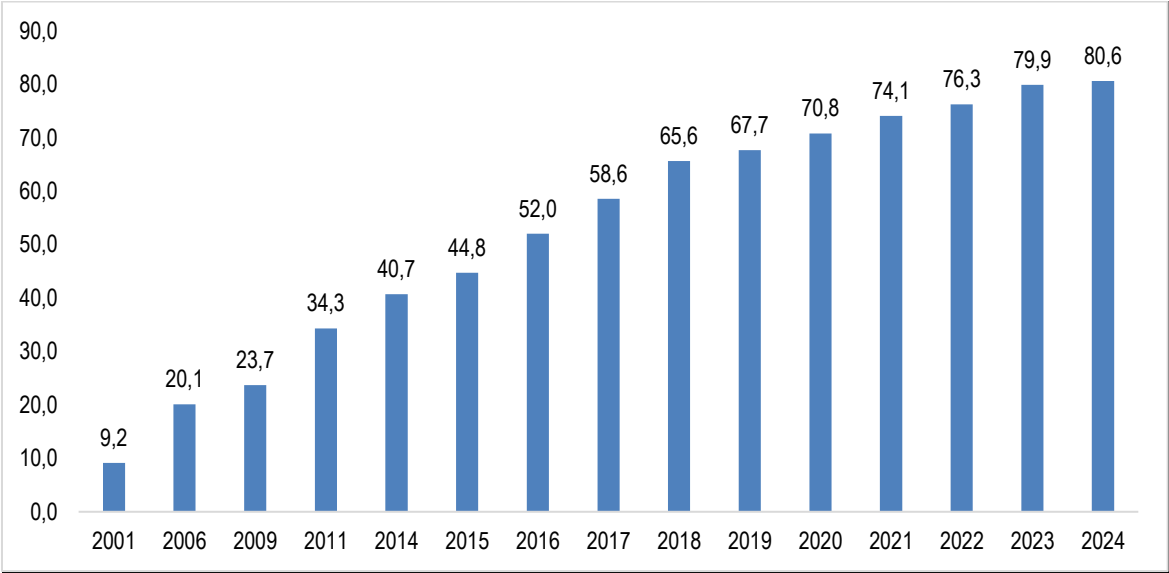
Figure 0.20 : Proportion des ménages ayant accès à l'électricité selon les régions (%)



Source : EMOP 2024

La figure 5.21 montre le taux d'accès à l'électricité a connu une évolution croissante sur la période 2001-2024 en passant de 9,2 % à 80,6 % en 2024. La croissance devient un peu plus lente aux dernières années.

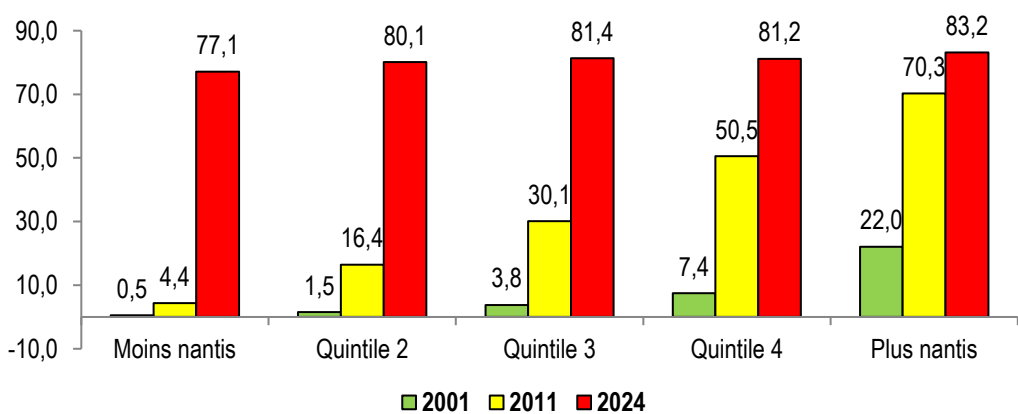
Figure 0.21 : Evolution de l'accès à l'électricité entre 2001 et 2024 (%)



Source : EMEP 2001, ELIM 2006, ELIM 2009, EMOP 2011, EMOP 2014-2024

On constate également une augmentation du taux d'accès à l'électricité aussi bien dans les quintiles les plus nantis que dans ceux les moins nantis. Cependant, cette croissance est beaucoup plus accentuée chez les moins nantis (premier, deuxième et troisième quintiles).

Figure 0.22 : Evolution de l'accès à l'électricité par quintile (%)



Source : EMEP 2001, EMOP 2011, EMOP 2024

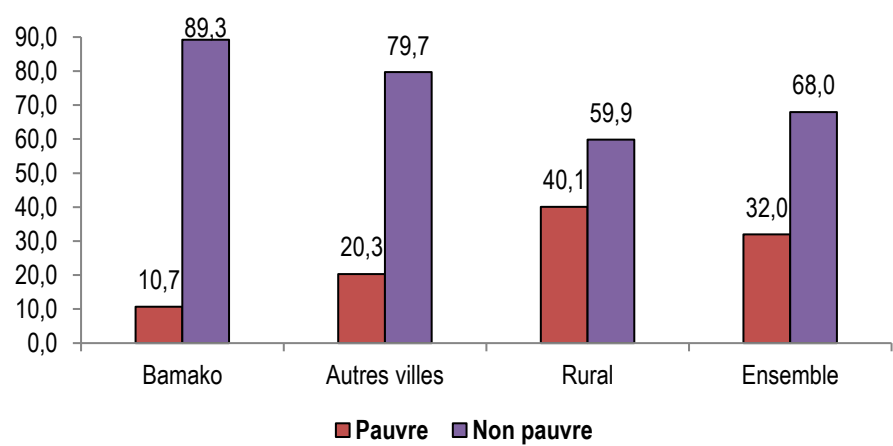
5.2.3. Hygiène

Les moyens d'aisance appréhendés dans les enquêtes sont les toilettes individuelles ou communes avec chasse d'eau, les latrines ou fosses privées ou communes et la nature. De 2001 à 2024, le taux

d'utilisation des équipements jugés acceptables comme type d'aisance est passé de 76,7 % à 93,6 %. Il s'agit de la chasse d'eau et des latrines ou fosses privées ou communes.

L'utilisation des chasses d'eau ou des latrines est plus élevée dans les ménages non pauvres. Ce constat est général dans tous les milieux de résidence. A Bamako et dans les autres villes, les écarts sont beaucoup plus prononcés entre les pauvres et les non pauvres.

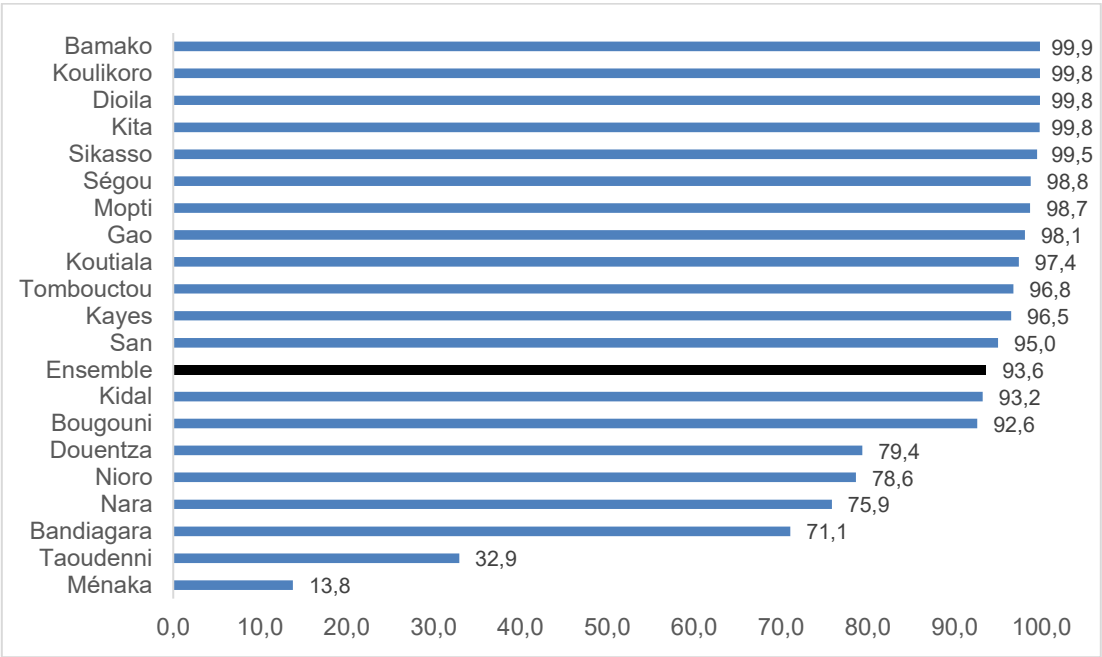
Figure 0.23 : Proportion de ménages utilisant la chasse/fosse/latrine selon le niveau de pauvreté par milieu (%)



Source : EMOP 2024

La figure 5.24 montre que la proportion de ménages utilisant la chasse, fosse ou latrine est de 93,6 %. Cette proportion est particulièrement plus faible pour les régions de Douentza, Nioro, Nara, Bandiagara. Les cas de Taoudenni et Ménaka sont encore plus défavorables avec les plus faibles proportions de 32,8 % et 13,8 %.

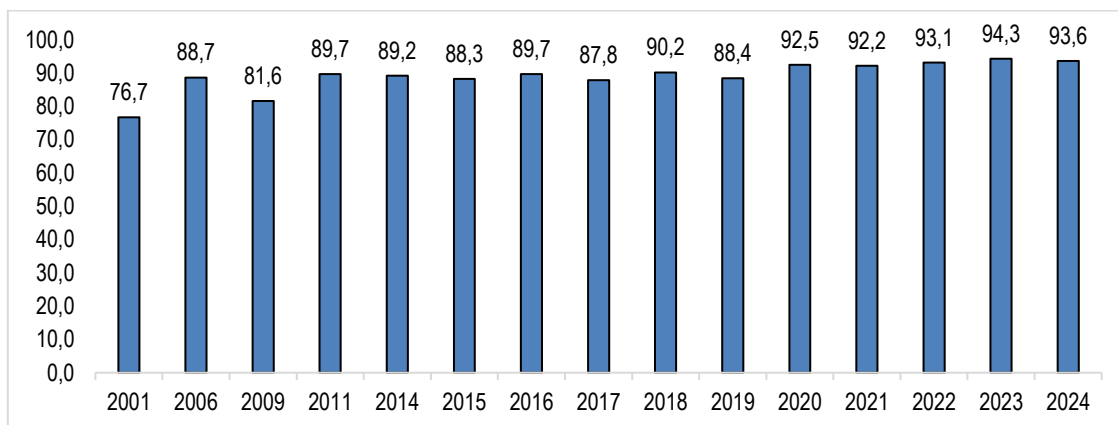
Figure 0.24 : Proportion de ménages utilisant la chasse/fosse/latrine selon la région (%)



Source : EMOP 2024

La figure 5.25 révèle que la proportion de ménages disposant de l'usage de la chasse, la fosse ou la latrine est passée de 76,7 % en 2001 à 93,6 % en 2024 soit une hausse de 16,9 points de pourcentage en 23 ans. De 2014 à 2024, les dix dernières années de la période, la proportion a connu une hausse de 4,4 points de pourcentage.

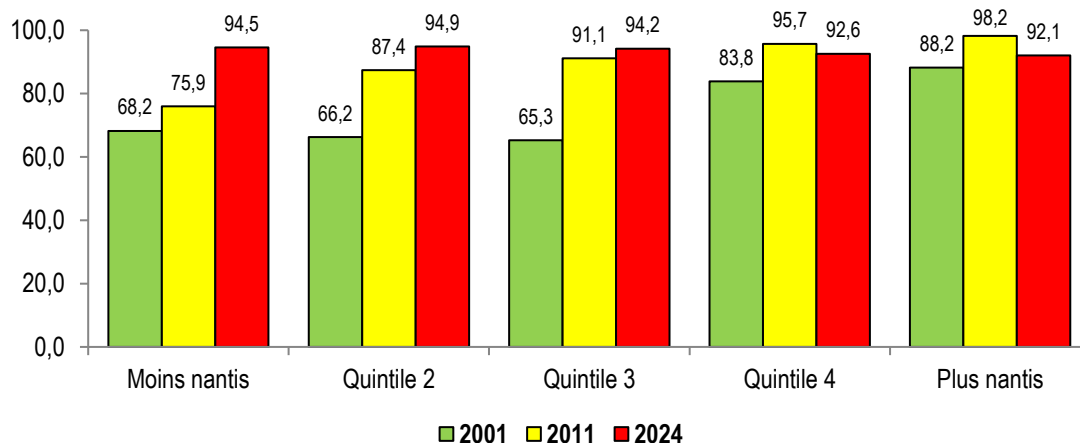
Figure 0.25 : Proportion de ménages disposant de l'usage de la chasse/fosse/latrine entre 2001 et 2024 (%)



Source : EMEP 2001, ELIM 2006, ELIM 2009, EMOP 2011, EMOP 2014-2024

Quant à l'analyse par quintiles, on constate dans l'ensemble que la situation s'est améliorée pour les quintiles 1,2 et 3 entre 2001 et 2024 mais s'est détériorée pour les deux quintiles les plus nantis sur la même période.

Figure 0.26 : Evolution de l'usage de la chasse/fosse/latrine par quintile (%)



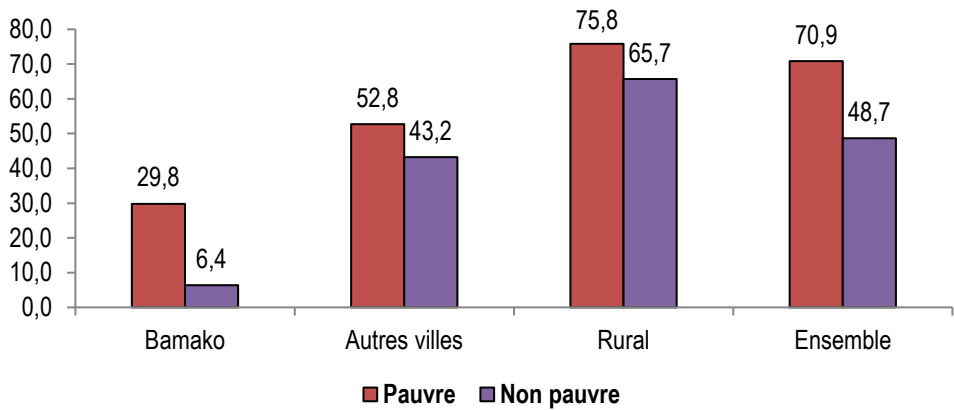
Source : EMOP 2024

5.2.4. Source d'énergie pour la cuisson

Presque tous les ménages utilisent le bois ou le charbon de bois comme principale source d'énergie pour la cuisson. L'utilisation du bois semble être beaucoup plus un phénomène de pauvreté. En effet, la proportion des ménages ayant recours à ce moyen est plus élevée dans les ménages pauvres que

soit le milieu dans lequel on se trouve. Cette proportion dans l'ensemble a connu une diminution entre 2001 (77,0 %) et 2024 (55,8 %).

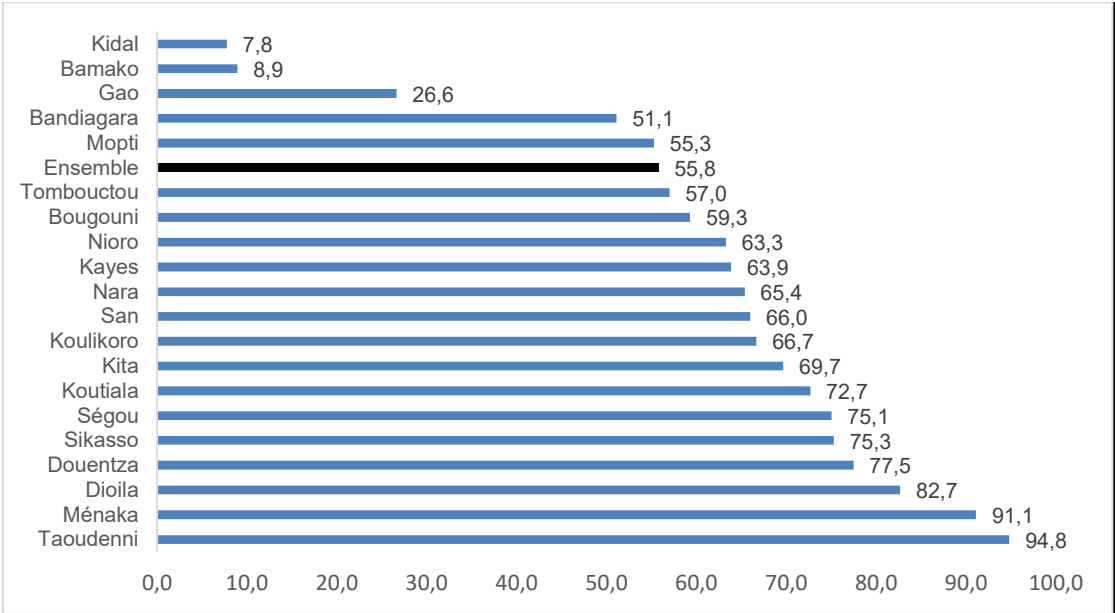
Figure 0.27 : Proportion de ménages utilisant le bois comme source d'énergie pour la cuisson par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)



Source : EMOP 2024

La figure 5.28 montre que dans l'ensemble la proportion de ménages utilisant du bois comme source d'énergie pour la cuisson selon les régions est de 55,8 %. Cette proportion est particulièrement faible dans le district de Bamako et dans les régions de Kidal et Gao avec les niveaux respectifs de 8,9 %, 7,8 % et 26,6 %. La situation la moins favorable se trouve dans les régions de Ménaka et Taoudenni avec les proportions respectives de 91,1 % et 94,8 %.

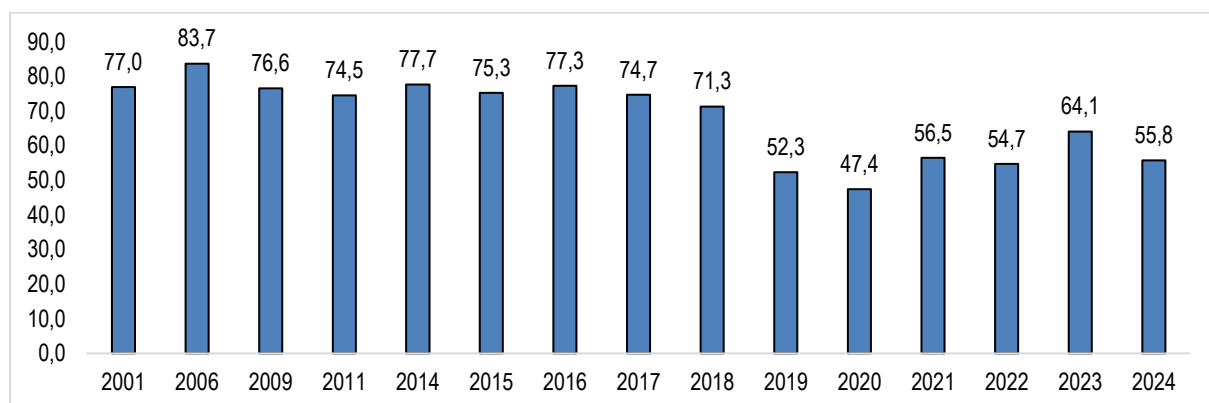
Figure 0.28 : Proportion des ménages utilisant du bois comme source d'énergie pour la cuisson selon les régions (%)



Source : EMOP 2024

La figure 5.29 porte sur l'évolution du taux de la proportion de ménages utilisant le bois pour la cuisson entre 2001 et 2024. Il s'y dégage une tendance globalement baissière de ladite proportion sur la période de 2001 à 2024. La baisse est particulièrement marquante sur les cinq dernières années comparativement au passé.

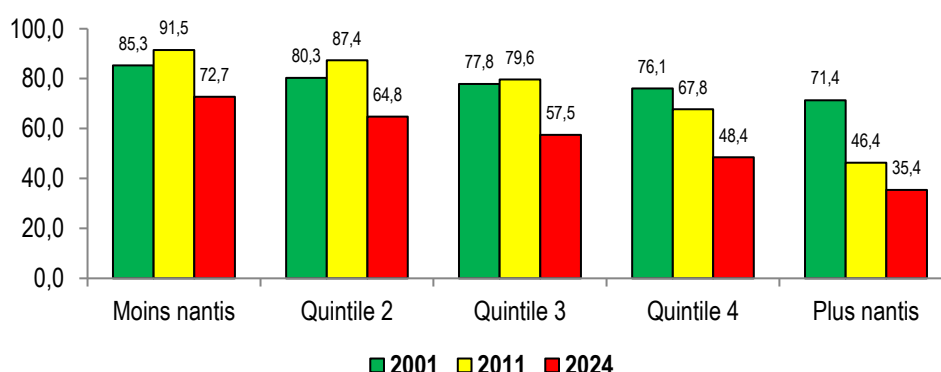
Figure 0.29 : Evolution de l'utilisation de bois comme source d'énergie pour la cuisson entre 2001 et 2024 (%)



Source : EMEP 2001, ELIM 2006, ELIM 2009, EMOP 2011, EMOP 2014-2024

La figure 5.30 se rapporte à l'évolution de l'utilisation du bois comme source d'énergie de cuisson selon le quintile de pauvreté. Elle montre que le niveau de pauvreté et l'utilisation du bois pour la cuisson sont positivement corrélés. Par ailleurs, pour les ménages les plus nantis, des quatrième et cinquième quintiles de pauvreté, l'utilisation du bois comme source d'énergie a connu une tendance baissière en 2011 par rapport à 2001 puis en 2024 par rapport 2011. Pour les trois autres quintiles, une baisse est constatée en 2024 par rapport à 2011 mais une hausse en 2011 par rapport à 2001.

Figure 0.30 : Evolution de l'utilisation de bois comme source d'énergie pour la cuisson selon le quintile (%)



Source : EMOP 2024

5.3. Distance et temps mis pour atteindre les services ou infrastructures sociales de base

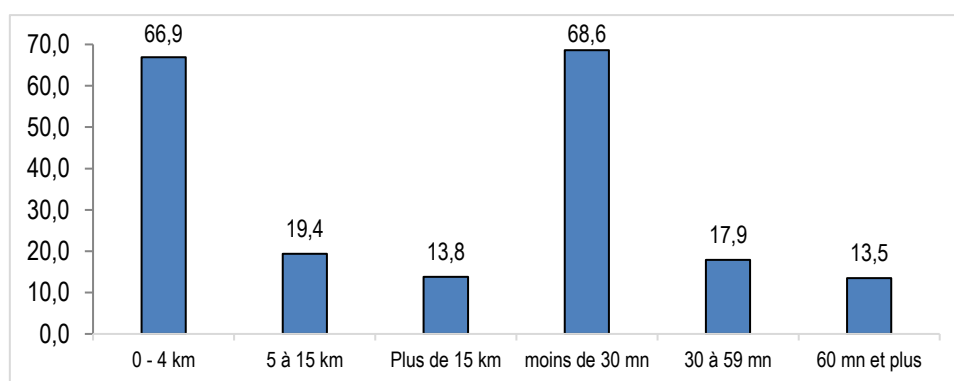
Certains services ou infrastructures de base, lorsqu'ils ne sont pas disponibles dans la grappe, leur accès peut être mesuré à travers la distance ou le temps mis par les ménages pour les atteindre. Ces

informations collectées au niveau des grappes, se réfèrent en général aux moyens de déplacement couramment utilisés par les populations pour atteindre les services en question. L'accès à des services de base comme l'eau, le marché des produits alimentaires, les routes praticables, les transports publics font partie des critères objectifs le plus souvent retenus pour évaluer les conditions de vie des ménages. Ils sont surtout utilisés (en plus d'autres services) lorsqu'on ne dispose pas des variables monétaires pour caractériser la pauvreté (pauvreté de conditions de vie). En effet, l'accès à ces services détermine les conditions d'existence des ménages et informe sur les difficultés que les populations éprouvent pour satisfaire leurs besoins fondamentaux en termes de boisson en eau potable, d'éducation, de santé, etc.

5.3.1. Distance et temps mis pour atteindre les services ou infrastructures sociales de base

Dans l'ensemble, 13,8 % des ménages parcourent plus de 15 km pour accéder à l'eau potable et 13,5 % d'entre eux y accèdent après 60 mn voire plus.

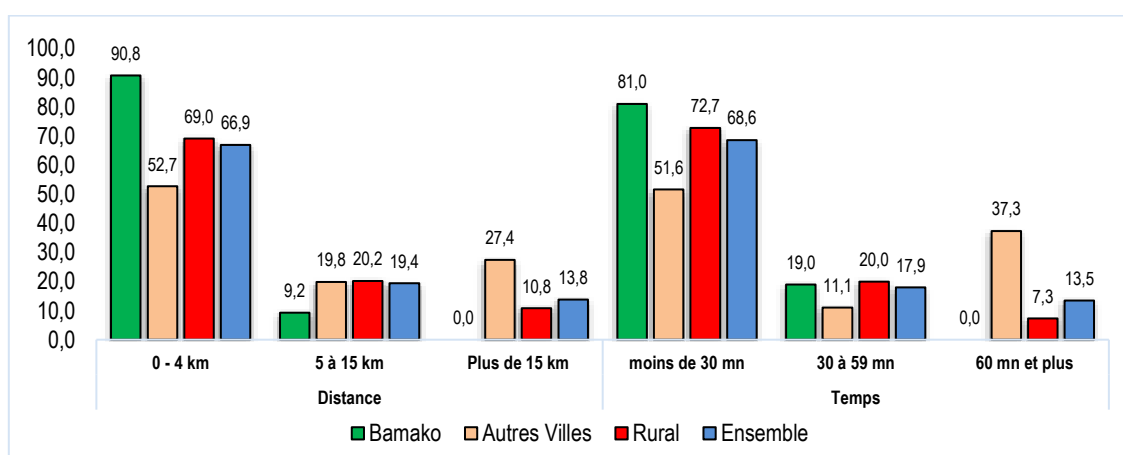
Figure 0.31 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la source d'eau potable la plus proche (%)



Source : EMOP 2024

En distinguant les milieux, il se dégage que la situation à Bamako est meilleure que celle du reste du milieu urbain et du milieu rural. En effet, la proportion des ménages ayant l'eau potable à moins de 4 km est de 90,8 % pour Bamako contre 52,7 % pour le reste du milieu urbain et 69,0 % pour le milieu rural.

Figure 0.32 : Proportion des ménages par milieu selon la distance et le temps pour atteindre la source d'eau potable la plus proche (%)



Source : EMOP 2024

L'analyse régionale montre que cette difficulté d'accéder à l'eau potable est principalement constatée à Ménaka, Mopti, Taoudenni, Kayes, Kita et Douentza.

Tableau 0.1 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la source d'eau potable la plus proche (%)

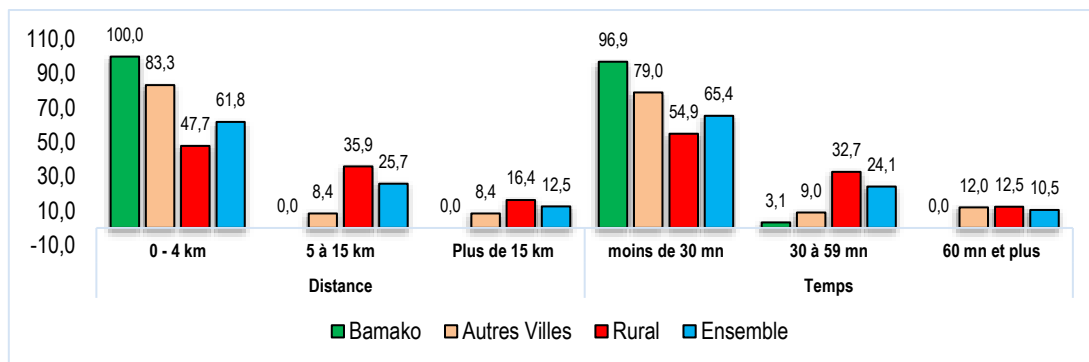
Caractéristiques	Distance				Temps			
	0 - 4 km	5 à 15 km	Plus de 15 km	Total	Moins de 30 mn	30 à 59 mn	60 mn et plus	Total
Milieu de résidence								
Bamako	90,8	9,2	0,0	100,0	81,0	19,0	0,0	100,0
Autres Villes	52,7	19,8	27,4	100,0	51,6	11,1	37,3	100,0
Rural	69,0	20,2	10,8	100,0	72,7	20,0	7,3	100,0
Région								
Kayes	57,7	17,5	24,8	100,0	15,3	64,4	20,4	100,0
Koulikoro	65,7	29,3	5,0	100,0	69,9	30,1	0,0	100,0
Sikasso	100,0	0,0	0,0	100,0	88,8	5,2	6,0	100,0
Ségou	83,3	13,0	3,7	100,0	93,6	4,1	2,3	100,0
Mopti	29,0	6,8	64,2	100,0	35,8	0,0	64,2	100,0
Tombouctou	100,0	0,0	0,0	100,0	53,7	46,3	0,0	100,0
Gao	100,0	0,0	0,0	100,0	100,0	0,0	0,0	100,0
Kidal	100,0	0,0	0,0	100,0	100,0	0,0	0,0	100,0
Taoudenni	26,4	6,0	67,5	100,0	23,6	45,7	30,6	100,0
Ménaka	0,0	41,7	58,3	100,0	0,0	20,7	79,3	100,0
Nioro	100,0	0,0	0,0	100,0	100,0	0,0	0,0	100,0
Kita	54,1	29,9	16,0	100,0	7,8	76,2	16,0	100,0
Dioïla	96,2	2,1	1,7	100,0	98,3	1,7	0,0	100,0
Nara	27,7	72,3	0,0	100,0	0,0	100,0	0,0	100,0
Bougouni	52,1	39,5	8,3	100,0	95,5	4,5	0,0	100,0
Koutiala	43,8	56,2	0,0	100,0	67,3	32,7	0,0	100,0
San	41,4	58,6	0,0	100,0	72,9	27,1	0,0	100,0
Douentza	53,7	34,2	12,1	100,0	44,9	43,1	12,1	100,0
Bandiagara	86,1	13,9	0,0	100,0	61,4	38,6	0,0	100,0
Bamako	90,8	9,2	0,0	100,0	81,0	19,0	0,0	100,0
Ensemble	66,9	19,4	13,8	100,0	68,6	17,9	13,5	100,0

Source : EMOP 2024

5.3.2. Distance et temps mis pour atteindre le marché de produits alimentaires le plus proche

Dans l'ensemble, 12,5 % des ménages accèdent au marché de produits alimentaires le plus proche à plus de 15 km. En milieu rural, 12,5 % des ménages mettent plus d'une heure pour accéder au marché de produits le plus proche soit pour s'approvisionner, soit pour écouler leur produit alimentaire. Excepté le district de Bamako, des proportions non négligeables de ménages sont confrontées à l'angoisse de la distance en ce qui concerne l'accès aux marchés de produits alimentaires.

Figure 0.33 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le marché de produits alimentaires (%)



Source : EMOP 2024

Les régions de Taoudenni, Ménaka et de Nioro se distinguent par des proportions élevées (100,0 %, 60,9 % et 59,9 % respectivement) de ménages situés à plus de 15 km.

Tableau 0.2 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le marché de produits alimentaires (%)

Caractéristiques	Distance				Temps			
	0 - 4 km	5 à 15 km	Plus de 15 km	Total	Moins de 30 mn	30 à 59 mn	60 mn et plus	Total
Milieu de résidence								
Bamako	100,0	0,0	0,0	100,0	99,3	0,7	0,0	100,0
Autres Villes	92,7	5,1	2,1	100,0	92,6	5,5	1,8	100,0
Rural	45,0	35,8	19,2	100,0	46,5	36,5	17,1	100,0
Région								
Kayes	47,6	20,7	31,8	100,0	38,7	32,3	29,0	100,0
Koulikoro	65,3	26,5	8,1	100,0	65,6	28,5	5,9	100,0
Sikasso	71,4	21,7	6,9	100,0	64,4	30,4	5,3	100,0
Ségou	64,3	30,6	5,1	100,0	77,5	17,8	4,7	100,0
Mopti	62,6	12,4	24,9	100,0	68,7	7,9	23,4	100,0
Tombouctou	60,1	36,2	3,7	100,0	46,8	49,6	3,7	100,0
Gao	81,0	17,4	1,6	100,0	71,8	23,5	4,7	100,0
Kidal	89,9	10,1	0,0	100,0	53,5	36,4	10,1	100,0
Taoudenni	0,0	0,0	100,0	100,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Ménaka	0,0	39,1	60,9	100,0	0,0	15,9	84,1	100,0
Nioro	19,0	30,0	50,9	100,0	21,7	35,5	42,7	100,0
Kita	33,7	49,1	17,2	100,0	25,5	59,2	15,2	100,0
Dioïla	58,3	28,8	12,9	100,0	74,9	24,1	1,0	100,0
Nara	42,0	54,5	3,5	100,0	42,0	42,9	15,1	100,0
Bougouni	41,7	40,2	18,1	100,0	83,1	13,8	3,2	100,0
Koutiala	55,9	41,5	2,6	100,0	90,6	9,4	0,0	100,0
San	40,4	48,2	11,4	100,0	71,2	26,0	2,8	100,0
Douentza	50,9	25,4	23,7	100,0	33,7	39,7	26,6	100,0
Bandiagara	44,2	38,7	17,0	100,0	34,8	49,5	15,7	100,0
Bamako	100,0	0,0	0,0	100,0	96,9	3,1	0,0	100,0
Ensemble	61,8	25,7	12,5	100,0	65,4	24,1	10,5	100,0

Source : EMOP 2024

5.3.3. Distance et temps mis pour atteindre les infrastructures scolaires le plus proche

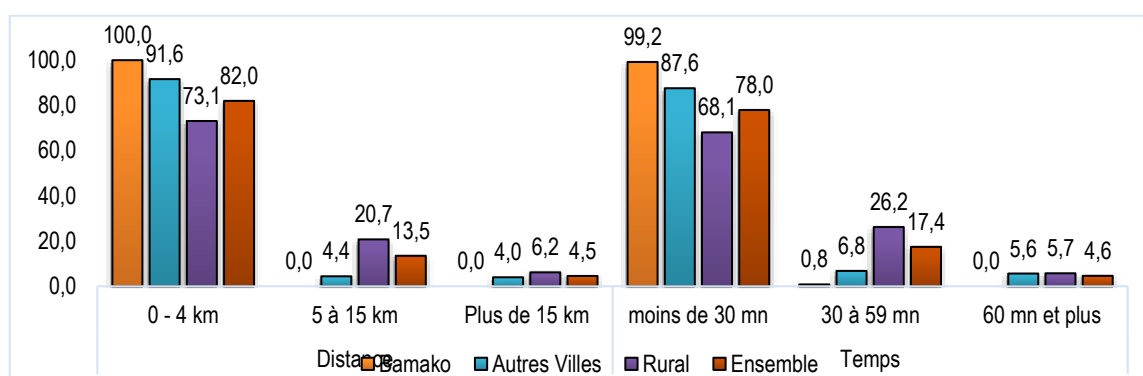
La proximité des élèves aux infrastructures scolaires contribue à améliorer leur rétention dans le système et diminue les charges physiques liées aux mouvements qu'ils effectuent entre l'école et la maison. Elle

permet également d'alléger les dépenses relatives aux frais de transport des élèves pour se rendre à l'école. Même si les parents surtout dans les villes sont plutôt regardant sur la qualité que les établissements d'enseignement offrent, la proximité des apprenants aux structures d'éducation prendrait une part importante dans la performance des élèves. L'EMOP, en captant les informations en rapport avec le rapprochement des élèves à leur école, s'est intéressé à la distance et au temps qu'ils auraient mis pour s'y rendre.

Les résultats indiquent que 4,5 % des ménages sont à plus de 15 km du premier cycle le plus proche et 4,6 % des élèves mettent plus d'une heure de temps pour aller au premier cycle le plus proche. En milieu rural, 6,2 % des ménages sont situés à plus de 15 km d'un établissement primaire.

La proportion de ménages situés à plus d'une heure d'un établissement primaire est négligeable à Bamako (0,0 %) tandis qu'elle est de 5,7 % en milieu rural. La privatisation de l'école serait à l'origine de l'expansion des écoles à travers la prolifération des infrastructures scolaires dans les villes. La mesure aurait donc contribué à améliorer le rapprochement des élèves aux structures d'éducation.

Figure 0.34 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le premier cycle fondamental le plus proche (%)



Source : EMOP 2024

Les proportions les plus élevées de ménages relativement éloignés (60 mn ou plus) sont enregistrées dans les régions de Ménaka (70,5%), Mopti (31,2%), Kita (10,9 %), Kayes (8,7 %), Nioro (8,4 %) et Tombouctou (7,9 %).

Tableau 0.3 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le premier cycle fondamental le plus proche (%)

Caractéristiques	Distance				Temps			
	0 - 4 km	5 à 15 km	Plus de 15 km	Total	Moins de 30 mn	30 à 59 mn	60 mn et plus	Total
Milieu								
Bamako	100,0	0,0	0,0	100,0	99,2	0,8	0,0	100,0
Autres Villes	91,6	4,4	4,0	100,0	87,6	6,8	5,6	100,0
Rural	73,1	20,7	6,2	100,0	68,1	26,2	5,7	100,0
Région								
Kayes	79,2	16,3	4,5	100,0	61,5	29,8	8,7	100,0
Koulikoro	84,7	13,0	2,4	100,0	65,3	34,6	0,1	100,0
Sikasso	96,7	2,2	1,2	100,0	88,9	9,9	1,2	100,0
Ségou	83,7	14,4	1,9	100,0	89,1	9,1	1,9	100,0
Mopti	63,0	5,8	31,2	100,0	63,4	5,4	31,2	100,0
Tombouctou	53,5	38,7	7,9	100,0	40,8	51,3	7,9	100,0
Gao	100,0	0,0	0,0	100,0	94,0	6,0	0,0	100,0
Kidal	100,0	0,0	0,0	100,0	81,4	18,6	0,0	100,0

Caractéris- tiques	Distance				Temps			
	0 - 4 km	5 à 15 km	Plus de 15 km	Total	Moins de 30 mn	30 à 59 mn	60 mn et plus	Total
Taoudenni	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ménaka	0,0	49,6	50,4	100,0	0,0	29,5	70,5	100,0
Nioro	69,2	22,4	8,4	100,0	69,2	22,4	8,4	100,0
Kita	87,7	1,4	10,9	100,0	62,9	26,3	10,9	100,0
Dioïla	87,5	12,5	0,0	100,0	89,4	10,6	0,0	100,0
Nara	79,8	20,2	0,0	100,0	71,2	28,8	0,0	100,0
Bougouni	65,5	29,9	4,6	100,0	98,4	1,6	0,0	100,0
Koutiala	70,8	29,2	0,0	100,0	84,0	16,0	0,0	100,0
San	83,0	17,0	0,0	100,0	92,0	8,0	0,0	100,0
Douentza	91,1	8,9	0,0	100,0	81,2	14,8	4,1	100,0
Bandiagara	96,5	3,5	0,0	100,0	68,3	31,7	0,0	100,0
Bamako	100,0	0,0	0,0	100,0	99,2	0,8	0,0	100,0
Ensemble	82,0	13,5	4,5	100,0	78,0	17,4	4,6	100,0

Source : EMOP 2024

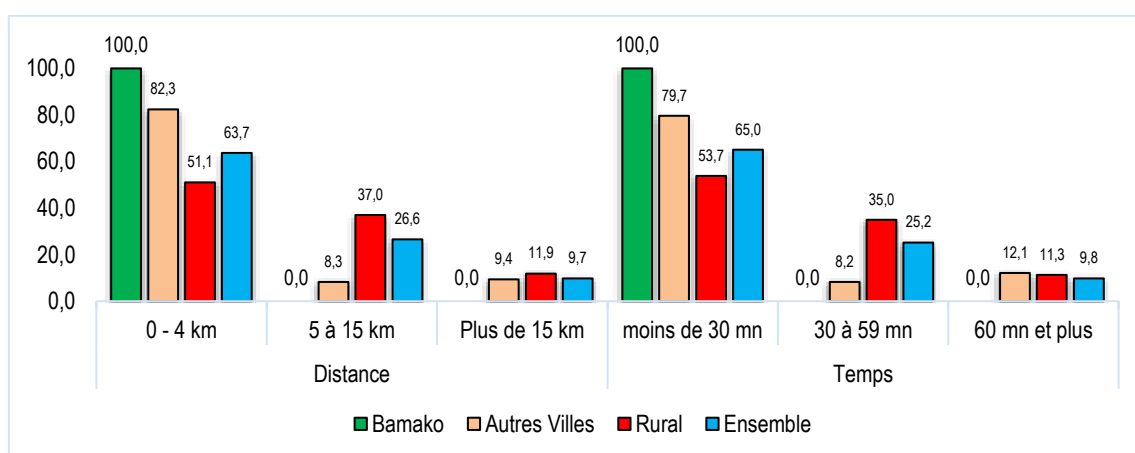
5.3.4. Distance et temps mis pour atteindre la maternité la plus proche

Le rapprochement des services de santé soulage les populations dans le cadre de la prise en charge des soins de santé en urgence ou en consultation. En particulier, lorsqu'il s'agit de maternité, le temps et la distance pour y arriver sont des éléments qui peuvent influencer les taux de mortalité maternelle des femmes enceintes surtout en cas de complication. En effet, la rapidité de la prise en charge augmente en général les chances de réussite des interventions médicales.

Les informations collectées par l'EMOP qui donnent une mesure du temps et de la distance qui séparent les ménages des maternités font ressortir qu'il y a des efforts à fournir en milieu rural dans l'amélioration du rapprochement des populations aux maternités.

Dans l'ensemble, 9,7 % des ménages sont à plus de 15 km et 9,8 % mettent plus d'une heure de temps pour se rendre à la maternité la plus proche. Ces proportions sont relativement plus prononcées en milieu rural car elles sont de 11,9 % et 11,3 % respectivement pour la distance et le temps mis.

Figure 0.35 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la maternité la plus proche (%)



Source : EMOP 2024

Les régions de Taoudenni, Ménaka, Kayes, Mopti, Nioro et Nara ont des pourcentages relativement élevés de ménages parcourant plus de 15 km pour atteindre la maternité la plus proche.

Tableau 0.4 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la maternité la plus proche (%)

Caractéris- tiques	Distance				Temps			
	0 - 4 km	5 à 15 km	Plus de 15 km	Total	Moins de 30 mn	30 à 59 mn	60 mn et plus	Total
Milieu								
Bamako	100,0	0,0	0,0	100,0	100,0	0,0	0,0	100,0
Autres Villes	82,3	8,3	9,4	100,0	79,7	8,2	12,1	100,0
Rural	51,1	37,0	11,9	100,0	53,7	35,0	11,3	100,0
Région								
Kayes	53,0	22,8	24,1	100,0	34,7	34,1	31,2	100,0
Koulikoro	66,4	29,0	4,6	100,0	58,3	39,3	2,4	100,0
Sikasso	69,8	25,1	5,0	100,0	62,1	30,9	7,0	100,0
Ségou	65,5	32,0	2,6	100,0	73,6	25,2	1,2	100,0
Mopti	60,1	16,8	23,2	100,0	65,2	11,9	22,8	100,0
Tombouctou	57,4	35,9	6,8	100,0	41,1	51,5	7,4	100,0
Gao	97,6	2,4	0,0	100,0	82,5	17,5	0,0	100,0
Kidal	90,1	9,9	0,0	100,0	69,2	20,9	9,9	100,0
Taoudenni	0,0	0,0	100,0	100,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Ménaka	0,0	36,5	63,5	100,0	3,1	18,8	78,1	100,0
Nioro	45,9	33,4	20,6	100,0	44,9	34,1	21,0	100,0
Kita	28,0	58,2	13,8	100,0	26,2	60,1	13,8	100,0
Dioïla	60,0	34,2	5,8	100,0	71,3	27,9	0,8	100,0
Nara	42,4	37,7	20,0	100,0	39,5	37,8	22,7	100,0
Bougouni	37,0	52,6	10,4	100,0	90,0	7,7	2,3	100,0
Koutiala	46,7	53,3	0,0	100,0	76,7	23,3	0,0	100,0
San	52,9	47,1	0,0	100,0	83,8	16,2	0,0	100,0
Douentza	65,6	22,6	11,7	100,0	50,9	30,4	18,7	100,0
Bandiagara	72,8	23,0	4,2	100,0	40,1	55,8	4,2	100,0
Bamako	100,0	0,0	0,0	100,0	100,0	0,0	0,0	100,0
Ensemble	63,7	26,6	9,7	100,0	65,0	25,2	9,8	100,0

Source : EMOP 2024

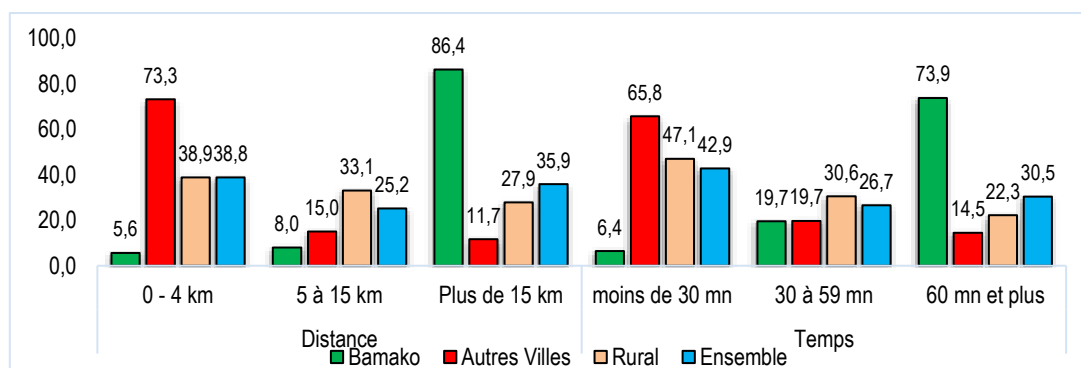
Distance et temps mis pour atteindre la banque de céréales la plus proche

L'approvisionnement des populations en céréale est un souci préoccupant et permet de soulager les populations dans le cadre de la prise en charge des situations alimentaires. En particulier, lorsqu'il s'agit de banque de céréales, le temps et la distance pour y arriver sont des éléments qui peuvent influencer les pénuries alimentaires notamment chez les populations vulnérables.

Les informations collectées par l'EMOP qui donnent une mesure du temps et de la distance qui séparent les ménages des banques de céréales font ressortir qu'il y a des efforts à fournir en milieu rural dans l'amélioration du rapprochement des populations aux banques de céréales.

Dans l'ensemble, 35,9 % des ménages sont à plus de 15 km et 30,5 % mettent plus d'une heure de temps pour se rendre à la banque de céréale la plus proche.

Figure 0.36 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la banque de céréales la plus proche (%)



Source : EMOP 2024

Ces proportions sont très prononcées dans le district de Bamako et dans les régions de Taoudenni, Ménaka et Kayes. La proportion de ménages à plus 15 km de la banque de céréales la plus proche est de 86,4 % pour Bamako, 82,5 % pour Taoudenni, 62,2 % pour Ménaka et 48,4 % pour Kayes. Pour ce qui concerne le temps mis, la proportion de ménages mettant au moins une heure pour arriver à la banque de céréales est de 73,9 % dans le district de Bamako, 84,6 %, 80,5 %, 49,0 % respectivement dans les régions Ménaka, Taoudenni et Kayes.

Tableau 0.5 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la banque de céréales la plus proche (%)

Caractéris- tiques	Distance				Temps			
	0 - 4 km	5 à 15 km	Plus de 15 km	Total	Moins de 30 mn	30 à 59 mn	60 mn et plus	Total
Milieu de résidence								
Bamako	5,6	8	86,4	100,0	6,4	19,7	73,9	100,0
Autres Villes	73,3	15	11,7	100,0	65,8	19,7	14,5	100,0
Rural	38,9	33,1	27,9	100,0	47,1	30,6	22,3	100,0
Région								
Kayes	29,4	22,4	48,3	100,0	23,7	27,3	49,0	100,0
Koulikoro	43,4	27,4	29,2	100,0	46,0	31,0	23,0	100,0
Sikasso	50	23,1	26,8	100,0	40,9	34,9	24,2	100,0
Ségou	57,9	33,9	8,1	100,0	74,0	17,8	8,1	100,0
Mopti	70,5	8,7	20,7	100,0	70,4	8,8	20,7	100,0
Tombouctou	53,4	42,6	4	100,0	39,7	56,3	4,0	100,0
Gao	65,4	6,4	28,3	100,0	55,5	11,2	33,3	100,0
Kidal	90,2	9,8	0	100,0	46,4	43,8	9,8	100,0
Taoudenni	0	17,5	82,5	100,0	0,0	19,5	80,5	100,0
Ménaka	0	37,8	62,2	100,0	0,0	15,4	84,6	100,0
Nioro	38,9	29,7	31,4	100,0	32,6	41,5	25,8	100,0
Kita	32,2	46,8	21	100,0	18,8	61,9	19,3	100,0
Dioïla	40,5	41,4	18,2	100,0	51,4	42,7	5,8	100,0
Nara	55,2	27,2	17,5	100,0	43,5	38,9	17,5	100,0
Bougouni	33,9	33,7	32,4	100,0	71,5	21,1	7,4	100,0
Koutiala	42,7	55	2,3	100,0	84,0	16,0	0,0	100,0
San	47,6	39,6	12,8	100,0	76,6	18,7	4,7	100,0
Douentza	59,7	16	24,3	100,0	37,7	38,3	24,0	100,0
Bandiagara	71,7	15,3	13	100,0	59,2	29,9	10,9	100,0
Bamako	5,6	8	86,4	100,0	6,4	19,7	73,9	100,0
Ensemble	38,8	25,2	35,9	100,0	42,9	26,7	30,5	100,0

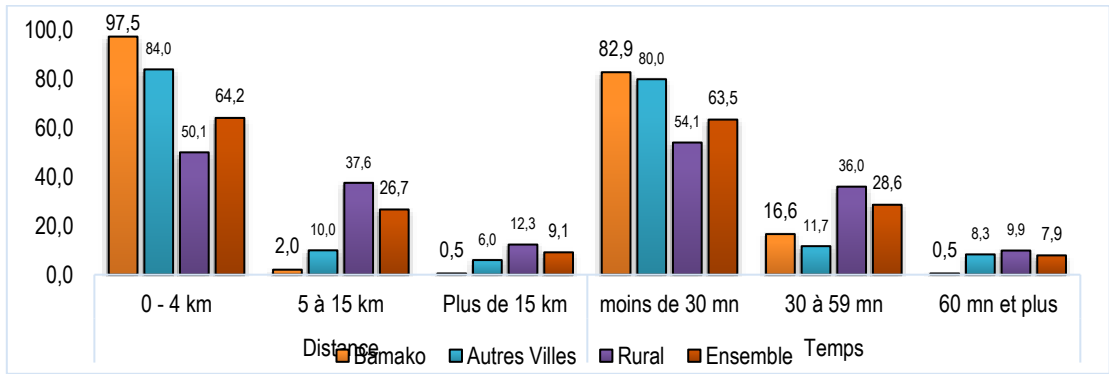
Source : EMOP 2024

5.3.5. Distance et temps mis pour atteindre le centre de santé communautaire le plus proche

Le rapprochement des services de santé soulage les populations dans le cadre de la prise en charge des soins de santé en urgence ou en consultation. En particulier, lorsqu'il s'agit de centre de santé communautaire, le temps et la distance pour y arriver sont des éléments qui peuvent influencer les taux de mortalité de la population communautaire en général et surtout la prise en charge des cas de complications. En effet, la rapidité de la prise en charge augmente en général les chances de réussite des interventions médicales.

Les informations collectées par l'EMOP qui donnent une mesure du temps et de la distance qui séparent les ménages des structures de santé communautaire font ressortir qu'il y a des efforts à fournir en milieu rural dans l'amélioration du rapprochement des populations aux centres de santé communautaire. Dans l'ensemble, 9,1 % des ménages sont à plus de 15 km et 7,9 % mettent plus d'une heure de temps pour se rendre au centre de santé communautaire le plus proche. Ces proportions sont relativement plus prononcées en milieu rural car elles sont de 12,3 % et 9,9 % respectivement pour la distance et le temps mis.

Figure 0.37 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le centre de santé communautaire le plus proche (%)



Source : EMOP 2024

Les régions de Taoudenni et Ménaka ont des proportions élevées de ménages, respectivement 97,0 % et 68,7 % parcourant plus de 15 km pour atteindre la maternité la plus proche.

Tableau 0.6 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le centre de santé communautaire le plus proche (%)

Caractéristiques	Distance				Temps			
	0 - 4 km	5 à 15 km	Plus de 15 km	Total	Moins de 30 mn	30 à 59 mn	60 mn et plus	Total
Milieu								
Bamako	97,5	2	0,5	100	82,9	16,6	0,5	100
Autres Villes	84	10	6	100	80	11,7	8,3	100
Rural	50,1	37,6	12,3	100	54,1	36	9,9	100
Région								
Kayes	57,8	26,4	15,8	100	44,3	36,6	19,1	100
Koulikoro	69	23,1	8	100	57,4	33,4	9,2	100
Sikasso	62,2	31	6,8	100	52	39	9	100
Ségou	61,6	33,8	4,5	100	75,3	21,8	2,9	100
Mopti	67,7	9,6	22,7	100	72,5	4,7	22,7	100
Tombouctou	59,5	38,1	2,4	100	45	52,6	2,4	100
Gao	94,1	5,9	0	100	75,3	24,7	0	100
Kidal	89,2	10,8	0	100	75,2	14,1	10,8	100
Taoudenni	0	3	97	100	0	3	97	100
Ménaka	0	31,3	68,7	100	0	10,2	89,8	100

Nioro	48,2	38,3	13,5	100	45,1	40,5	14,4	100
Kita	37,3	47,3	15,4	100	24,9	59,7	15,4	100
Dioïla	49,2	39,9	10,8	100	60,4	38,1	1,4	100
Nara	55,9	37,5	6,6	100	18,7	74,6	6,6	100
Bougouni	38,7	43,7	17,6	100	84,5	12,2	3,2	100
Koutiala	45,2	53,6	1,2	100	80,6	19,4	0	100
San	40,5	53,6	5,8	100	76,8	22,2	1	100
Douentza	64,2	24,1	11,8	100	46,4	34,9	18,7	100
Bandiagara	54,6	36,7	8,8	100	30,9	65,2	4	100
Bamako	97,5	2	0,5	100	82,9	16,6	0,5	100
Ensemble	64,2	26,7	9,1	100	63,5	28,6	7,9	100

Source : EMOP 2024

5.3.6. Distance et temps mis pour atteindre le centre de santé communautaire le plus proche

Dans la figure suivante, certains aspects du bien-être sont présentés de manière à faciliter la comparaison entre les régions, les niveaux d'instruction du chef du ménage et le statut de pauvreté.

Figure 0.38 : Aspects du bien-être 2024

Pauvreté monétaire	Pauvre (%)	Part alimentaire	%	Electricité / Groupes / Panneaux	%	Téléphone mobile	%	Moto	%	Alphabétisation du chef de ménage	%
Kidal, Supérieur	0-5		0-5		96-100		96-100		96-100		96-100
	06-10		06-10		91-95		91-95		91-95		91-95
	11-15		11-15		86-90		86-90		86-90		86-90
Ménaka, Bamako, Secondaire,	16-20		16-20		81-85		81-85		81-85		81-85
Tombouctou, Taoudeni,	21-25		21-25		76-80		76-80		76-80		76-80
Autres villes	26-30		26-30		71-75		71-75		71-75		71-75
Kayes, Koulikoro,	31-35		31-35		66-70		66-70		66-70		66-70
Douentza, Bandiagara, Primaire	36-40		36-40		61-65		61-65		61-65		61-65
Mopti, Gao, Nioro, Ensemble 2024	41-45		41-45		56-60		56-60		56-60		56-60
Sans instruction	46-50		46-50		51-55		51-55		51-55		51-55
Ségou, Kita, Rural	51-55	Bamako,	51-55		46-50		46-50		46-50		46-50
Nara, Bougouni,	56-60	Kidal, Secondaire, Supérieur,	56-60		41-45		41-45		41-45		41-45
Sikasso, Dioïla,	61-65	Sikasso, Ségou, Autres villes, Primaire,	61-65		36-40		36-40		36-40		36-40
Koutiala, San,	66-70	Mopti, Koutiala, San, Non Pauvre, Ensemble 2024	66-70		31-35		31-35		31-35		31-35
	71-75	Kayes, Koulikoro, Tombouctou, Gao, Kita, Dioïla, Nara, Bougouni, Douentza, Rural, Sans instruction, Pauvre	71-75		26-30		26-30		26-30		26-30
	76-80	Taoudenni,	76-80		21-25		21-25		21-25		21-25
	81-85	Nioro,	81-85		16-20		16-20		16-20		16-20
	86-90	Ménaka, Bandiagara,	86-90		11-15		11-15		11-15		11-15
	91-95		91-95		06-10		06-10		06-10		06-10
	96-100		96-100		0-5		0-5		0-5		0-5

6. ANALYSE DE L'INEGALITE

L'inégalité est un concept plus large que celui de la pauvreté, étant donné qu'il porte sur l'ensemble de la population et pas uniquement sur la partie de la population située en-dessous d'un certain seuil de pauvreté (Banque Mondiale, septembre 2005). L'analyse de l'inégalité renseigne sur la répartition des dépenses ou des revenus entre les différentes couches de la population. On peut mesurer l'inégalité en comparant les différents niveaux de quintiles de dépenses.

Cependant, la mesure d'inégalité la plus largement utilisée est le coefficient de Gini. Ses valeurs extrêmes sont 0 et 1. Le 0 traduit une situation d'égalité parfaite alors que le 1 correspond à une situation d'inégalité complète ou maximale. Dans ce chapitre, l'analyse de l'inégalité est basée sur l'interprétation du coefficient de Gini.

L'inégalité mesurée par l'indice de Gini dans l'ensemble est de 0,32 en 2024. L'inégalité la plus faible est observée à Bougouni (0,22), Nioro (0,24) et Taoudenni (0,25), Ségou (0,25) et Sikasso (0,25). C'est à Kayes, Koulikoro, Nara, Koutiala, Bandiagara, et Bamako qu'elle est la plus grande avec des valeurs variant entre 0,31 et 0,35. L'analyse spatiale montre que l'inégalité à Bamako, dans les autres villes et en milieu rural est quasiment la même, l'indice de Gini variant entre 0,29 et 0,31.

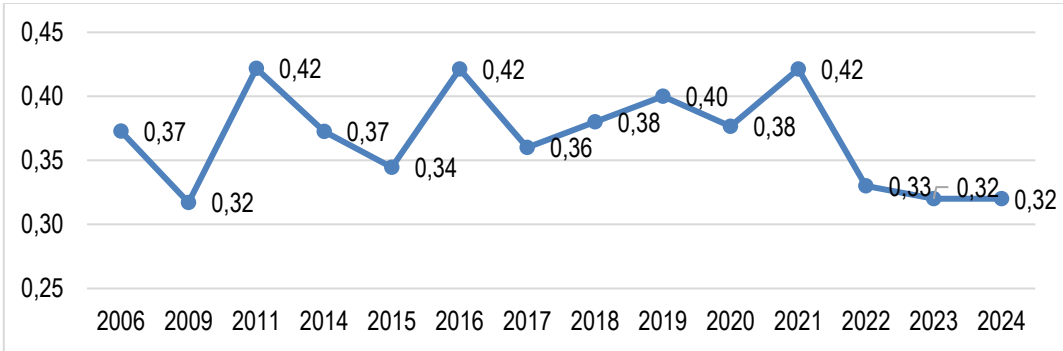
Tableau 0.7 : Coefficient de Gini selon la région, le milieu de résidence et le sexe

Variables	Indice de Gini
Région	
Kayes	0,31
Koulikoro	0,34
Sikasso	0,25
Ségou	0,25
Mopti	0,26
Tombouctou	0,28
Gao	0,30
Kidal	0,28
Taoudenni	0,25
Ménaka	0,29
Nioro	0,24
Kita	0,27
Dioïla	0,29
Nara	0,31
Bougouni	0,22
Koutiala	0,31
San	0,26
Douentza	0,30
Bandiagara	0,35
Bamako	0,31
Milieu	
Bamako	0,31
Autres villes	0,29
Ensemble urbain	0,31
Rural	0,30
Sexe du chef de ménage	
Masculin	0,32
Féminin	0,33
Ensemble	0,32

Source : EMOP 2024

L'analyse dynamique de l'inégalité sur la période 2006-2024 est mitigée. Elle est marquée par des hauts et des bas et ne permet point de dégager une tendance. De 2006 à 2009, l'indice de Gini est passé de 0,37 à 0,32 traduisant ainsi une réduction substantielle des disparités. En 2011, l'indice a atteint un pic de 0,42 pour rechuter à 0,34 en 2015. De cette date à 2021, l'indice est en légère augmentation avant de baisser à des valeurs entre 0,32 et 0,33 en 2022, 2023 et 2024.

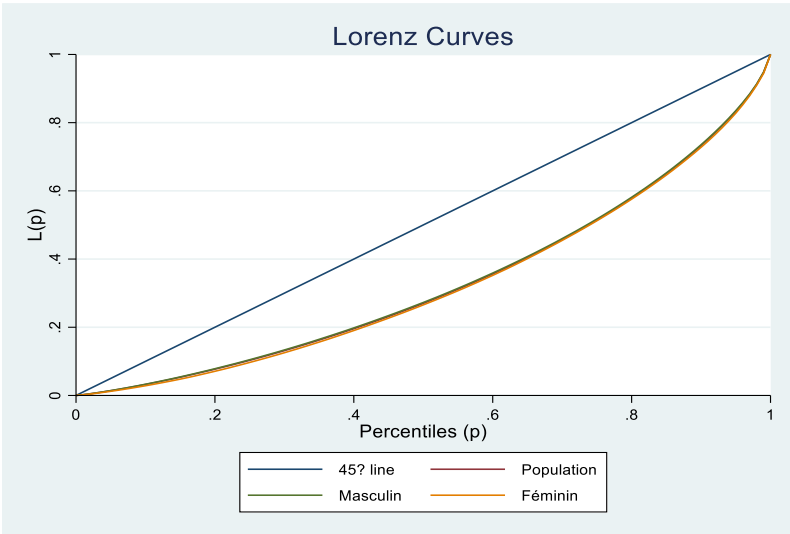
Figure 0.39 : Evolution de l'inégalité entre 2006 et 2024 – coefficient de Gini



Source : ELIM 2006, MICS-ELIM 2009, EMOP 2011, EMOP 2015-2024

La courbe de Lorenz permet d'illustrer les constats effectués sur l'inégalité. Elle est située en dessous de cette diagonale de référence. Plus la courbe est éloignée de la diagonale, plus la répartition des revenus est inégalitaire. Plus la courbe est proche de la ligne d'égalité (ligne 45°), plus la répartition des dépenses est égale dans une société.

Figure 0.40 : Courbe de Lorenz pour la distribution des dépenses par tête selon le sexe



Source : EMOP 2024

CONCLUSION

La douzième édition de l'EMOP s'est déroulée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024 dans l'ensemble des 19 régions du Mali et le district de Bamako.

Sur un échantillon estimé à 15 438 ménages, 12 740 ont participé avec succès soit un taux de réponse de 82,5 %. Le présent rapport, dérive de l'exploitation des résultats des quatre passages et est focalisé sur l'analyse de la pauvreté.

Par rapport aux dépenses de consommation, la part des dépenses de consommation alimentaire y compris l'autoconsommation est évaluée à 66,8 %. Cette part est d'autant plus élevée lorsque les ménages sont pauvres (71,6 %) contre 68,0 % pour les ménages non pauvres. La moitié (50,2 %) des dépenses de consommation va dans l'achat des produits alimentaires comme le riz, le mil, maïs en grain crus, la viande de bœuf fraîche, le sucre et l'huile d'arachide. À Bamako, 18,2 % des dépenses de consommation vont dans des « loyers » (y compris le loyer imputé pour les ménages propriétaires), 7,0 % vont dans l'achat de l'essence, autres combustibles (pour le transport) et lubrifiants et 3,0 % vont dans les services d'appel téléphonique (portable).

Dans les autres agglomérations urbaines, 34,1 % des dépenses de consommation vont dans les « loyers », 10,5 % dans les « habillements » et 6,7 % dans « Combustibles solides (charbon, bois, etc.) » et 5,5 % dans l'Électricité.

Quant au milieu rural, 27,8 % des dépenses de consommation vont dans les « loyers (y compris les loyers imputés) », 11,4 % des dépenses vont dans « l'habillement » et 10,0 % vont dans les « Médicaments et produits et équipements thérapeutiques ».

L'analyse de la pauvreté en 2024 a montré que l'incidence de la pauvreté sur l'ensemble du pays s'élève à 43,3 %. La pauvreté est plus répandue en milieu rural comparativement aux villes. Les résultats confirment, d'une part, la corrélation positive entre la pauvreté et la taille du ménage et d'autre part une corrélation négative entre le niveau d'éducation et la pauvreté.

La pauvreté lorsqu'elle gagne une population, elle sévit de manière structurelle. Contrairement aux phénomènes conjoncturels qui dans la plupart des cas sont soumis à l'influence des variations saisonnières, la réduction de la pauvreté s'opère progressivement avec la conjonction de plusieurs facteurs de développement dans un contexte favorable à la bonne gouvernance. **Pour bien mesurer la pauvreté et évaluer les progrès, il serait donc pertinent de l'observer sur une période relativement longue d'environ cinq (5) ans.**

Les résultats de l'EMOP 2024 montrent que le service de santé auquel les pauvres ont recours est le CSCOM (54,4 %). On y constate que les coûts de consultation sont élevés pour 47,6 % des pauvres et sont confrontés au temps d'attente trop long pour 38,5 %.

On y apprend également une présence marquée des pauvres (75,5 %) dans le secteur primaire composé majoritairement d'agriculteurs.

Quel que soit le milieu de résidence, le taux de possession des biens d'équipement est plus élevé chez **les « non pauvres »**. **Les pauvres ont moins accès aux services de base.**

Au vu de ces résultats, les politiques de lutte pour la réduction de la pauvreté doivent s'orienter sur les mesures qui visent à :

- faciliter l'accès des ménages aux produits alimentaires de base pour lesquels ils engloutissent une bonne partie de leurs ressources ;
- poursuivre dans les efforts de scolarisation et d'alphabétisation de la population ;
- faciliter l'accès des ménages ruraux aux services ou infrastructures de base à travers une stratégie d'investissements adéquats dans les zones rurales ;
- adapter les efforts d'investissement en fonction de l'ampleur de la pauvreté dans les différents milieux de résidence.

Par ailleurs, les différences entre les échantillons en termes de couverture régionale constituent une limite dans l'analyse de séries. Dans ce rapport, l'analyse dynamique a porté sur l'ensemble des régions.

D'autre part, pour que le dispositif puisse répondre efficacement aux besoins de production en informations statistiques fiables et à jour, il est indispensable que des dispositions soient prises pour pérenniser le financement du dispositif. Dans l'espoir que le présent rapport contribuera à renforcer la production des informations susceptibles d'orienter les politiques publiques dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, l'INSTAT recommande fortement le maintien du dispositif de l'EMOP en assurant son financement par l'Etat.

ANNEXES

En annexe, sont présentés la méthodologie, les tableaux de consommation et d'analyse de la pauvreté, les dépenses de consommation des ménages pendant l'année 2024, les migrations et transferts des ménages pendant l'année 2024.

ANNEXE 1 : METHODOLOGIE

1. Sources des données

Les données proviennent de l'EMOP qui est une enquête par sondage, stratifiée à deux degrés à allocation proportionnelle au premier degré. Les 19 régions du Mali et le district de Bamako constituent les domaines d'étude. L'échantillon est représentatif selon le milieu de résidence de la population (urbain et rural). Le dispositif de l'EMOP est conçu pour une collecte de données à quatre passages dans l'année. Chaque passage dure trois mois. Les résultats de l'enquête sont significatifs au niveau national, dans chacune des régions enquêtées et le district de Bamako et selon le milieu de résidence (urbain et rural). La première édition de cette opération a démarré le 1er avril 2011 et a pris fin le 31 mars 2012.

L'édition 2013/2014 est la deuxième série de l'EMOP dont la période de collecte s'est étalée entre avril 2013 et mars 2014. Pour cette édition, les régions de Tombouctou, Gao et Kidal n'ont pas été couvertes à cause de l'insécurité dans ces zones.

L'édition 2014/2015 est la troisième série de l'EMOP. Elle s'est étalée sur la période d'avril 2014 à mars 2015. La région de Kidal n'a pas été enquêtée pour la raison sécuritaire. L'édition 2015/2016, a couvert la période d'avril 2015 à mars 2016.

L'édition 2015/2016 est la quatrième série de l'EMOP. Elle s'est déroulée entre avril 2015 et mars 2016. Toutes les régions ont été enquêtées excepté Kidal pour raison de sécurité. Au premier degré, il a été tiré un échantillon de 1043 unités primaires (sections d'énumération¹³) soit 6258 ménages en raison de six (6) ménages par unité primaire tirée.

L'édition 2016/2017 est la cinquième série de l'EMOP. Elle s'est déroulée entre avril 2016 et mars 2017. Toutes les régions ont été enquêtées excepté Kidal pour raison de sécurité. Au premier degré, il a été tiré un échantillon de 1 120 unités primaires (sections d'énumération) soit 6 132 ménages en raison de six (6) ménages par unité primaire tirée soit 5915 ménages ayant déclaré leurs dépenses de consommation pour les quatre passages.

L'édition 2017/2018 est la sixième série de l'EMOP. Elle s'est déroulée entre avril 2017 et mars 2018. Toutes les régions ont été enquêtées excepté Kidal pour raison de sécurité. Au premier degré, il a été tiré un échantillon de 1 120 unités primaires (sections d'énumération) soit 6 720 ménages en raison de six (6) ménages par unité primaire tirée soit 6 094 ménages ayant déclaré leurs dépenses de consommation sur au moins trois passages.

¹³ Une SE correspond à un espace aréolaire défini de façon à assurer une répartition relativement équitable de la charge de travail des agents de dénombrement des unités statistiques. Selon le RGPH 2009, une SE est une entité géographique comportant en moyenne 700 personnes en milieu rural et 1 100 habitants en milieu urbain. Elle est subdivisée le plus souvent en îlots contenant des concessions.

L'édition 2018/2019 est la septième série de l'EMOP. Elle s'est déroulée entre avril 2018 et mars 2019. Toutes les régions ont été enquêtées excepté Kidal pour raison de sécurité. Au premier degré, il a été tiré un échantillon de 1 120 unités primaires (sections d'énumération) dont 6 720 ménages en raison de six (6) ménages par unité primaire tirée soit 5 674 ménages ayant déclaré leurs dépenses de consommation sur au moins trois passages.

L'édition 2019/2020 est la huitième série de l'EMOP. Elle s'est déroulée entre avril 2019 et mars 2020. Au premier degré, il a été tiré un échantillon de 1 120 unités primaires (sections d'énumération) dont 7 398 ménages en raison de six (6) ménages par unité primaire tirée et 12 ménages pour la région de Kidal soit 6 634 ménages ayant déclaré leurs dépenses de consommation sur au moins trois passages.

L'édition 2020 est la neuvième série de l'EMOP. Elle s'est déroulée entre 1er janvier au 31 décembre 2020. Au premier degré, il a été tiré un échantillon de 1 120 unités primaires (sections d'énumération) dont 7 398 ménages en raison de six (6) ménages par unité primaire tirée et 12 ménages pour la région de Kidal soit 6 703 ménages ayant déclaré leurs dépenses de consommation sur au moins trois passages.

L'édition 2021 est la dixième série de l'EMOP. Elle s'est déroulée entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021. Au premier degré, il a été tiré un échantillon de 1 200 unités primaires (sections d'énumération) dont 7 398 ménages en raison de six (6) ménages par unité primaire tirée et 12 ménages pour la région de Kidal soit 7 391 ménages ayant déclaré leurs dépenses de consommation sur au moins trois passages.

L'édition 2022 est la onzième série de l'EMOP. Elle s'est déroulée entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022. Au premier degré, il a été tiré un échantillon de 1 200 unités primaires (sections d'énumération) dont 7 755 ménages en raison de six (6) ménages par unité primaire tirée et 12 ménages pour la région de Kidal soit 7 734 ménages ayant déclaré leurs dépenses de consommation sur tous les passages.

L'édition 2023 est la douzième série de l'EMOP. Elle s'est déroulée entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023. Au premier degré, il a été tiré un échantillon de 1 200 unités primaires (sections d'énumération) dont 7 755 ménages en raison de six (6) ménages par unité primaire tirée et 12 ménages pour la région de Kidal soit 7 734 ménages ayant déclaré leurs dépenses de consommation sur tous les passages.

La treizième édition dont le premier passage s'est déroulé entre le 1er janvier et le 31 mars 2024. Il a renseigné principalement les caractéristiques des membres du ménage, les indicateurs d'accès à l'éducation, la sécurité alimentaire du ménage. Le premier passage a donné également des informations sur la santé de la population, les caractéristiques du logement, leur dotation en biens ainsi que sur les dépenses de consommation des ménages trimestrielles.

Le deuxième passage a été réalisé entre le 1er avril et le 30 juin 2024. Il a permis de fournir des informations sur la protection de l'environnement au sein des ménages ainsi que sur la pauvreté subjective du ménage. Ce passage a aussi collecté les informations sur les modules de base tels que la santé de la population.

Le troisième passage réalisé entre le 1er juillet et le 30 septembre 2024, a collecté des informations sur les modules de base comme la santé et les dépenses de consommation des ménages, le module sur la gouvernance, la paix et la sécurité et celui sur la sécurité alimentaire des ménages.

Le quatrième passage réalisé entre le 1er octobre et le 31 décembre 2024, a collecté des informations sur les modules de base comme les caractéristiques des membres du ménage des nouveaux membres

de ménage, la santé, la migration et transfert des ménages et les dépenses de consommation des ménages.

2. Le questionnaire

Le questionnaire de l'EMOP comporte un module de base et un ou plusieurs modules supplémentaires qui sont insérés à la demande des utilisateurs de données statistiques.

Le module de base est conçu pour prendre en compte prioritairement les préoccupations du cadre stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023) et des ODD ainsi que d'autres programmes sectoriels. Les questionnaires comprennent les sections suivantes :

- Section M : caractéristiques des membres du ménage
- Section E : éducation des membres du ménage âgés de 04 ans ou plus
- Section S : santé des membres du ménage
- Section I : logement et possessions du ménage
- Section SA : sécurité alimentaire
- Section EA : emploi des membres du ménage âgés de 05 ans ou plus
- Section AP : emploi principal (membres du ménage âgés de 05 ans ou plus)
- Section AS : emploi secondaire (membres du ménage âgés de 05 ans et plus)
- Section RHA : revenus hors activité
- Section R : recherche d'emploi (membres du ménage âgés de 05 ans et plus)
- Section C : module chômage (membres du ménage âgés de 05 ans et plus)
- Section TP : module trajectoire et perspectives (pour les personnes de 15 ans et plus)
- Section MR : module migrant de retour (pour les personnes de 15 ans et plus ayant fait au moins une migration)
- Section MI : migration internationale de la main d'œuvre (MI)
- Section MT : migration et transferts
- Section P : pauvreté subjective du ménage
- Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHAsa), module harmonisé sur la gouvernance démocratique (uniquement les 18 ans et plus)
- Section RPE : repas pris à l'extérieur du ménage au cours des 7 derniers jours
- Section C : consommation du ménage
- C-a : au cours des 7 derniers jours, combien le ménage a-t-il consommé (y compris autoconsommé ou reçu en cadeau pour [nom du produit], hors fêtes et cérémonies
- C-b : au cours des 3 derniers mois, combien le ménage a-t-il dépense pour [nom du produit], hors fêtes et cérémonies
- C-c : au cours des 12 derniers mois, combien le ménage a-t-il dépense pour [nom du bien]
- C-d : cadeaux : est-ce que quelqu'un au sein du ménage durant le mois passé a reçu en cadeau
- C-e : dépenses des fêtes et cérémonies au cours des 3 derniers mois
- C-f : actifs du ménage

3. Sensibilisation

La sensibilisation est un élément important dans la réalisation des opérations d'enquête. Elle permet d'informer la population sur l'objet et l'importance de l'enquête afin d'avoir leur adhésion. Au démarrage de l'opération, des lettres de sensibilisation ont été adressées aux Gouverneurs de région et aux DRPSIAP.

Exploitation des données

Les données de ce passage ont été calculées sous l'angle des passages P1, P2, P3 et P4.

Les résultats de l'enquête sont publiés à travers des ateliers de dissémination offrant l'occasion aux producteurs et aux utilisateurs de données statistiques d'échanger sur les résultats obtenus. Les résultats sont également diffusés sur le site web de l'INSTAT.

4. Calcul du seuil

Le calcul du seuil national alimentaire (Za) est basé sur quatre composantes :

1. **Panier** : On utilise les dépenses annuelles dans le 3ème à 8ème déciles des dépenses par tête pour trouver les produits qui constituent 80% au moins des dépenses. Les montants nationaux déterminent les poids (W_i) de ces produits.
2. **Prix** : Les prix pour l'EMOP sont les prix moyens (p_i) collectés par l'EMOP pendant les mois de février à avril 2023, adaptés à l'année par l'IHPC pour les produits alimentaires.
3. **Calories** : En principe, les valeurs calorifiques des produits sont données par le tableau « FAO WestAfricanFCT_Userdatabase_2012 ». Il arrive parfois que le produit défini en EMOP ne coïncide pas avec un produit de ce tableau. Le tableau donne la valeur calorifique pour 100 g ou 100 ml du produit. Vu que les prix se réfèrent à 1 kg ou 1 litre, on multiplie la valeur du tableau par 10 (c_i).

Besoin de calories : Le besoin journalier (K) est déterminé à 2 450 kcal par personne.

On obtient alors

$$Za = 365 * K / \left[\sum (W_i * c_i / p_i) \right]$$

Cette formule est expliquée comme suit. Le panier est composé de produits et de leurs poids W_i . Si vous achetez des biens pour un montant total S et utilisez la proportion $S * W_i$ pour acheter le produit i , il s'ensuit que lorsque le prix est p_i par kg (ou autre unité), vous obtenez la quantité $S * \frac{W_i}{p_i}$ kg (unités). Ceux-ci contiennent c_i kcal par kg (unité) et vous obtenez donc $S * \frac{W_i}{p_i} * c_i$ kcal de ce produit. Au total, vous obtenez $\sum \left(S * \frac{W_i}{p_i} * c_i \right) = S * \sum \left(\frac{W_i}{p_i} * c_i \right)$ en kcal.

Pour que le panier fournisse le besoin quotidien de K kcal, c'est-à-dire que $K = S * \sum \left(\frac{W_i}{p_i} * c_i \right)$. Ceci est réalisé lorsque $S = K / \sum \left(\frac{W_i}{p_i} * c_i \right)$. S est donc le montant nécessaire pour fournir le besoin journalier en kcal à l'aide du panier (ses marchandises et leurs poids).

Pour une année entière, le montant $365 * S = 365 * \frac{K}{\sum \left(\frac{w_i}{p_i} * c_i \right)}$ est le seuil alimentaire, Z_a .

En 2024, le résultat est $Z_a = 190\,177$.

Z_{na} : Le seuil non-alimentaire

On note d'abord que la Banque Mondiale a constaté qu'il n'existe pas de méthode totalement satisfaisante pour mesurer la composante non alimentaire du seuil de pauvreté. Parmi les méthodes plus fréquemment utilisées, on trouve deux possibilités de calculer le seuil non-alimentaire, Z_{na1} et Z_{na2} , discutées aussi dans le document cité de l'EHCVM. Elles sont basées sur les dépenses non-alimentaires moyennes chez deux sous-ensembles parmi les ménages. Le premier consiste des ménages dont la consommation totale par tête est égale à Z_a ; le deuxième consiste des ménages dont la consommation alimentaire par tête est égale à Z_a . Dans la pratique, on retient les ménages dont la consommation totale ou alimentaire par tête se situe à plus ou moins PP % du Z_a ; on propose souvent PP = 5 - 10 %. Ces seuils sont considérés comme le minimum et le maximum d'un seuil non-alimentaire raisonnable, et on a suggéré que l'on peut mesurer le seuil non-alimentaire à mi-chemin entre ces deux extrêmes,

Pour l'EMOP, on utilise la moyenne des deux seuils non-alimentaires, calculés avec PP = 5 %. On restreint aussi le calcul aux ménages des déciles 1-8. En 2024, le résultat est $Z_{na} = 115\,628$.

ANNEXE 2 : BILAN DES QUATRE PASSAGES POUR UN FICHIER CONSOLIDE SUR LES DEPENSES

Tableau A2 1: Répartition de l'échantillon entre les strates

Caractéristiques	Nombre de section d'énumération	Nombre de ménages
Région		
Kayes	144	859
Koulikoro	146	876
Sikasso	151	905
Ségou	131	786
Mopti	103	618
Tombouctou	131	786
Gao	83	498
Kidal	21	252
Taoudenni	28	672
Ménaka	29	232
Nioro	118	701
Kita	110	658
Dioïla	99	594
Nara	38	228
Bougouni	139	834
Koutiala	120	718
San	126	755
Douentza	64	383
Bandiagara	72	432
Bamako	161	953
Milieu		
Urbain	928	5725
Rural	1086	7015
Ensemble	2 014	12 740

Source : EMOP 2024

Tableau A2 2: Répartition des ménages selon la présence au passage

Libellé	Nombre de ménages	%
Absent à tous les passages	0	0,0
Absent au passage 1	1	0,0
Absent aux trois derniers passages	12	0,1
Absent aux passages 2 et 3	0	0,0
Absent aux passages 2 et 4	0	0,0
Absent au passage 2	3	0,0
Absent aux passage 3 et 4	39	0,3
Absent au passage 3	1	0,0
Absent au passage 4	38	0,3
Présents à tous les passages	12 698	99,3
Total	12 792	100,0

Source : EMOP 2024

Tableau A2 3: Participation des ménages selon le nombre passage

Nombre de passage	Nombre de ménages	%
Uniquement un seul passage	12	0,1
Uniquement deux passages	39	0,3
Uniquement trois passages	43	0,3
Tous les quatre passages	12 698	99,3
Ensemble	12 792	100,0

Source : EMOP 2024

Conclusion sur l'analyse dans le temps : il peut être retenu 12 741 ménages pour la consolidation des dépenses des ménages, toutefois, un (01) ménage a participé aux passages 2-4 et non au passage 1. Ce ménage a été supprimé dans la base pour des besoins d'analyse donc 12 740 ménages ont été retenus pour les analyses.

Tableau A2 4: Répartition de l'échantillon consolidé des ménages

Région	Nombre de ménages initiaux	Nombre de ménages retenus avec réponses de 4 passages	Taux de réponse en %
Kayes	864	859	99,4
Koulikoro	930	876	94,2
Sikasso	984	905	92,0
Ségou	894	786	87,9
Mopti	804	618	76,9
Tombouctou	846	786	92,9
Gao	654	498	76,1
Kidal	708	252	35,6
Taoudenni	672	672	100,0
Ménaka	720	232	32,2
Nioro	708	701	99,0
Kita	660	658	99,7
Dioïla	600	594	99,0
Nara	600	228	38,0
Bougouni	834	834	100,0
Koutiala	816	718	88,0
San	804	755	93,9
Douentza	648	383	59,1
Bandiagara	726	432	59,5
Bamako	966	953	98,7
Ensemble	15 438	12 740	82,5

Source : EMOP 2024

ANNEXE 3 : TABLEAUX DE CONSOMMATION ET D'ANALYSE DE PAUVRETE

Tableau A3 1: Structure de la consommation annuelle moyenne des ménages par région (%)

Région	Consommation alimentaire sans l'auto-consommation	Auto-consommation alimentaire	Consommation non alimentaire sans les loyers	Loyer payé y compris les imputations	Consommation totale	Consommation totale en milliards de FCFA
Kayes	65,5	9,6	20,0	4,9	100,0	890
Koulikoro	50,8	23,4	20,9	4,9	100,0	1 266
Sikasso	48,5	16,6	27,5	7,4	100,0	501
Ségou	49,1	16,7	27,3	6,9	100,0	862
Mopti	59,3	10,5	22,4	7,8	100,0	365
Tombouctou	54,7	17,0	23,9	4,4	100,0	500
Gao	63,1	7,9	22,6	6,3	100,0	318
Kidal	55,3	1,5	36,3	7,0	100,0	55
Taoudenni	65,2	13,0	19,1	2,7	100,0	53
Ménaka	86,1	2,3	9,8	1,7	100,0	157
Nioro	66,9	16,1	13,9	3,1	100,0	284
Kita	52,4	19,4	22,9	5,3	100,0	248
Dioïla	50,2	21,5	22,7	5,5	100,0	233
Nara	66,9	8,1	21,2	3,7	100,0	122
Bougouni	55,4	15,8	21,9	6,9	100,0	572
Koutiala	54,2	14,6	24,9	6,3	100,0	366
San	42,1	27,0	25,4	5,5	100,0	234
Douentza	63,2	9,8	21,0	5,9	100,0	71
Bandiagara	62,5	25,0	8,9	3,5	100,0	446
Bamako	52,6	3,2	32,9	11,4	100,0	2 251
Ensemble	55,4	13,5	24,3	6,9	100,0	9 794

Source : EMOP 2024

Tableau A3 2: Structure de la consommation annuelle moyenne des ménages par milieu (%)

Caractéristiques	Bamako	Autres villes	Rural	Mali
Consommation alimentaire sans l'autoconsommation	52,6	61,1	54,8	55,4
Autoconsommation alimentaire	3,2	5,2	19,8	13,5
Consommation non alimentaire sans les loyers	32,9	26,0	20,5	24,3
Loyer payé y compris les imputations	11,4	7,7	4,9	6,9
Consommation totale	100,0	100,0	100,0	100,0
Consommation totale en milliards de FCFA	2 251	1 675	5 868	9 794

Source : EMOP 2024

Tableau A3 3: Indicateurs de pauvreté selon le sexe du CM, niveau d'instruction, taille et milieu (%)

Caractéristiques	Incidence	Profondeur	Sévérité
Sexe du chef du ménage			
Masculin	44,5	12,9	5,1
Féminin	25,8	6,8	2,7
Niveau d'instruction du chef du ménage			
Sans instruction	49,7	14,7	5,9
Primaire	36,2	9,6	3,6
Secondaire	18,1	3,7	1,2
Supérieur	4,5	0,5	0,1
Taille du ménage			
1 – 3 personnes	5,0	0,8	0,2
4 – 7 personnes	22,2	4,9	1,6
8 – 10 personnes	41,1	10,1	3,5
11 – 15 personnes	57,9	17,7	7,1
Plus de 15 personnes	66,8	22,2	9,8
Milieu			
Bamako	17,9	3,5	1,0
Autres villes	27,9	6,1	1,9
Rural	52,4	15,9	6,5
Ensemble	43,3	12,5	4,9

Source : EMOP 2024

Tableau A3 4: Evolution de la possession de télévision par sexe du CM, quintile et milieu (%)

Caractéristiques	2001	2006	2009	2024	2024	
					Non pauvre	Pauvre
Masculin	14,1	20,5	28,4	46,1	53,3	31,7
Féminin	14,6	32,4	24,8	39,9	45,6	16,0
Moins nantis	2,3	4,0	13,4	26,9		
Quintile 2	4,7	7,0	17,9	38,7		
Quintile 3	4,8	13,9	21,6	45,1		
Quintile 4	15,1	27,2	31,0	54,4		
Plus nantis	30,0	55,4	56,2	62,5		
Bamako	50,5	61,0	62,1	77,8	80,3	56,3
Autres villes	30,5	37,6	49,0	61,8	64,9	49,8
Rural	4,3	7,2	16,7	33,6	38,2	26,7
Ensemble	14,1	21,5	28,0	45,5	52,4	30,8

Source : EMEP 2001, ELIM 2006, EMOP 2009, EMOP 2024

Tableau A3 5: Evolution de la possession du téléphone mobile par sexe du CM, quintile et milieu (%)

Caractéristiques	2006	2011	2024	2024	
				Non pauvre	Pauvre
Sexe du chef de ménage					
Masculin	21,7	67,4	90,9	90,8	91,2
Féminin	31,9	59,7	78,9	79,6	76,0
Quintile					
Moins nantis	2,2	48,8	90,3		
Quintile 2	4,6	59,9	90,3		
Quintile 3	13,5	68,8	89,3		
Quintile 4	27,7	75,0	90,0		
Plus nantis	64,9	81,0	89,0		
Milieu					
Bamako	69,2	84,9	99,0	99,4	95,6
Autres villes	39,2	68,8	87,1	86,2	90,7
Rural	6,8	62,8	88,2	87,1	90,0
Ensemble	22,6	66,7	89,8	89,5	90,3

Source : ELIM 2006, ELIM 2009, EMOP 2024

Tableau A3 6: Evolution de la possession de moto par sexe du CM, quintile et milieu (%)

Caractéristiques	2001	2006	2011	2023	2024	
					Non pauvre	Pauvre
Masculin	18,1	33,3	49,9	73,5	74,4	71,7
Féminin	5,4	17,5	34,0	33,4	36,3	21,4
Moins nantis	10,4	23,1	40,3	67,3		
Quintile 2	12,1	25,0	39,5	69,1		
Quintile 3	11,6	26,6	44,6	70,1		
Quintile 4	18,9	36,5	55,6	72,2		
Plus nantis	24,4	48,9	62,4	69,2		
Bamako	27,7	42,5	54,9	70,7	71,7	61,8
Autres villes	26,7	38,6	46,8	71,5	73,5	63,6
Rural	12,8	27,3	47,4	68,8	68,1	69,8
Ensemble	16,9	32,0	48,5	69,6	70,0	68,7

Source : EMEP 2001, ELIM 2006, EMOP 2011, 2024

Tableau A3 7: Evolution de l'accès à l'eau potable sexe du CM, quintile et milieu (%)

Caractéristiques	2001	2006	2011	2024	2024	
					Non pauvre	Pauvre
Sexe du chef de ménage						
Masculin	68,4	77,9	79,9	86,3	89,8	79,2
Féminin	73,5	88,2	88,8	90,5	92,5	82,1
Quintile						
Moins nantis	46,3	75,9	59,7	76,1		
Quintile 2	64,5	72,4	74,1	84,7		
Quintile 3	64,9	73,4	83,3	89,9		
Quintile 4	71,7	79,7	92,2	91,4		
Plus nantis	82,4	92,5	94,4	91,4		
Milieu						
Bamako	96,1	97,9	98,4	99,8	99,8	100,0
Autres villes	92,5	94,2	80,1	87,4	86,9	89,4
Rural	58,7	68,8	77,3	83,4	87,8	76,7
Ensemble	68,9	78,8	80,7	86,7	90,2	79,4

Source : EMEP 2001, ELIM 2006, EMOP 2011, EMOP 2024

Tableau A3 8: Evolution de l'accès à l'électricité par sexe du CM, quintile et milieu (%)

Caractéristiques	2001	2006	2011	2024	2024	
					Non pauvre	Pauvre
Sexe du chef de ménage						
Masculin	9,1	18,8	33,3	82,0	83,2	79,5
Féminin	10,1	34,6	44,3	67,6	69,4	59,9
Quintile						
Moins nantis	0,5	3,7	4,4	76,7		
Quintile 2	1,5	4,4	16,4	80,5		
Quintile 3	3,8	11,8	30,1	82,1		
Quintile 4	7,4	23,3	50,5	78,8		
Plus nantis	22,0	57,5	70,3	81,5		
Milieu						
Bamako	36,1	70,5	80,0	95,6	96,3	89,8
Autres villes	20,7	38,7	34,0	80,0	80,5	78,2
Rural	2,0	2,8	25,2	77,1	76,8	77,7
Ensemble	9,2	20,1	34,3	80,6	81,6	78,4

Source : EMEP 2001, ELIM 2006, EMOP 2011, EMOP 2024

Tableau A3 9: Evolution de l'usage d'aisance type chasse/fosse/laitrine par sexe du CM, niveau d'instruction, quintile et milieu (%)

Caractéristiques	2001	2006	2011	2023	2023	
					Non pauvre	Pauvre
Sexe du chef de ménage						
Masculin	76,2	88,6	89,7	94,1	93,6	95,0
Féminin	81,4	89,5	89,6	89,6	89,5	89,8
Quintile						
Moins nantis	68,2	88,8	75,9	94,5		
Quintile 2	66,2	84,9	87,4	94,9		
Quintile 3	65,3	86,6	91,1	94,2		
Quintile 4	83,8	88,4	95,7	92,6		
Plus nantis	88,2	94,6	98,2	92,1		
Milieu						
Bamako	94,4	99,3	99,3	99,9	100,0	98,6
Autres villes	92,3	96,1	92,4	89,1	88,2	92,6
Rural	70,0	83,6	87,4	93,3	92,4	94,7
Ensemble	76,7	88,7	89,7	93,6	93,2	94,7

Source : EMEP 2001, ELIM 2006, EMOP 2011, EMOP 2024

Tableau A3 10: Evolution de l'utilisation de bois (ou du charbon) comme source d'énergie pour la cuisson par sexe du CM, quintile et milieu (%)

Caractéristiques	2001	2006	2011	2023	2024	
					Non pauvre	Pauvre
Sexe du chef de ménage						
Masculin	91,1	97,2	94,9	92,1	91,1	94,0
Féminin	85,4	99,0	92,6	91,6	92,0	89,7
Quintile						
Moins nantis	95,8	98,6	94,5	94,3		
Quintile 2	92,0	96,8	93,8	91,5		
Quintile 3	87,4	97,2	95,5	92,3		
Quintile 4	87,4	97,1	96,5	91,1		
Plus nantis	91,9	97,1	92,9	91,0		
Milieu						
Bamako	94,3	97,9	95,4	83,5	82,7	90,2
Autres villes	94,3	98,9	93,8	92,1	91,8	93,3
Rural	89,1	96,6	94,6	94,1	94,1	94,1
Ensemble	90,6	97,4	94,7	92,0	91,2	93,8

Source : EMEP 2001, ELIM 2006, EMOP 2011, EMOP 2024

Tableau A3 11 : Evolution de l'alphabétisation (%)

Année	2001	2006	2019	2022	2023	2024
Ensemble	21,3	26,2	33,9	29,4	37,2	38,4

Source : EMEP 2001, ELIM 2006, EMOP 2011, EMOP 2024

Tableau A3 12: Alphabétisation par situation de pauvreté et milieu (%)

Statut de pauvreté	Bamako	Autres villes	Rural
Pauvres	52,8	48,8	21,3
Non pauvres	64,6	59,8	34,3
Ensemble	62,8	57,0	27,9

Source : EMOP 2024

Tableau A3 13: Alphabétisation par sexe du CM et quintile (%)

Sexe du Chef de ménage	Moins nantis	Quintile 2	Quintile3	Quintile 4	Plus nantis
Masculin	31,6	43,2	49,7	59,0	68,7
Féminin	15,4	25,1	31,8	39,4	47,9
Ensemble	22,8	33,7	40,2	48,8	57,8

Source : EMOP 2024

Tableau A3 14 : Evolution de l'inégalité entre 2001 et 2023 mesurée par l'indice de Gini

Caractéristiques	2001	2006	2011	2016	2017	2020	2021	2022	2023	2024
Milieu										
Urbain	0,36	0,35	0,42	0,36	0,35	0,35	0,42	0,34	0,30	0,31
Rural	0,38	0,33	0,4	0,29	0,31	0,33	0,36	0,31	0,30	0,30
Sexe du CM										
Masculin	0,39	0,37	0,42	0,34	0,35	0,37	0,42	0,32	0,32	0,32
Féminin	0,38	0,36	0,41	0,34	0,36	0,42	0,44	0,35	0,35	0,33
Ensemble	0,39	0,37	0,42	0,34	0,36	0,38	0,42	0,33	0,32	0,32

Source : EMEP 2001, ELIM 2006, EMOP 2011, EMOP 2019, EMOP 2020-2024.

Tableau A3 15: Montant des dépenses par fonction de consommation selon la région et niveau national (FCFA)

Fonction	Alimentation et Boissons non alcoolisées	Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	Articles d'Habillements et Chaussures	Logement s, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	Meubles, Articles de ménages et Entretien	Santé	Transport	Communication	Loisirs et Cultures	Enseignements	Restaurants et Hôtels	Biens et services Divers	Ensemble
Kayes	668 288 117 557	1 357 719 559	58 162 854 132	58 032 917 456	7 307 490 247	22 192 675 353	39 880 950 577	20 483 687 396	6 043 797 224	2 316 555 420	84 270 000	5 682 761 884	889 833 796 808
Koulikoro	939 330 816 641	1 983 855 460	84 125 248 340	87 420 871 917	17 136 819 196	26 422 502 851	53 389 423 836	28 559 376 605	10 957 339 864	5 134 021 652	127 415 390	11 098 767 822	1 265 686 459 576
Sikasso	326 274 504 004	832 146 832	28 913 910 714	51 205 099 765	9 683 984 624	12 315 838 894	38 655 704 439	13 388 610 463	6 028 755 880	3 488 458 247	53 033 621	10 046 049 626	500 886 097 109
Ségou	567 666 639 771	4 030 135 415	64 441 748 825	90 072 144 135	14 424 990 790	24 482 452 670	40 344 826 441	17 524 876 848	9 757 070 819	3 969 388 327	32 873 490	25 659 147 563	862 406 295 093
Mopti	255 051 800 571	3 646 437 671	21 231 531 128	42 941 726 036	4 510 293 312	8 191 660 572	13 125 265 318	7 483 387 217	1 731 330 743	724 607 416	7 153 177	6 841 541 059	365 486 734 220
Tombouctou	358 499 102 757	2 348 476 212	44 850 070 255	34 913 526 871	6 741 858 238	13 230 192 159	11 280 153 514	7 211 675 078	8 783 764 670	286 168 089	168 022 698	11 737 271 376	500 050 281 917
Gao	226 094 681 255	2 764 978 886	23 381 756 320	30 099 106 406	4 458 391 677	8 079 896 214	5 483 148 532	4 585 358 481	2 350 491 957	1 422 261 822	93 462 428	9 314 567 593	318 128 101 571
Kidal	31 142 459 147	1 246 062 480	6 177 476 201	8 280 119 841	1 102 456 563	1 090 871 024	2 361 955 109	1 605 081 646	616 273 140	120 776 558	235 711 365	917 020 542	54 896 263 616
Taoudenni	41 381 401 698	87 007 354	1 922 212 631	3 648 103 055	581 459 352	684 355 318	583 128 105	84 215 044	2 481 921 407	16 908 442	0	1 446 052 701	52 916 765 109
Ménaka	139 177 424 455	999 020 077	8 294 030 285	3 228 567 964	1 147 196 314	2 770 898 425	521 758 437	259 590 667	492 871 988	2 897 010	1 572 169	457 568 859	157 353 396 649
Nioro	235 518 841 920	836 856 498	11 863 033 430	11 666 058 512	4 186 219 842	6 082 565 786	4 670 735 727	3 979 688 596	1 747 442 450	282 775 367	4 152 165	2 840 880 678	283 679 250 971
Kita	177 997 763 405	2 500 781 956	14 093 045 262	16 919 552 213	4 046 771 493	9 532 051 860	12 337 408 772	5 864 277 188	1 225 510 344	614 550 313	6 658 933	2 856 023 616	247 994 395 355
Dioila	167 343 152 129	897 873 349	17 667 555 277	16 700 974 829	5 361 524 845	6 712 777 262	8 625 812 851	4 732 510 206	1 116 989 170	368 941 290	4 457 353	3 750 189 936	233 282 758 497
Nara	91 710 726 311	398 073 261	7 028 638 250	8 198 086 067	1 792 730 653	5 622 769 569	2 469 206 037	1 721 976 681	668 743 131	310 361 927	1 719 085	2 307 383 508	122 230 414 480
Bougouni	407 122 724 074	1 355 792 983	29 263 229 278	54 605 192 296	7 220 704 823	13 463 596 383	34 219 221 935	10 687 170 968	2 763 440 070	988 347 344	196 703 147	10 144 287 275	572 030 410 576
Koutiala	251 402 267 514	623 751 630	18 091 352 129	32 261 715 920	5 108 040 995	11 819 410 415	25 911 065 884	10 233 050 102	1 449 080 128	2 175 293 934	229 710 937	6 229 304 832	365 534 044 421
San	161 637 357 724	1 069 197 328	13 077 689 208	17 556 220 870	6 556 248 638	6 947 370 278	12 775 701 172	5 356 071 569	1 100 204 972	819 845 732	86 932 096	7 087 476 916	234 070 316 504
Douentza	51 864 103 505	298 675 789	4 724 749 883	5 950 519 694	933 380 186	1 777 789 757	1 655 472 591	1 236 469 967	866 790 511	250 382 868	22 906 656	1 411 775 208	70 993 016 613
Bandiagara	390 401 629 949	709 312 524	15 771 626 094	18 768 349 032	2 440 703 803	4 687 895 932	5 623 046 167	3 432 383 814	670 694 611	227 574 162	5 648 469	3 045 602 949	445 784 467 506
Bamako	1 254 280 556 090	13 918 606 405	116 107 558 392	409 038 662 750	38 358 325 655	49 379 381 429	156 989 662 954	66 560 756 466	23 078 461 375	42 406 568 657	80 010 411	80 903 694 158	2 251 102 244 745
Total	6 742 186 070 463	41 904 761 667	589 189 316 035	1 001 507 515 625	143 099 591 248	235 486 952 152	470 903 648 399	214 990 215 003	83 930 974 456	65 926 684 575	1 442 413 591	203 777 368 103	9 794 345 511 287

Source : EMOP 2024

**Tableau A3 16 : Montant des dépenses par fonction de consommation
selon le niveau de pauvreté des ménages (FCFA)**

Fonction	Non pauvre	Pauvre	Ensemble
Alimentation et Boissons non alcoolisées	5 139 179 776 709	1 603 006 293 743	6 742 186 070 463
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	33 764 420 153	8 140 341 514	41 904 761 667
Articles d'Habilllements et Chaussures	455 595 961 987	133 593 354 047	589 189 316 035
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	800 510 981 096	200 996 534 529	1 001 507 515 625
Meubles, Articles de ménages et Entretien	109 274 105 993	33 825 485 255	143 099 591 248
Santé	172 225 012 831	63 261 939 321	235 486 952 152
Transport	372 831 591 180	98 072 057 219	470 903 648 399
Communication	170 983 006 236	44 007 208 767	214 990 215 003
Loisirs et Cultures	70 539 775 757	13 391 198 699	83 930 974 456
Enseignements	59 277 281 219	6 649 403 356	65 926 684 575
Restaurants et Hôtels	1 199 549 234	242 864 358	1 442 413 591
Biens et services Divers	170 843 135 962	32 934 232 142	203 777 368 103
Ensemble	7 556 224 598 332	2 238 120 912 959	9 794 345 511 287

Source : EMOP 2024

Tableau A3 17 : Montant des dépenses par fonction de consommation selon le niveau d'instruction du chef du ménage (FCFA)

Fonction	Sans instruction	Primaire	Secondaire	Supérieur	Ensemble
Alimentation et Boissons non alcoolisées	4 414 525 257 145	1 417 370 146 878	476 211 114 980	434 079 551 456	6 742 186 070 463
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	25 685 361 379	10 138 874 558	3 161 463 706	2 919 062 024	41 904 761 667
Articles d'Habilllements et Chaussures	362 941 052 829	131 437 444 920	50 070 745 973	44 740 072 313	589 189 316 035
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	509 480 736 724	254 001 027 489	114 860 352 473	123 165 398 939	1 001 507 515 625
Meubles, Articles de ménages et Entretien	83 643 376 643	34 564 651 350	12 743 768 380	12 147 794 876	143 099 591 248
Santé	151 515 132 511	55 972 806 939	15 955 322 920	12 043 689 782	235 486 952 152
Transport	246 395 891 152	113 864 398 194	51 074 257 435	59 569 101 617	470 903 648 399
Communication	114 777 146 380	54 214 460 824	23 042 108 965	22 956 498 834	214 990 215 003
Loisirs et Cultures	46 480 639 791	19 477 324 823	8 620 083 927	9 352 925 915	83 930 974 456
Enseignements	23 316 292 956	17 988 763 614	9 167 954 079	15 453 673 925	65 926 684 575
Restaurants et Hôtels	1 003 811 160	279 390 373	92 803 313	66 408 745	1 442 413 591
Biens et services Divers	113 888 230 072	46 615 328 332	21 045 623 304	22 228 186 396	203 777 368 103
Ensemble	6 093 652 928 735	2 155 924 618 292	786 045 599 455	758 722 364 822	9 794 345 511 287

Source : EMOP 2024

Tableau A3 18: Montant des dépenses par fonction de consommation selon la taille des ménages (FCFA)

Fonction	1-3 pers	4-7 pers	8-10 pers	11-15 pers	16 pers et+	Ensemble
Alimentation et Boissons non alcoolisées	484 836 318 914	2 589 207 381 170	1 455 165 076 977	1 164 304 382 206	1 048 672 911 215	6 742 186 070 463
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	3 952 744 018	17 669 141 303	9 234 232 820	5 965 925 395	5 082 718 131	41 904 761 667
Articles d'Habilllements et Chaussures	43 977 156 654	232 360 858 672	127 767 484 274	101 760 653 753	83 323 162 681	589 189 316 035
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	80 365 774 993	400 820 733 206	216 652 001 973	158 888 681 225	144 780 324 229	1 001 507 515 625
Meubles, Articles de ménages et Entretien	10 322 750 959	55 639 990 562	31 050 285 415	24 900 744 127	21 185 820 184	143 099 591 248
Santé	12 577 910 334	88 592 474 410	50 460 108 715	41 871 791 012	41 984 667 682	235 486 952 152
Transport	27 714 215 562	178 608 867 201	107 501 503 145	83 673 066 983	73 405 995 509	470 903 648 399
Communication	16 883 807 128	83 612 447 089	48 207 957 245	36 675 069 117	29 610 934 424	214 990 215 003
Loisirs et Cultures	5 570 405 370	35 441 252 176	18 601 558 001	13 276 125 405	11 041 633 504	83 930 974 456
Enseignements	2 054 031 446	24 198 552 589	16 612 580 248	12 354 715 987	10 706 804 304	65 926 684 575
Restaurants et Hôtels	472 860 136	566 310 186	249 370 187	114 982 911	38 890 172	1 442 413 591
Biens et services Divers	17 893 279 635	79 201 873 570	43 168 680 790	31 675 948 625	31 837 585 483	203 777 368 103
Ensemble	706 621 255 149	3 785 919 882 111	2 124 670 839 787	1 675 462 086 745	1 501 671 447 520	9 794 345 511 287

Source : EMOP 2024

Tableau A3 19 : Le poids des principaux produits alimentaires consommés

Fonction	Bamako	Autres villes	Rural	Ensemble
Riz	14,2	22,3	19,8	19,2
Mil	4,9	6,7	9,1	8,0
Sucre	4,2	4,1	4,4	4,3
Sorgho	0,2	0,9	3,2	2,3
Viande de bœuf fraîche	8,0	6,2	4,1	5,2
Thé	1,2	2,1	2,3	2,1
Maïs en grain crus	1,3	3,1	5,7	4,4
Beurre de karité	0,2	0,5	0,9	0,7
Poissons fumés, séchés, salés	1,5	1,8	3,0	2,6
Poissons frais	3,8	2,8	2,2	2,6
Huile d'arachide	3,3	3,4	2,3	2,7
Pain	4,8	2,8	2,0	2,6
Arachide décortiquée	0,4	0,4	1,0	0,8
Viande de mouton ou de chèvre fraîche	1,1	1,9	1,8	1,7
Lait frais local	0,4	0,5	0,9	0,7
Tubercules et plantain	2,3	1,4	1,1	1,3
Oignon frais	2,4	1,9	1,7	1,9
Cube (Maggi, Jumbo etc.)	0,9	0,9	1,0	1,0
Lait en poudre	2,3	2,2	1,3	1,6
Haricots secs	0,8	1,6	1,9	1,6
Autres produits alimentaires non cités	41,8	32,5	30,3	32,8
	100,0	100,0	100,0	100,0
Montant en milliards FCFA	12 542,8	11 106,7	43 772,3	67 421,9

Source : EMOP 2024

ANNEXE 4 : DEPENSES DE CONSOMMATION DES MENAGES PENDANT L'ANNEE 2024

**Tableau A4 1 : Répartition des dépenses trimestrielles sans les biens
durables, sur les fonctions de consommation (milliards de
FCFA, %)**

Fonction	Dépenses trimestrielles sans biens durables janvier- mars 2024 (P1)		Dépenses trimestrielles sans biens durables avril- juin 2024 (P2)		Dépenses trimestrielles sans biens durables juillet-septembre 2024 (P3)		Dépenses trimestrielles sans biens durables octobre- décembre 2024 (P4)	
Alimentation et Boissons non alcoolisées	1 951,4	75,4	1 929,6	74,2	1 992,4	75,0	1 954,9	77,2
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	3,1	0,1	2,5	0,1	2,5	0,1	38,4	1,5
Articles d'Habilllements et Chaussures	109,1	4,2	229,7	8,8	226,6	8,5	77,1	3,0
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	133,2	5,1	117,0	4,5	116,6	4,4	123,5	4,9
Meubles, Articles de ménages et Entretien	21,4	0,8	17,9	0,7	19,4	0,7	23,2	0,9
Santé	83,9	3,2	59,8	2,3	52,0	2,0	60,6	2,4
Transport	130,2	5,0	108,4	4,2	109,6	4,1	137,3	5,4
Communication	48,1	1,9	44,2	1,7	45,1	1,7	44,9	1,8
Loisirs et Cultures	23,4	0,9	17,8	0,7	14,7	0,6	18,1	0,7
Enseignements	31,9	1,2	19,0	0,7	5,0	0,2	12,9	0,5
Restaurants et Hôtels	0,7	0,0	0,4	0,0	0,4	0,0	0,1	0,0
Biens et services divers	51,3	2,0	52,9	2,0	72,8	2,7	42,8	1,7
Total	2 587,7	100,0	2 599,3	100,0	2 657,3	100,0	2 533,8	100,0

Source : EMOP 2024

Tableau A4 2: Dépenses par ménage, par tête et par équivalent adulte (FCFA)

Trimestre de collecte	Urbain	Rural	Ensemble
Dépenses par ménage			
Octobre - décembre (Passage 4)	1 032 340	829 832	897 092
Dépenses par tête			
Octobre - décembre (Passage 4)	140 728	99 335	111 917
Dépenses par équivalent adulte			
Octobre - décembre (Passage 4)	185 282	133 765	149 671

Source : EMOP 2024, passage 4 (octobre - décembre 2024)

**Tableau A4 3 : Structure de la consommation trimestrielle des ménages
maliens d'octobre à décembre 2024 selon le mode d'acquisition
(milliards de FCFA, %)**

Mode d'acquisition	Urbain		Rural		Total	
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part
Achats	888,9	89,3	1 139,2	70,8	2 028,12	77,9
Autoconsommation	37,7	3,8	346,8	21,6	384,51	14,8
Cadeau	68,8	6,9	122,8	7,6	191,60	7,4
Total	995,4	100,0	1 608,9	100,0	2 604,24	100,0

Source : EMOP 2024, passage 4 (octobre - décembre 2024)

**Tableau A4 4 : Part budgétaire des fonctions de consommation d'octobre
à décembre 2023 selon le milieu de résidence (milliards de
FCFA, %)**

Fonction	Urbain		Rural		Total	
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part
Alimentation et Boissons non alcoolisées	662,2	66,5	1292,7	80,4	1 954,9	75,1
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	18,5	1,9	20,0	1,2	38,4	1,5
Articles d'Habilllements et Chaussures	33,9	3,4	43,2	2,7	77,1	3,0
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	86,8	8,7	36,7	2,3	123,5	4,7
Meubles, Articles de ménages et Entretien	28,2	2,8	31,9	2,0	60,0	2,3
Santé	21,5	2,2	39,1	2,4	60,6	2,3
Transport	67,0	6,7	73,2	4,5	140,2	5,4
Communication	31,5	3,2	35,4	2,2	66,9	2,6
Loisirs et Cultures	12,2	1,2	14,7	0,9	26,9	1,0
Enseignements	10,5	1,1	2,4	0,1	12,9	0,5
Restaurants et Hôtels	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Biens et services divers	23,1	2,3	19,7	1,2	42,8	1,6
Total	995,4	100,0	1 608,9	100,0	2 604,2	100,0

Source : EMOP 2024, passage 4 (octobre - décembre 2024)

Tableau A4 5: Répartition des dépenses de consommation par région et par fonction (milliards de FCFA, %)

Fonction	Alimentation et Boissons non alcoolisées		Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants		Articles d'Habillements et Chaussures		Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres combustibles		Meubles, Articles de ménages et Entretien		Santé		Transport		Communication		Loisirs et Cultures		Enseignements		Restaurants et Hôtels		Biens et services divers		Ensemble	
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part
Kayes	152,9	79,7	0,8	0,4	4,4	2,3	4,0	2,1	2,6	1,3	4,3	2,2	11,3	5,9	7,9	4,1	1,6	0,8	0,2	0,1	0,0	0,0	1,8	0,9	191,8	100,0
Koulikoro	265,9	78,8	1,9	0,6	8,4	2,5	8,8	2,6	8,3	2,5	7,5	2,2	18,6	5,5	9,7	2,9	5,1	1,5	0,3	0,1	0,0	0,0	3,1	0,9	337,5	100,0
Sikasso	105,5	72,5	0,6	0,4	3,4	2,3	5,2	3,6	4,6	3,1	2,9	2,0	13,1	9,0	4,7	3,2	2,9	2,0	0,4	0,3	0,0	0,0	2,3	1,6	145,6	100,0
Ségou	152,3	71,9	3,5	1,6	8,5	4,0	10,4	4,9	6,0	2,8	6,3	3,0	12,4	5,9	5,1	2,4	2,4	1,1	0,7	0,3	0,0	0,0	4,4	2,1	212,0	100,0
Mopti	115,0	75,3	5,7	3,7	4,2	2,7	8,1	5,3	2,7	1,7	3,2	2,1	6,0	3,9	3,0	2,0	0,7	0,4	0,2	0,1	0,0	0,0	3,9	2,6	152,7	100,0
Tombouctou	101,8	79,4	2,2	1,7	5,4	4,2	3,2	2,5	2,3	1,8	4,0	3,1	2,7	2,1	2,0	1,5	2,2	1,7	0,1	0,1	0,0	0,0	2,2	1,7	128,2	100,0
Gao	75,0	78,1	2,4	2,5	4,1	4,3	4,7	4,9	2,2	2,3	2,3	2,4	1,7	1,8	1,4	1,5	0,7	0,8	0,5	0,5	0,0	0,0	0,9	1,0	96,0	100,0
Kidal	9,5	57,2	1,2	7,0	0,8	4,7	1,8	10,7	0,7	4,2	0,4	2,7	1,0	6,1	0,5	3,2	0,2	1,3	0,0	0,0	0,1	0,5	0,4	2,3	16,7	100,0
Taoudenni	8,1	83,1	0,1	0,8	0,1	1,1	0,5	5,2	0,2	1,6	0,1	0,7	0,1	1,0	0,0	0,0	0,5	5,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	1,3	9,7	100,0
Ménaka	36,2	88,8	0,6	1,5	1,8	4,3	0,3	0,6	0,7	1,6	0,9	2,3	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,3	40,8	100,0
Nioro	59,0	85,2	0,6	0,9	2,1	3,0	0,7	1,1	1,6	2,4	1,8	2,5	1,2	1,7	1,1	1,6	0,3	0,5	0,1	0,2	0,0	0,0	0,7	1,0	69,3	100,0
Kita	46,7	75,8	2,1	3,4	1,8	2,9	1,3	2,2	1,5	2,4	2,4	3,9	3,5	5,6	1,4	2,3	0,2	0,4	0,2	0,3	0,0	0,0	0,5	0,8	61,6	100,0
Dioila	48,5	78,0	0,8	1,2	2,9	4,6	1,2	1,9	1,9	3,1	1,7	2,8	2,3	3,7	1,3	2,1	0,4	0,6	0,0	0,1	0,0	0,0	1,1	1,8	62,1	100,0
Nara	22,7	80,5	0,4	1,3	0,5	1,8	1,0	3,5	0,8	2,8	1,2	4,3	0,5	1,9	0,5	1,8	0,1	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	1,5	28,2	100,0
Bougouni	140,6	80,2	1,5	0,9	3,0	1,7	5,0	2,9	3,0	1,7	3,7	2,1	11,4	6,5	3,7	2,1	1,0	0,6	0,3	0,2	0,0	0,0	2,0	1,1	175,4	100,0
Koutiala	55,8	73,8	0,3	0,3	1,5	1,9	2,7	3,6	1,7	2,3	2,6	3,5	6,4	8,5	2,8	3,6	0,3	0,4	0,2	0,2	0,0	0,0	1,4	1,9	75,6	100,0
San	36,6	74,9	0,8	1,6	1,4	2,8	1,3	2,6	1,9	3,9	1,9	3,9	2,7	5,5	1,1	2,2	0,2	0,5	0,1	0,2	0,0	0,0	1,0	2,0	48,8	100,0
Douentza	17,1	77,7	0,4	1,7	0,7	3,3	0,8	3,5	0,5	2,2	0,6	2,7	0,7	3,3	0,4	2,0	0,4	1,7	0,1	0,2	0,0	0,0	0,4	1,8	22,0	100,0
Bandiagara	167,0	92,4	0,7	0,4	3,3	1,8	1,7	0,9	1,5	0,8	1,7	0,9	2,3	1,3	1,6	0,9	0,4	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,6	0,4	180,8	100,0
Bamako	338,8	61,6	12,0	2,2	19,0	3,4	60,7	11,1	15,4	2,8	11,1	2,0	42,3	7,7	18,6	3,4	7,1	1,3	9,4	1,7	0,0	0,0	15,4	2,8	549,7	100,0
Total	1954,9	75,1	38,4	1,5	77,1	3,0	123,5	4,7	60,0	2,3	60,6	2,3	140,2	5,4	66,9	2,6	26,9	1,0	12,9	0,5	0,1	0,0	42,8	1,6	2604,2	100,0

Source : EMOP 2024, passage 4 (octobre – décembre 2024)

Tableau A4 6 : Dépenses trimestrielles des ménages par fonction de consommation selon les quintiles (milliards de FCFA, %)

Fonction	Moins nantis		Quintile 2		Quintile 3		Quintile 4		Plus nantis		Ensemble	
	Mont ant	Pa rt	Mont ant	Pa rt	Mont ant	Pa rt	Mont ant	Pa rt	Mont ant	Pa rt	Montant	Pa rt
Alimentation et Boissons non alcoolisées	226,2	79,6	299,2	77,1	369,4	75,1	430,9	74,3	629,2	73,2	1954,9	75,1
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	2,5	0,9	3,7	1,0	6,8	1,4	10,0	1,7	15,3	1,8	38,4	1,5
Articles d'Habilllements et Chaussures	6,5	2,3	10,4	2,7	15,0	3,0	17,9	3,1	27,2	3,2	77,1	3,0
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	8,0	2,8	15,4	4,0	22,7	4,6	29,4	5,1	48,1	5,6	123,5	4,7
Meubles, Articles de ménages et Entretien	5,9	2,1	8,4	2,2	12,1	2,5	12,5	2,1	21,2	2,5	60,0	2,3
Santé	8,9	3,1	11,1	2,9	12,3	2,5	13,7	2,4	14,5	1,7	60,6	2,3
Transport	14,2	5,0	21,4	5,5	26,2	5,3	30,5	5,3	47,9	5,6	140,2	5,4
Communication	6,3	2,2	9,3	2,4	12,6	2,6	15,8	2,7	22,9	2,7	66,9	2,6
Loisirs et Cultures	1,6	0,6	2,9	0,8	5,4	1,1	6,2	1,1	10,7	1,2	26,9	1,0
Enseignements	0,6	0,2	1,2	0,3	2,1	0,4	3,3	0,6	5,8	0,7	12,9	0,5
Restaurants et Hôtels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0
Biens et services divers	3,3	1,1	5,3	1,4	7,3	1,5	10,0	1,7	16,9	2,0	42,8	1,6
Total	284,1	100,0	388,3	100,0	491,9	100,0	580,1	100,0	859,7	100,0	604,24	100,0

Source : EMOP 2024 passage 4 (octobre - décembre 2024)

Tableau A4 7: Résultat des interviews des ménages par passage

Résultat de l'interview	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
Interview acceptée	12704	99,3	12714	99,5	12685	99,6	12576	99,0
Acceptée avec réticence	87	0,7	63	0,5	55	0,4	127	1,0
Abandon	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Absence temporaire	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Refus	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Autre (précisez en observations)	0	0,0	0	0,0		0,0	0	0,0
Ménage perdu	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	12791	100,0	12777	100,0	12740	100,0	12703	100,0

Source : EMOP 2024

ANNEXE 5 : MIGRATIONS ET TRANSFERTS DES MENAGES PENDANT l'ANNEE 2024

Tableau A5 1 : La situation migratoire des ménages par région et milieu de résidence

Caractéristiques	% ménages ayant des membres en dehors de leur localité	Nombre moyen d'hommes	Nombre moyen de femmes
Région			
Kayes	7,1	1,70	0,57
Koulikoro	21,4	1,76	0,91
Sikasso	13,5	1,53	0,35
Ségou	7,3	1,54	0,28
Mopti	23,8	1,25	0,94
Tombouctou	15,4	3,94	1,51
Gao	6,6	1,43	0,90
Kidal	6,5	0,77	0,30
Taoudenni	0,0	0,00	0,00
Ménaka	21,3	1,15	0,06
Nioro	30,5	3,02	1,06
Kita	10,4	1,64	0,67
Dioila	9,3	2,25	0,30
Nara	15,4	1,50	0,18
Bougouni	4,5	1,35	0,48
Koutiala	11,6	1,70	0,27
San	21,6	1,68	0,56
Douentza	3,2	1,96	0,83
Bandiagara	10,6	1,35	0,50
Bamako	4,3	1,50	0,46
Milieu			
Urbain	9,3	1,51	0,76
'Bamako	4,3	1,50	0,46
'Autres villes	14,0	1,51	0,85
Rural	12,2	2,01	0,67
Ensemble	11,2	1,87	0,70

Source : EMOP 2024, passage 4 (octobre - décembre 2024)

Tableau A5 2 : Proportion des ménages ayant reçu du transfert d'argent au cours des 12 derniers mois par région et milieu (%)

Caractéristiques	Proportion des ménages ayant reçu des transferts d'argent au cours des 12 derniers mois (%)
Région	
Kayes	10,8
Koulikoro	17,5
Sikasso	7,4
Ségou	7,6
Mopti	17,5
Tombouctou	12,7
Gao	3,3
Kidal	6,1
Taoudenni	0,2
Ménaka	23,6
Nioro	25,4
Kita	15,7
Dioïla	4,2
Nara	19,8
Bougouni	4,0
Koutiala	10,8
San	12,5
Douentza	2,9
Bandiagara	8,8
Bamako	5,5
Milieu	
Urbain	8,4
'Bamako	5,5
'Autres villes	11,1
Rural	10,6
Ensemble	9,9

Source : EMOP 2024, passage 4 (octobre - décembre 2024)

Tableau A5 3: Allocation des transferts (interne et externe) reçus par région et milieu de résidence (%)

Types de dépenses															
Caractéristiques	Biens de consommation courante (alimentaires, vêtements, etc.)	Education	Santé	Location (de maisons, de terres)	Mariage	Voitures/Camions	Réfection d'une maison	Construction d'une nouvelle maison	Achat de terre	Baptême	Commerce, affaires	Funérailles	Autres dépenses privées/familiales	Epargne	Total
Région															
Kayes	52,6	8,1	25,4	0,0	0,8	0,0	2,1	3,1	0,0	0,7	0,1	0,0	6,9	0,2	100,0
Koulikoro	45,3	2,9	9,7	2,1	1,0	0,0	1,6	18,2	3,0	1,3	0,7	0,4	12,8	1,0	100,0
Sikasso	71,1	1,6	6,8	0,3	0,0	0,0	0,0	10,1	0,0	0,4	0,0	1,6	3,8	4,2	100,0
Ségou	44,8	6,5	33,2	1,4	0,4	0,0	0,0	0,0	2,1	0,1	4,1	0,0	5,1	2,4	100,0
Mopti	51,7	2,0	10,1	0,8	1,1	0,0	3,2	1,9	5,0	0,7	12,5	0,0	6,2	4,7	100,0
Tombouctou	15,7	0,1	4,0	0,1	1,1	0,0	1,2	34,4	1,7	3,0	34,6	0,1	2,6	1,5	100,0
Gao	78,1	2,2	9,2	0,0	0,0	0,0	3,0	0,0	0,0	0,0	5,9	0,0	0,0	1,6	100,0
Kidal	60,3	0,0	30,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	8,3	0,0	100,0
Taoudenni	5,6	0,0	70,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	18,8	0,0	0,0	5,6	0,0	100,0
Ménaka	60,9	0,5	22,0	0,2	0,0	0,0	2,2	0,0	0,0	0,0	7,1	0,0	6,0	1,0	100,0
Nioro	57,5	3,2	16,7	0,1	1,2	0,0	0,4	0,7	0,0	0,6	0,7	0,3	18,3	0,4	100,0
Kita	46,5	5,5	12,1	1,9	0,6	0,0	8,1	7,0	0,0	0,7	0,5	0,0	14,7	2,4	100,0
Dioila	42,2	2,6	15,9	11,7	4,0	0,0	0,0	3,6	10,8	0,0	0,0	0,0	6,5	2,7	100,0
Nara	61,0	1,8	19,1	0,0	3,9	0,0	0,0	0,8	0,0	0,0	0,5	0,1	12,8	0,0	100,0
Bougouni	39,2	13,2	16,3	2,2	1,5	0,1	1,9	5,2	2,4	2,0	1,7	1,6	7,3	5,4	100,0
Koutiala	51,3	5,3	10,9	5,4	0,5	0,0	0,0	2,1	0,0	0,7	1,6	0,0	19,8	2,3	100,0
San	60,2	1,7	19,4	0,4	1,4	0,0	0,0	2,5	0,0	0,2	0,0	0,4	13,8	0,1	100,0
Douentza	62,1	1,8	13,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8,3	0,0	0,0	14,5	0,0	100,0
Bandiagara	37,6	4,2	24,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,2	1,0	17,7	9,3	100,0
Bamako	45,1	17,9	10,6	11,1	0,4	0,0	0,0	0,4	0,0	0,4	0,2	0,2	12,4	1,4	100,0
Milieu															
Urbain	45,8	14,9	11,2	8,6	0,4	0,0	0,7	2,3	1,2	0,5	1,5	0,2	10,9	1,6	100
Rural	47,7	2,7	14,0	0,9	1,1	0,0	1,9	9,8	1,4	1,1	6,4	0,3	10,7	2,0	100
Total	46,8	8,3	12,7	4,4	0,8	0,0	1,4	6,4	1,3	0,8	4,2	0,2	10,8	1,9	100

Source : EMOP 2024, passage 4 (octobre - décembre 2024)

REFERENCES

Rapports d'enquête

1. DNSI « Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté », 2001
2. DNSI, « Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages », 2006
3. INSTAT « Enquête par grappe à indicateurs multiples et des dépenses des ménages du Mali (MICS-ELIM 2009-2010) »,
4. State of Qatar-Statistics Authority « Household Expenditure and Income Survey », 2006-2007
5. National Institute of Statistics of Rwanda «The evolution of poverty in Rwanda from 2000 to 2011»
6. Department of census and statistics of Sri Lanka « Household income and expenditure survey», preliminary report, 2009-2010
7. Tous les rapports de l'EMOP, quatre passages par an, sont publiés sur l'internet. voir www.instat-mali.org
8. Plan triennal de campagne agricole consolidé et harmonisé, Bilan 2023, Programmation 2024 et Projections 2025 et 2026
9. Résultats prévisionnels enquête agricole de conjoncture (EAC) 2024, campagne agro-pastorale et halieutique 2024, CPS/SDR, Novembre 2024
10. Enquête nationale sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, Septembre 2024 (ENSAN MALI)
11. Situation économique et financière du Mali en 2023 et perspectives pour 2024, Direction Nationale de la Planification du Développement

Articles

12. Angeles Soliz, Luis Alejandro « Indices de pauvreté », Mémoire de licence, Université de Genève, juin 1999.
13. Aline Coudouel et al. « Mesure et analyse de la pauvreté », Avril 2002
14. Institut de la Banque Mondiale « Introduction à la pauvreté », Septembre 2005